

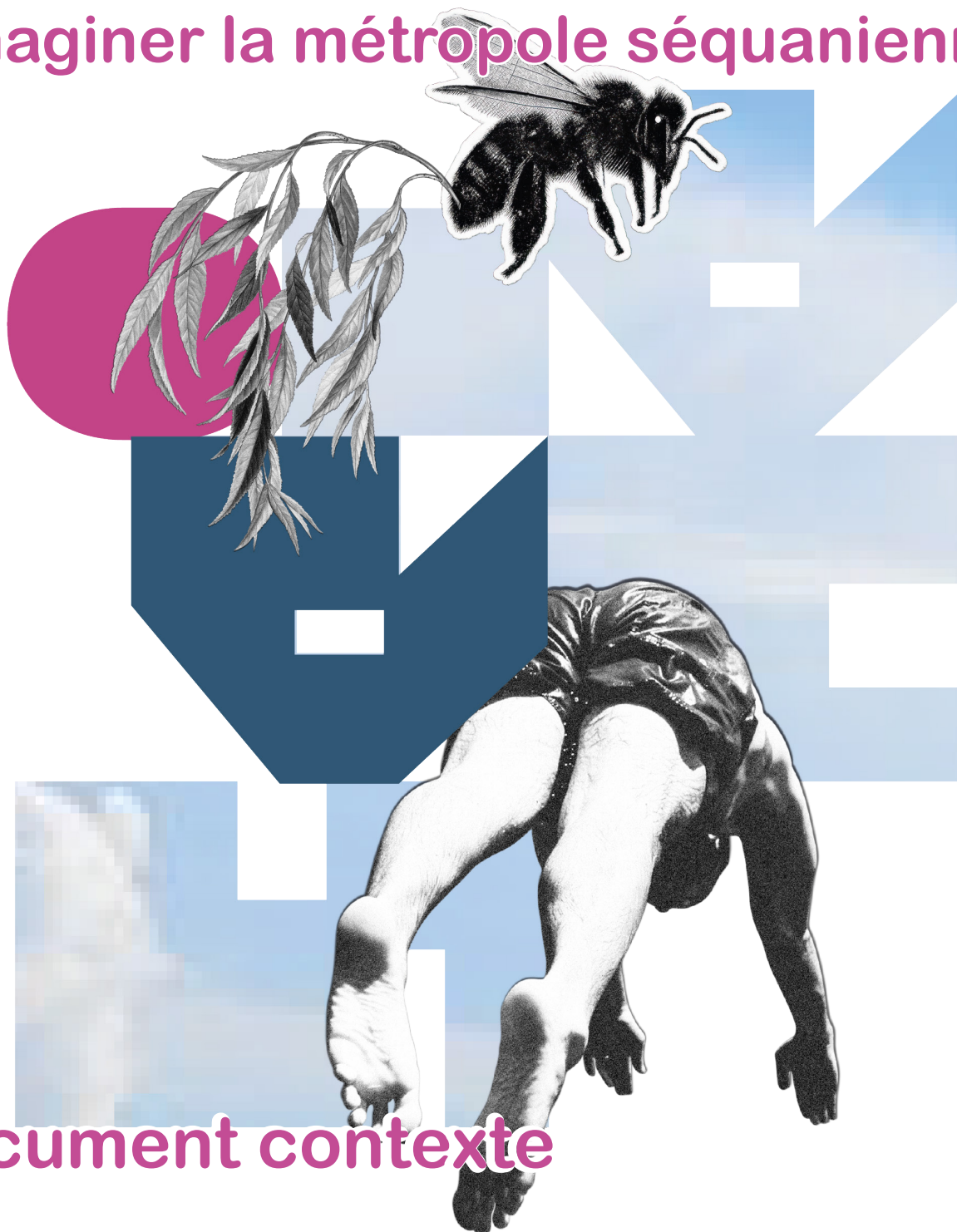
les Ateliers

maîtrise d'œuvre urbaine

44ème atelier international de créativité urbaine et territoriale
du 7 au 25 Septembre 2026
Île-de-France, France

Aux rythmes de l'eau

Imaginer la métropole séquanienne



Document contexte

2ème session du cycle d'ateliers internationaux
«Ecologie et habitabilité de la Seine et de ses affluents»

44ème atelier international de créativité urbaine et territoriale
du 7 au 25 Septembre 2026
Île-de-France, France

Aux rythmes de l'eau
Imaginer la métropole séquanienne

L'équipe du 44ème atelier

Laura Châtaigner, Doctorante en géographie à l'Université Paris Cité, copilote de l'atelier

César Silva Urdaneta, architecte, chercheur à l'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles en paysage et urbanisme, copilote de l'atelier

Clotilde Trivin, Docteure en Géographie, Assistante-pilote de l'atelier

Identité graphique du cycle : **Antonin Mesnil**

L'équipe des Ateliers

Véronique Valenzuela, Géographe,
Directrice des Ateliers

Simon Brochard, Géographe et Historien,
Directeur des projets

Victoire Bayle,
Administration et Communication

Lhakey Tenzin,
Administration et Logistique

Ce document a été préparé par Clotilde Trivin,
accompagnée par l'équipe de l'association et de
l'atelier.

Les partenaires du cycle



Table des matières

Introduction.....	4
1. Lire la métropole séquanienne aujourd'hui	5
a. Une métropole façonnée par l'eau	5
b. Comprendre la métropole parisienne aujourd'hui	8
c. Visibilités et invisibilités de l'eau dans la métropole	13
2. Une géohistoire de la métropole et de ses eaux	20
a. Habiter le fleuve : l'eau comme structure territoriale et support de vie	20
b. Assainir, canaliser et maîtriser : la métropole hygiéniste et industrielle.....	22
c. Équiper la métropole : grands réseaux, planification et expansion urbaine	24
d. Rouvrir, restaurer, renaturer : le retour de l'eau et du vivant dans la métropole	26
3. Transformer la métropole avec l'eau et le vivant	30
a. Gouverner l'eau : échelles, connaissances et capacités d'action	30
b. Faire cohabiter les usages : tensions et arbitrages	40
c. Faire place au vivant : sols, renaturation, et foncier	50
4. Lectures rapprochées de deux territoires	61
a. Argenteuil : un territoire de Seine entre vallée, coteaux et grandes infrastructures	62
b. L'Île-Saint-Denis : habiter avec la Seine	74

Introduction.

L'atelier « **Aux rythmes de l'eau : imaginer la métropole séquanienne** » propose d'aborder les conditions d'habitabilité de la métropole parisienne à partir de l'eau et du vivant, en les considérant comme des fils conducteurs permettant de relire le fonctionnement du territoire et d'imaginer de nouvelles trajectoires de transformation. Face aux dérèglements climatiques, aux tensions sur les ressources essentielles, aux inégalités sociales et aux dégradations des milieux habités, il invite à changer de regard sur le fonctionnement métropolitain en s'intéressant à ce qui porte la vie : les cycles de l'eau, les sols, les milieux vivants et les multiples interdépendances qui relient les territoires. Cette démarche conduit à replacer la métropole parisienne dans le système territorial plus vaste du bassin de la Seine, dont elle dépend pour son approvisionnement en eau, une partie de ses ressources, le fonctionnement de ses milieux et ses équilibres écologiques. Penser la métropole à partir du bassin de la Seine ne revient donc pas à changer d'échelle, mais à mieux comprendre les relations qui rendent possibles son fonctionnement, son habitabilité et ses transformations.

C'est dans cette perspective que l'atelier propose d'explorer la possibilité d'une « métropole jardin ». Plus qu'un modèle d'aménagement, cette notion constitue une invitation à déplacer le regard : passer d'une métropole qui s'est largement construite dans une logique de maîtrise de l'eau et de transformation des milieux à une métropole attentive à ce qui infiltre, relie, rafraîchit, nourrit, abrite et régénère les territoires. Il ne s'agit plus seulement de gérer l'eau ou de restaurer des espaces naturels, mais de penser les conditions d'une métropole capable de composer avec les cycles du vivant et de faire de ces derniers un support de son habitabilité.

Pour ce faire, l'atelier propose de mobiliser le temps comme méthode en considérant les temporalités multiples - cycles hydrologiques et écologiques, héritages techniques, rythmes de l'urbanisation, temporalités politiques et événements climatiques - qui s'articulent dans les transformations métropolitaines. Cette approche invite à lire les temporalités du territoire, à révéler les décalages et les tensions entre les dynamiques des milieux, des infrastructures et des usages, puis à imaginer des trajectoires de transformation capables d'articuler actions immédiates, évolutions progressives et horizons de long terme.

Le présent document s'inscrit dans cette continuité. Son objectif n'est pas de proposer un état des lieux exhaustif de la métropole parisienne ou du bassin de la Seine, mais plutôt de construire un socle commun de connaissances et une grille de lecture partagée. En mettant en perspective les principaux héritages historiques, les processus territoriaux et les transformations écologiques à l'œuvre, il vise à éclairer les observations de terrain et à accompagner l'élaboration de propositions de projet ancrées dans les réalités du territoire.

Le document est organisé en quatre parties. La première propose une lecture de la métropole séquanienne aujourd'hui, de son fonctionnement, de ses interdépendances et des principales tensions qui la traversent. La deuxième retrace l'évolution historique des représentations et relations entre la métropole, le bassin de la Seine, l'eau et le vivant, afin de mettre en lumière les héritages qui façonnent encore les enjeux contemporains. La troisième s'intéresse aux transformations écologiques en cours, aux évolutions des modes de gouvernance et aux principaux défis auxquels sont confrontés les territoires du bassin. Enfin, trois fiches territoriales présentent les sites d'étude de l'atelier - Argenteuil, L'Île-Saint-Denis et Paris - à travers les grands projets urbains qui y sont aujourd'hui engagés, les enjeux

auxquels ils répondent, les acteurs qui les portent et les débats qu'ils suscitent. Elles constituent des points d'entrée pour le travail de terrain et permettront d'articuler les observations réalisées sur place avec les dynamiques métropolitaines abordées dans les chapitres précédents.

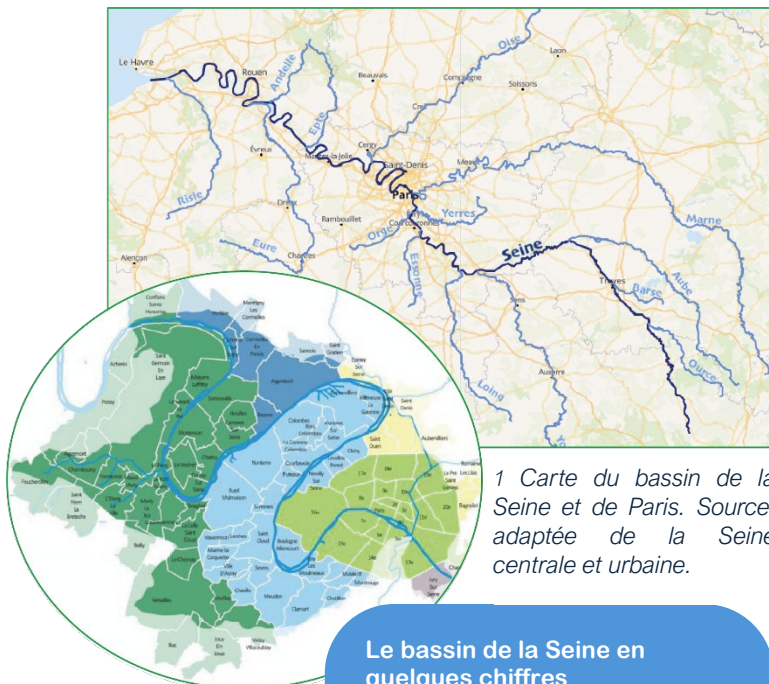
1. Lire la métropole séquanienne aujourd'hui

Lire la métropole à partir du bassin de la Seine nous invite à changer de perspective. Au-delà de l'image d'une capitale dense et minérale, la région parisienne apparaît comme un territoire façonné par le bassin de la Seine, où cours d'eau, infrastructures, espaces agricoles, milieux naturels et zones urbaines sont étroitement liés. Cette approche permet de dépasser une vision centrée sur les seules frontières administratives ou les fonctions métropolitaines, pour mettre en lumière les liens qui unissent l'amont et l'aval, les espaces de production et de consommation, les lieux de décision et les territoires qui abritent les ressources et les infrastructures. L'eau et le vivant constituent ainsi un fil conducteur pour comprendre les interdépendances qui structurent la métropole, les formes d'habitabilité qu'elles rendent possibles, ainsi que les inégalités et les tensions qu'elles produisent dans un contexte de changement climatique.

a. Une métropole façonnée par l'eau

Le bassin de la Seine couvre près de 79 000 km², soit environ 12 % du territoire métropolitain français, et rassemble plus de 18 millions d'habitants. Structuré autour de la Seine et de ses grands affluents - Marne, Oise, Yonne, Aube ou encore Loing - il forme un vaste système hydrographique qui relie plateaux agricoles, vallées habitées, espaces industriels et cœur métropolitain. L'eau y circule lentement dans un relief relativement peu marqué, dessinant un territoire de

méandres, de confluences, de nappes souterraines et de sols perméables qui ont profondément conditionné l'implantation des villes, des activités et des infrastructures. Bien au-delà du seul fleuve visible, le bassin constitue ainsi une géographie de relations et de dépendances entre amont et aval, entre territoires ruraux, urbains et industriels, entre milieux aquatiques et fonctionnement métropolitain.



1 Carte du bassin de la Seine et de Paris. Source: adaptée de la Seine centrale et urbaine.

Le bassin de la Seine en quelques chiffres

- 79 000 km²
- 18 millions d'habitants
- 12 % du territoire métropolitain
- 6 700 communes
- 4 régions
- 25 départements (en totalité ou en partie)
- 777 km de longueur

Si les principales institutions qui organisent aujourd'hui la gouvernance métropolitaine sont relativement récentes - du

District de la région de Paris créé en 1961, à la Région Île-de-France comme collectivité territoriale en 1976, puis à la Métropole du Grand Paris, créée par la loi MAPTAM de 2014 et mise en place le 1er janvier 2016 - les logiques qui structurent le fonctionnement de la métropole parisienne s'inscrivent dans une histoire beaucoup plus ancienne (Noizet and Gautier 2019). Dès le haut Moyen Âge, les vallées de la Seine, de

la Marne, de l'Oise et de leurs affluents constituent des axes privilégiés de circulation des personnes, des marchandises et des pouvoirs. À partir des VII^e et VIII^e siècles, de grandes abbayes comme Saint-Denis, Saint-Germain-des-Prés ou Saint-Maur-des-Fossés administrent de vastes domaines agricoles, aménagent les paysages, développent des réseaux d'échanges et participent à l'organisation économique des territoires bien au-delà de Paris.



2 Plan de Paris de Truschet et Hoyau, 1552. Source: Wikipedia

À partir du XII^e siècle, avec l'affirmation de Paris comme capitale capétienne, les pouvoirs royaux renforcent cette centralité en développant les voies de circulation, les marchés, les ports fluviaux et les fonctions administratives, tandis que la Seine devient un axe majeur pour l'approvisionnement de la ville en céréales, bois, pierre, vin et matériaux de construction. Les grands travaux des XVIII^e et XIX^e siècles - notamment la canalisation progressive de la Seine, la construction des canaux de l'Ourcq (1802-1822), de Saint-Denis (1821) et de Saint-Martin (1822-1825), puis le développement du réseau ferroviaire et des infrastructures industrielles - prolongent et intensifient ces relations en intégrant toujours davantage les

territoires du bassin au fonctionnement de la capitale.

La centralité parisienne ne s'est ainsi pas construite uniquement par la concentration des fonctions politiques et économiques dans la ville, mais aussi par l'organisation progressive d'un système territorial reliant durablement Paris aux ressources, aux infrastructures et aux milieux de son bassin versant. Aujourd'hui encore, la Seine reste un élément structurant du fonctionnement métropolitain. Le transport fluvial représente environ 20 millions de tonnes de marchandises par an en Île-de-France¹, tandis que les usines et réseaux du bassin alimentent quotidiennement des millions d'habitants en eau potable.

Cette histoire s'est accompagnée d'une transformation profonde des milieux aquatiques et des paysages du bassin (APUR, 2010). Pour accompagner la croissance démographique, l'industrialisation et l'expansion urbaine, les cours d'eau ont été progressivement rectifiés, endigués, couverts ou canalisés ; comme la Bièvre, progressivement voûtée entre la fin du XIX^e siècle et 1912, ou de nombreux rus franciliens intégrés aux réseaux d'assainissement. Les zones humides ont été drainées, les berges artificialisées et les sols largement imperméabilisés afin de soutenir le développement urbain.



3 Intervention pour l'entretien des égouts de Paris. Source: Jean-Baptiste Gurliat, Ville de Paris

¹ [Préfecture de région Île-de-France, 2024](https://www.paris.fr/eau)

À partir du XIXe siècle, la métropole se dote progressivement de vastes réseaux techniques : les aqueducs de la Vanne (1874), du Loing et du Lunain (1900) puis de l'Avre (1893) assurent l'alimentation en eau potable ; les grands égouts conçus sous l'impulsion d'Eugène Belgrand et du préfet Haussmann transforment l'assainissement parisien ; tandis que les premières grandes stations d'épuration, comme Achères (1940, aujourd'hui Seine Aval), et les quatre grands barrages-réservoirs construits entre 1949 et 1990 sur la Seine, la Marne, l'Aube et l'Yonne contribuent à la régulation des crues et des étiages. Ces infrastructures constituent encore aujourd'hui l'ossature du fonctionnement métropolitain et rendent possible le quotidien de plusieurs millions d'habitants, tout en restant largement invisibles pour ceux qui en dépendent.

Ce modèle de développement, fondé sur une maîtrise croissante de l'eau et des milieux, a toutefois contribué à renforcer certaines vulnérabilités. L'artificialisation des sols limite leur capacité d'infiltration, les continuités écologiques ont été fragmentées et les zones d'expansion naturelle des crues fortement



5 Piétonnisation de la Voie Georges Pompidou (2011). Source: Wikipedia Commons

Qu'entend-on par « métropole séquanienne » ?

La notion de métropole séquanienne désigne une lecture de la métropole parisienne à partir du bassin de la Seine, de l'eau et du vivant. Elle souligne que les conditions d'habitabilité de la métropole reposent sur un système d'interdépendances reliant le fleuve, ses affluents, les nappes souterraines, les infrastructures hydrauliques, les espaces agricoles, les milieux naturels et les territoires urbains. Plus qu'un périmètre administratif ou une institution, elle invite à considérer la métropole comme une composante d'un système territorial plus vaste, dont elle dépend et qu'elle transforme en retour.

réduites, tandis que de nombreuses infrastructures ont été conçues pour des conditions hydrologiques et climatiques différentes de celles d'aujourd'hui. Les épisodes récents -des crues de la Seine en 2016 et 2018 aux sécheresses de 2022 ou aux pluies extrêmes plus fréquentes - rappellent que le fonctionnement de la métropole demeure profondément lié aux dynamiques du bassin de la Seine. Derrière l'image d'une ville dense et minérale subsiste une géographie de l'eau toujours active : nappes souterraines, vallées, rus parfois invisibilisés, zones humides, réseaux techniques et continuités écologiques continuent de structurer les territoires métropolitains et conditionnent largement leurs capacités d'adaptation face au changement climatique.



4 Le Pont Alexandre III pendant la crue de la Seine de 1910. Source: Wikipedia Commons



7 Le Pont du Carrousel et le Louvre pendant la crue de la Seine de 2016. Source: Wikipedia Commons

b. Comprendre la métropole parisienne aujourd'hui

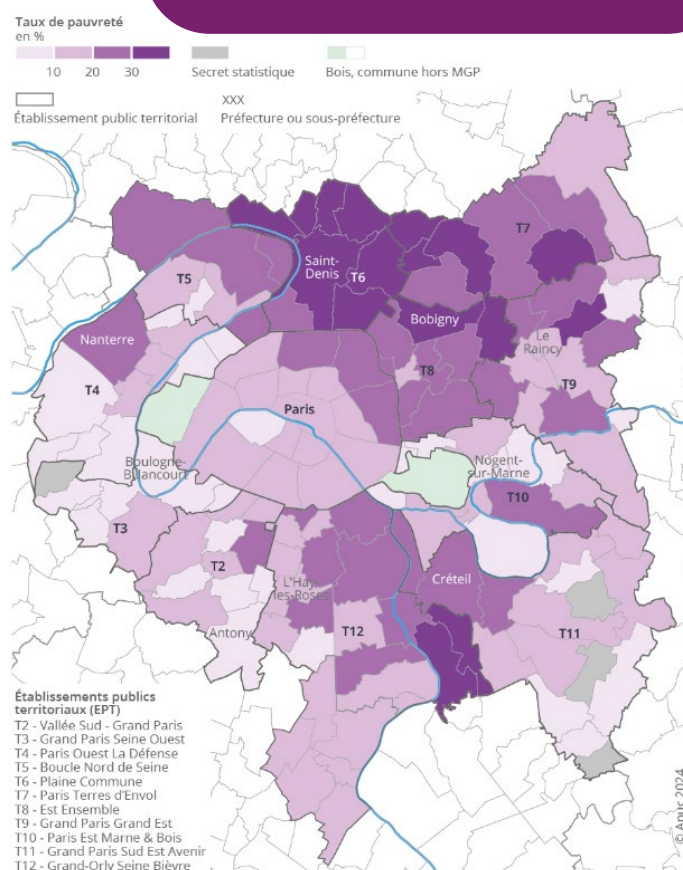
Avec près de 12,6 millions d'habitants au 1er janvier 2026 et environ 30 % du produit intérieur brut national, l'Île-de-France constitue le principal pôle démographique, économique et institutionnel du pays. Cette concentration exceptionnelle de populations, d'emplois, de services, d'équipements et de fonctions de commandement produit une métropole particulièrement dense, mais aussi profondément différenciée. Le cœur parisien et une partie de la petite couronne concentrent de nombreux emplois qualifiés, services supérieurs et centres de décision, tandis que d'autres territoires accueillent une part importante des fonctions résidentielles, industrielles, logistiques, énergétiques ou environnementales nécessaires à son fonctionnement quotidien. Cette organisation génère d'intenses mobilités et met en relation des espaces aux profils très différents : centres denses, tissus pavillonnaires, grands ensembles, zones d'activités, plateformes logistiques, terres agricoles et massifs forestiers.

La puissance économique de la région coexiste avec de fortes inégalités sociales et territoriales. En 2021, 1,2 million de personnes, soit 18,3 % de la population de la Métropole du Grand Paris, vivaient sous le seuil de pauvreté. Ce taux atteignait 36,2 % à Plaine Commune, contre environ 9 à 11 % dans certains territoires de l'ouest métropolitain ; à l'échelle communale, il variait de moins de 7 % à Garches ou Vaucresson à plus de 40 % à Aubervilliers ou la Courneuve². Ces disparités se traduisent dans l'accès au logement, aux transports, aux services, aux espaces ouverts, à la fraîcheur et aux ressources permettant de faire face aux crises. Les effets du

changement climatique ne s'exercent donc pas sur un territoire socialement homogène : la qualité des logements, la densité bâtie, la présence de végétation, la proximité d'un espace de fraîcheur ou la possibilité de se déplacer déterminent des conditions d'exposition et des capacités d'adaptation très différentes (Jeudy, Nussaume and Perysinaki, 2016).

Une métropole puissante, mais inégalitaire

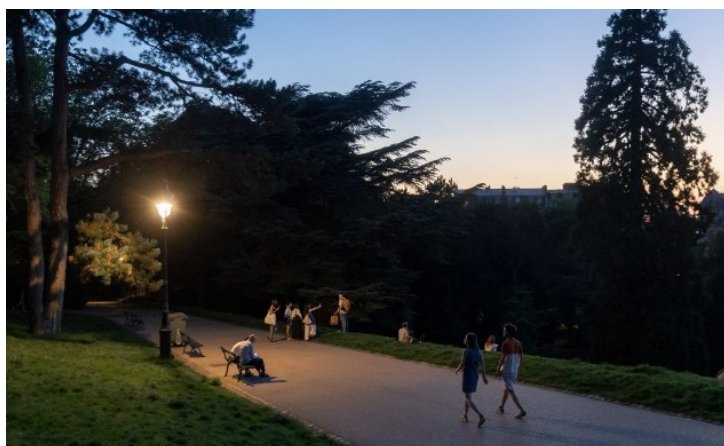
- 12,6 millions d'habitants en Île-de-France en 2026
- environ 30 % du PIB national, pour environ 18 % de la population française
- 1,2 million de personnes sous le seuil de pauvreté dans la Métropole du Grand Paris en 2021
- un taux de pauvreté variant de moins de 7 % à plus de 40 % selon les communes



8. Taux de pauvreté dans la métropole du Grand Paris en 2021, par commune et arrondissement. Source: Insee et APUR

² <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8257369>

Ces contrastes sont particulièrement visibles dans les quartiers populaires et denses du nord-est parisien. Dans le 19^e arrondissement, le taux de pauvreté atteignait 22 % en 2021, et 27 % parmi les locataires³ ; il était respectivement de 21 % et 26 % dans le 20^e arrondissement⁴. Ces territoires ne sont pas dépourvus d'espaces verts - le 19^e comprend notamment le parc des Buttes-Chaumont et le parc de la Villette - mais leur présence ne suffit pas à garantir un accès égal à la fraîcheur.



9. A la recherche de fraîcheur la nuit dans le Parc des Buttes Chaumont pendant la canicule (juin 2026). Source: Josephine Brueder, Ville de Paris (19e)

La distance au logement, la qualité des cheminements, les horaires d'ouverture, la fréquentation, la densité de population ou encore la possibilité de trouver un espace ombragé à proximité immédiate influencent la capacité réelle des habitantes et habitants à bénéficier de ces ressources. Les inégalités d'habitabilité tiennent ainsi autant à la répartition des aménités qu'aux conditions concrètes de leur accessibilité.

La métropole parisienne s'est développée autour de grandes structures territoriales qui continuent d'organiser ses dynamiques contemporaines. Les vallées de la Seine, de la Marne et de l'Oise constituent des axes historiques d'urbanisation, de circulation et

d'implantation industrielle, le long desquels se sont progressivement concentrés logements, infrastructures et activités économiques. Les réseaux ferroviaires et autoroutiers, le boulevard périphérique, les plateformes aéroportuaires, les ports et les canaux structurent le territoire à différentes échelles et relient la région capitale au bassin de la Seine ainsi qu'aux grands corridors européens.

Autour du cœur urbanisé subsistent parallèlement de vastes espaces agricoles, forestiers et naturels, qui assurent des fonctions essentielles : production alimentaire, infiltration et stockage de l'eau, maintien des continuités écologiques et activités de loisirs. Loin d'opposer un centre urbain à une périphérie « naturelle », la métropole apparaît ainsi comme un territoire hybride, où espaces bâtis, milieux vivants, infrastructures techniques et paysages productifs demeurent étroitement imbriqués.

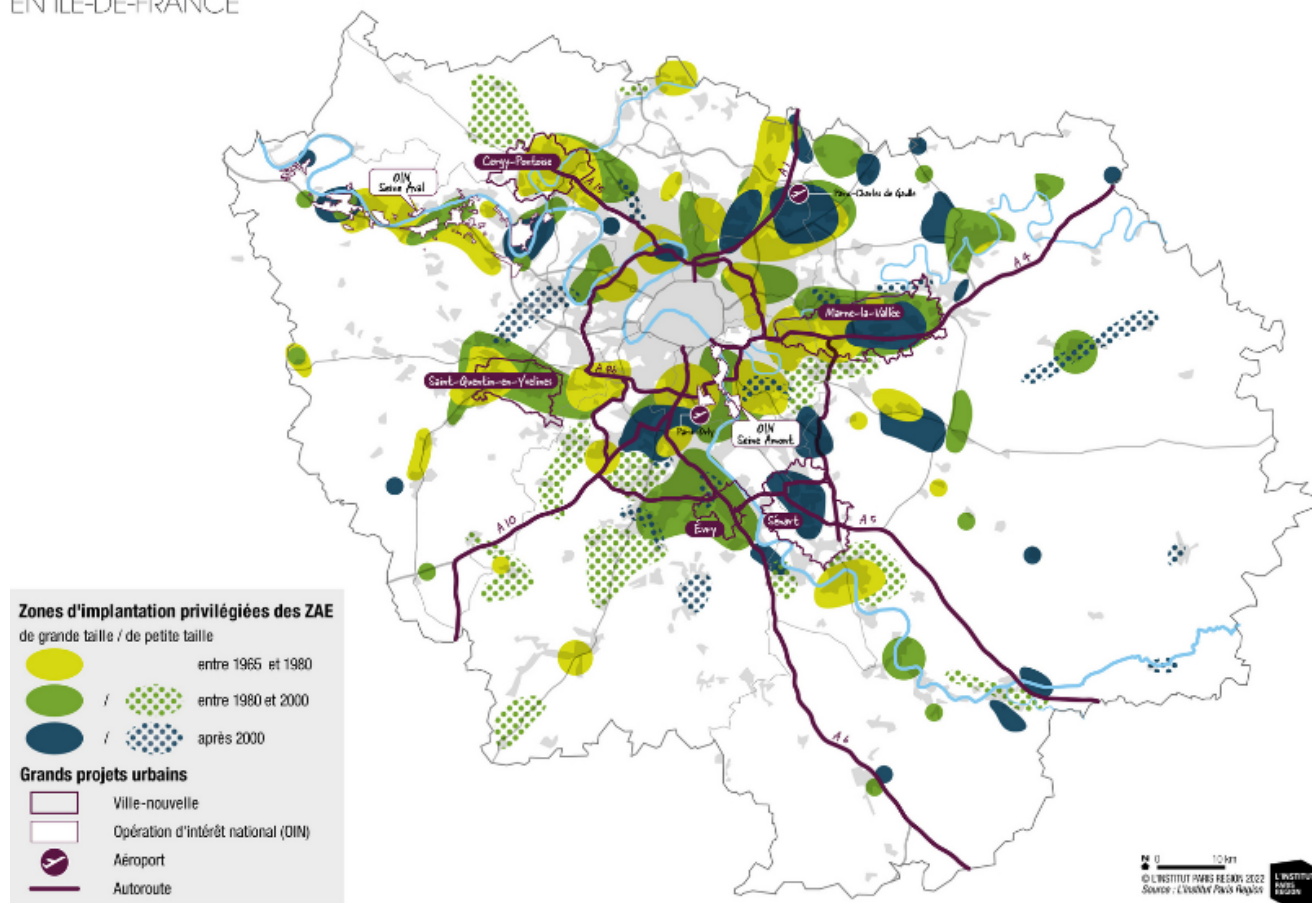


10 Forêt de Rambouillet, 50 km de Paris. Source: Wikipedia Commons

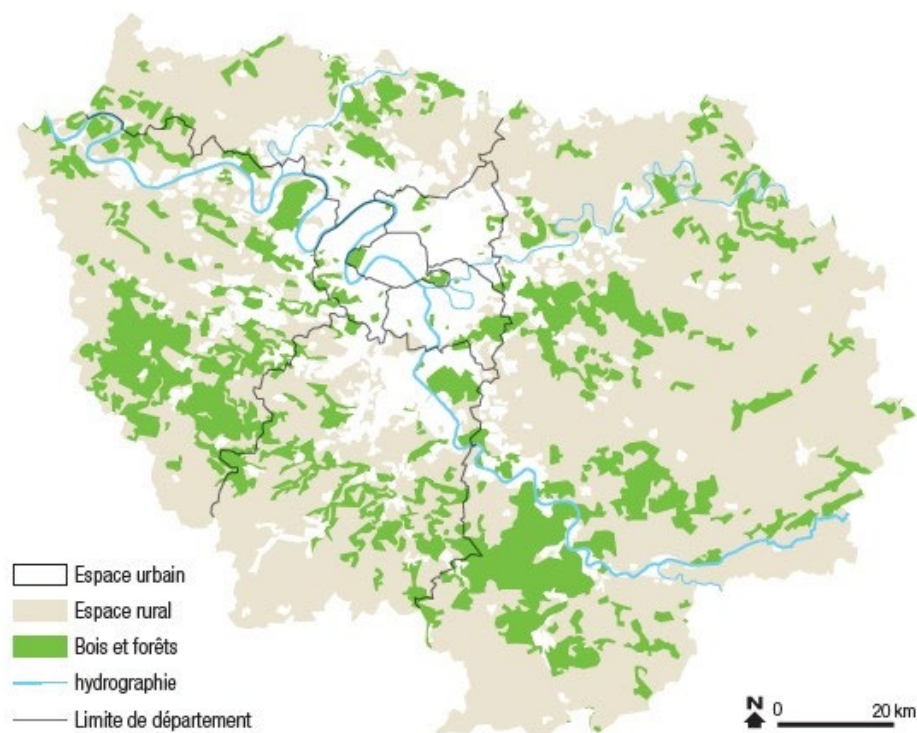
³<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7758831?geo=COM-75119>

⁴<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7758831?geo=COM-75120>

50 ANS DE ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EN ÎLE-DE-FRANCE



OCCUPATION DES SOLS EN ÎLE-DE-FRANCE



Sources : Mode d'occupation des sols de L'Institut Paris Region ;
Agreste mémento 2020 ÎdF ; Recensement agricole 2020 - premiers résultats.

La gouvernance de la métropole repose sur une superposition de périmètres politiques, administratifs, techniques et hydrographiques. L'Île-de-France réunit huit départements et 1 266 communes ; en son sein, la Métropole du Grand Paris regroupe 130 communes organisées en douze établissements publics territoriaux. La Région, les départements, les communes, la Métropole et les établissements publics territoriaux interviennent chacun à leur échelle sur le territoire métropolitain.

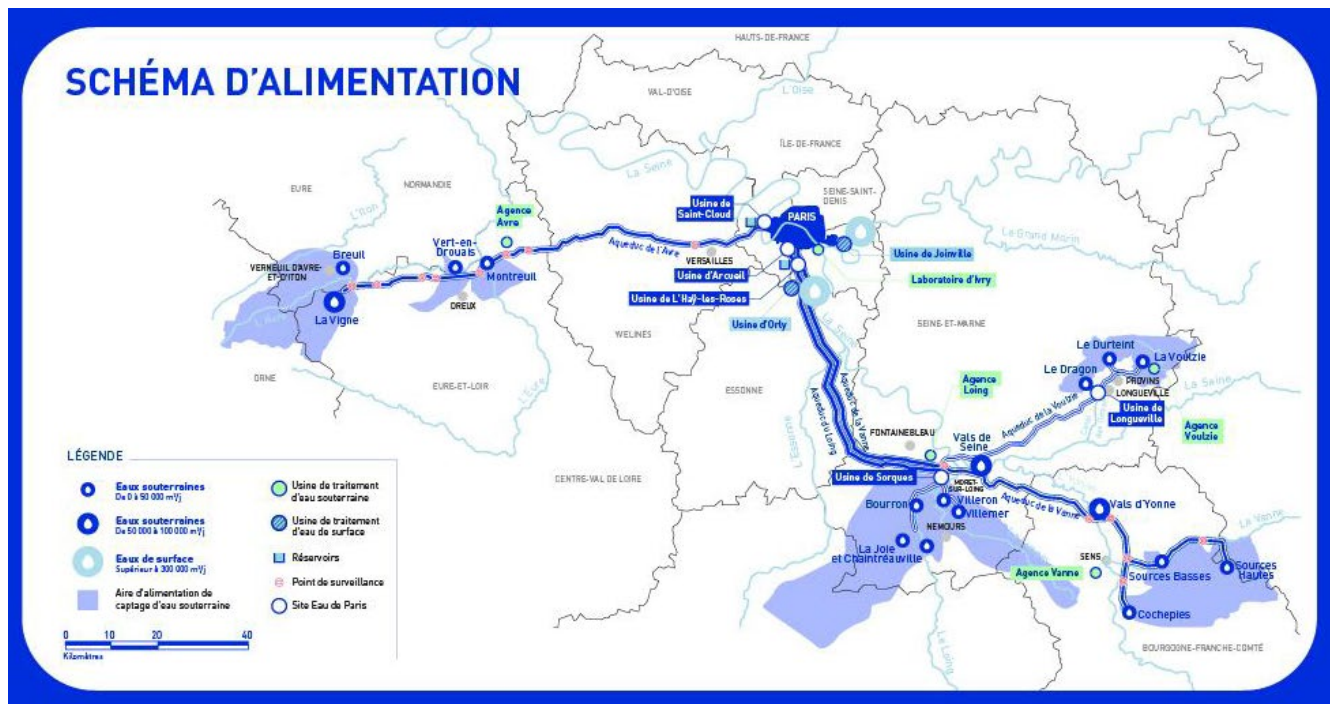
À cette organisation politique s'ajoutent de nombreux opérateurs techniques dont les périmètres d'action ne coïncident pas nécessairement avec les limites administratives. L'Agence de l'eau Seine-Normandie agit à l'échelle du bassin ; Eau de Paris et le SEDIF assurent l'alimentation en eau potable ; le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) prend en charge l'assainissement d'une grande partie de l'agglomération ; Seine Grands Lacs gère les principaux ouvrages de régulation situés en amont ; HAROPA Port et Voies navigables de France inscrivent quant à eux la Seine dans un système portuaire et logistique allant jusqu'à l'estuaire.

Cette organisation institutionnelle reflète des interdépendances territoriales où les lieux de décision, de production des ressources, d'implantation des infrastructures et d'exposition aux vulnérabilités ne se superposent pas. La gestion de l'eau et des milieux vivants repose ainsi sur des coopérations, mais aussi sur des arbitrages et des conflits entre acteurs et territoires.

L'alimentation en eau potable de Paris illustre concrètement ces relations. Environ la moitié de l'eau distribuée dans la capitale provient de la Seine et de la Marne, prélevées en amont de Paris ; l'autre moitié est issue d'eaux souterraines captées en Île-de-France, en Bourgogne et en Normandie. Les sources les plus éloignées se trouvent à environ 156 kilomètres de la capitale et sont reliées à Paris par les aqueducs de la Vanne, du Loing, de la Voulzie et de l'Avre⁵. Leurs aires d'alimentation couvrent environ 240 000 hectares, au sein desquels la qualité des sols et les pratiques agricoles influencent directement celle de l'eau consommée par les Parisiennes et les Parisiens.

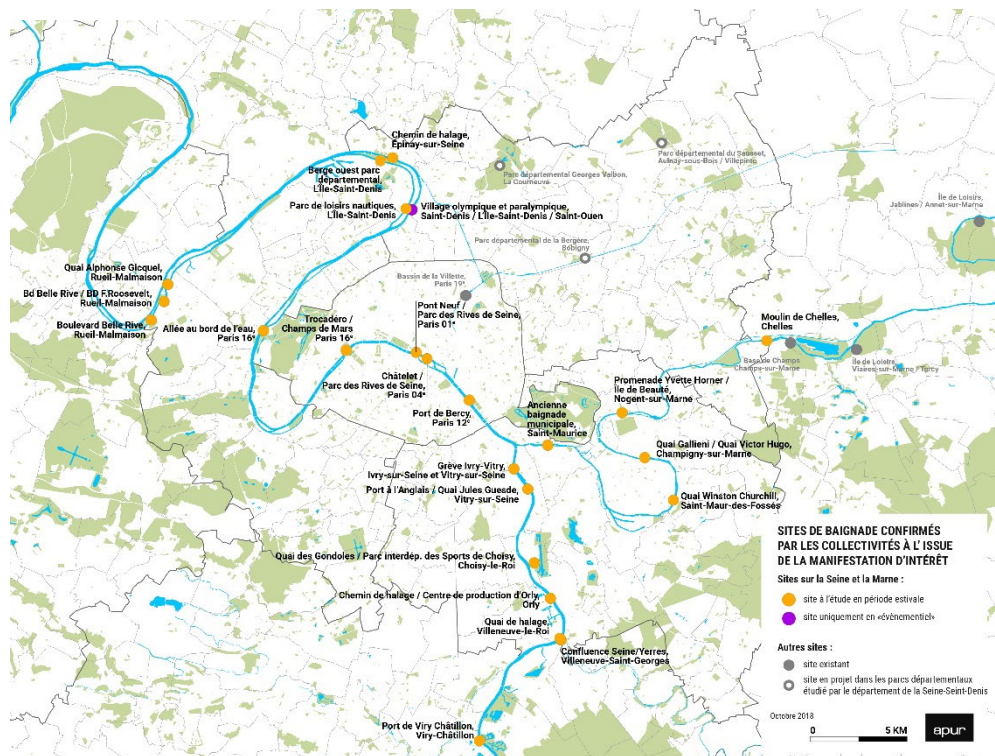
La sécurité de l'approvisionnement urbain dépend donc de territoires situés bien au-delà du cœur dense, mais aussi de la coopération avec les collectivités, les habitantes et habitants et les agriculteurs qui vivent et travaillent dans les zones de captage. Cette dépendance ne concerne pas uniquement l'approvisionnement en eau potable. Le fonctionnement hydraulique de la métropole repose sur un ensemble d'infrastructures déployées à l'échelle du bassin : aqueducs, réseaux de distribution, stations d'épuration, barrages-réservoirs ou encore zones d'expansion des crues. Les eaux usées produites par plusieurs millions d'habitants sont ainsi collectées par un vaste réseau d'assainissement avant d'être traitées notamment par le SIAAP, dont la station Seine Aval à Achères est l'une des plus grandes d'Europe. En amont, les barrages-réservoirs gérés par Seine Grands Lacs contribuent à limiter les crues hivernales tout en soutenant les débits de la Seine pendant les périodes d'étiage.

⁵ <https://www.eaudeparis.fr/ou-se-trouvent-les-eaux-souterraines-qui-nous-alimentent-en-eau-paris>



11. Schéma d'alimentation de Paris en eau. Source: Eau de Paris

Là encore, les services rendus à la région capitale reposent sur des infrastructures et des territoires largement situés hors de son cœur urbain. Ces interdépendances ne sont cependant ni symétriques ni dépourvues de rapports de pouvoir. Les territoires agricoles, industriels, portuaires ou populaires contribuent au fonctionnement de la région capitale en fournissant des ressources et en accueillant des infrastructures essentielles, tout en supportant une part importante des contraintes qu'elles génèrent (servitudes, nuisances, risques ou emprises foncières). Les bénéfices et les coûts du système métropolitain demeurent ainsi inégalement répartis. Rendre ces relations visibles conduit à interroger les formes de reconnaissance, de compensation et de



12. Sites de baignade confirmés en Ile de France. Source: APUR

solidarité entre les territoires qui composent le bassin de vie métropolitain.

L'accès à l'eau elle-même constitue également un enjeu social et politique. Le retour de la baignade dans la Seine et la Marne en 2025, après l'ouverture de trois sites à Paris et de plusieurs sites en proche

couronne, témoigne d'une amélioration importante de la qualité du fleuve et d'une transformation de ses usages.⁶ Les sites parisiens du bras Marie, de Bercy et de Grenelle ont accueilli environ 100 000 baigneurs durant leur première saison. Au-delà de leur dimension récréative, ces lieux mettent en lumière les enjeux d'accès au fleuve et à la fraîcheur comme composantes de l'habitabilité métropolitaine. Leur développement invite à réfléchir aux conditions d'un accès plus équitable aux berges et aux sites de baignade, en particulier dans les territoires où les espaces de fraîcheur accessibles restent limités. La baignade fait ainsi apparaître le fleuve non seulement comme une infrastructure écologique ou un paysage, mais aussi comme un espace public dont l'accès peut devenir un enjeu de justice territoriale.

infrastructures techniques et milieux naturels à l'échelle du bassin de la Seine. Ces relations rendent possible l'habitabilité de la région capitale, mais elles distribuent aussi de manière inégale les ressources, les risques et les capacités d'action. Comprendre la métropole séquanienne suppose dès lors de rendre visibles ces interdépendances et les enjeux de justice territoriale qu'elles soulèvent.

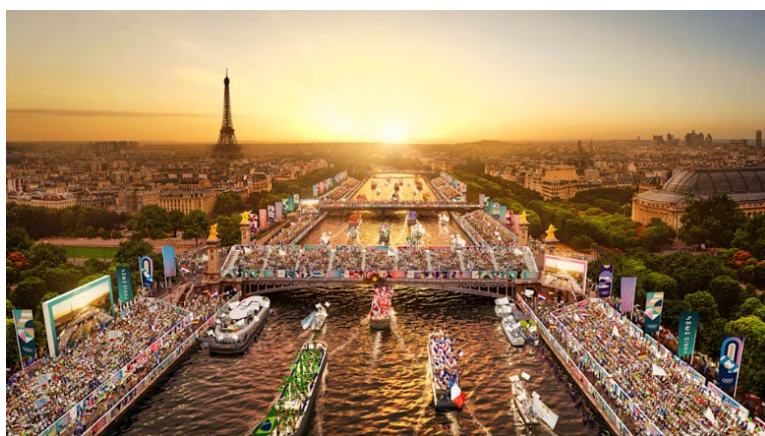
c. Visibilités et invisibilités de l'eau dans la métropole

La métropole parisienne est structurée par une multiplicité de présences de l'eau, dont certaines occupent une place centrale dans les paysages, les usages et les représentations collectives, tandis que d'autres demeurent largement invisibles malgré leur rôle essentiel dans son fonctionnement. La Seine, longue de 777 kilomètres, traverse l'agglomération d'est en ouest et constitue l'un des principaux marqueurs spatiaux de la métropole. Autour d'elle se concentrent espaces publics, équipements culturels, infrastructures portuaires et paysages emblématiques qui participent fortement à l'identité de la région capitale.



6 Site de baignade sur le quai de Bercy. Source: Guillaume Bontemps, Ville de Paris

Lire la métropole à partir de l'eau et du vivant conduit dès lors à dépasser une représentation centrée sur ses seules centralités urbaines et administratives. Derrière ses limites administratives se dessine un système d'interdépendances qui relie espaces urbains, territoires agricoles,



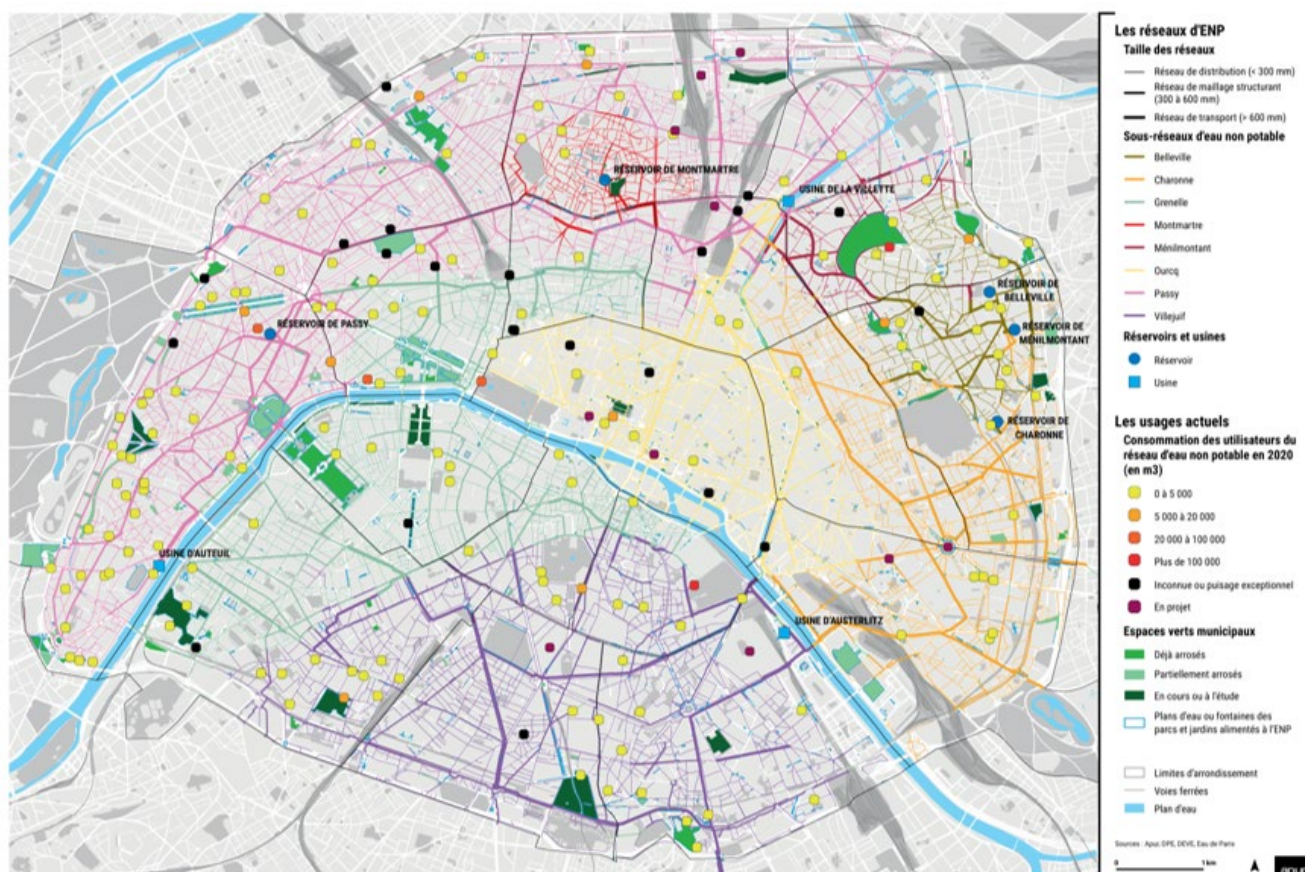
7 Cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques 2024, Source: Olympics.com

⁶ <https://www.apur.org/fr/mobilites-espace-public/seine-rivieres-canaux/frequentations-publics-sites-baignade-seine>

Cette dimension symbolique a été particulièrement mise en scène lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Pour la première fois dans l'histoire des Jeux modernes, la cérémonie s'est déroulée hors d'un stade : les délégations ont parcouru six kilomètres sur la Seine, du pont d'Austerlitz au Trocadéro, transformant le fleuve en scène centrale d'un récit célébrant à la fois le patrimoine, l'ouverture de la ville et la relation entre Paris et son fleuve. Ce choix illustre le retour de la Seine comme élément structurant de l'image internationale de la métropole et comme espace public partagé, bien au-delà de ses seules fonctions de transport ou de régulation hydraulique. Les canaux Saint-Denis, de l'Ourcq et Saint-Martin jouent également un rôle structurant dans les territoires du nord-est parisien. Longtemps conçus comme des infrastructures de transport et d'approvisionnement, ils accueillent aujourd'hui de nouveaux usages récréatifs,

culturels et résidentiels, tout en conservant leurs fonctions logistiques et hydrauliques.

À l'inverse, une grande partie de l'eau métropolitaine reste largement invisible. Plusieurs rivières secondaires, comme la Bièvre, mais aussi certains bras historiques de la Seine, ont été progressivement couverts, détournés ou remblayés au cours des XIX^e et XX^e siècles afin d'accompagner l'urbanisation et de répondre aux préoccupations sanitaires de l'époque. À Argenteuil, par exemple, le bras de Seine qui séparait autrefois l'île Héloïse du centre-ville a été progressivement comblé au début du XIX^e siècle, donnant naissance à l'actuel boulevard Héloïse et rattachant l'ancienne île au reste de la ville. Ce cours d'eau disparu continue pourtant de marquer la topographie et l'histoire du territoire. Sous les rues circulent également les nappes souterraines, les aqueducs, les réseaux d'eau potable, les égouts et les infrastructures d'assainissement qui assurent quotidiennement le fonctionnement de la



8 Réseau d'eau non-potable de Paris. Source: APUR

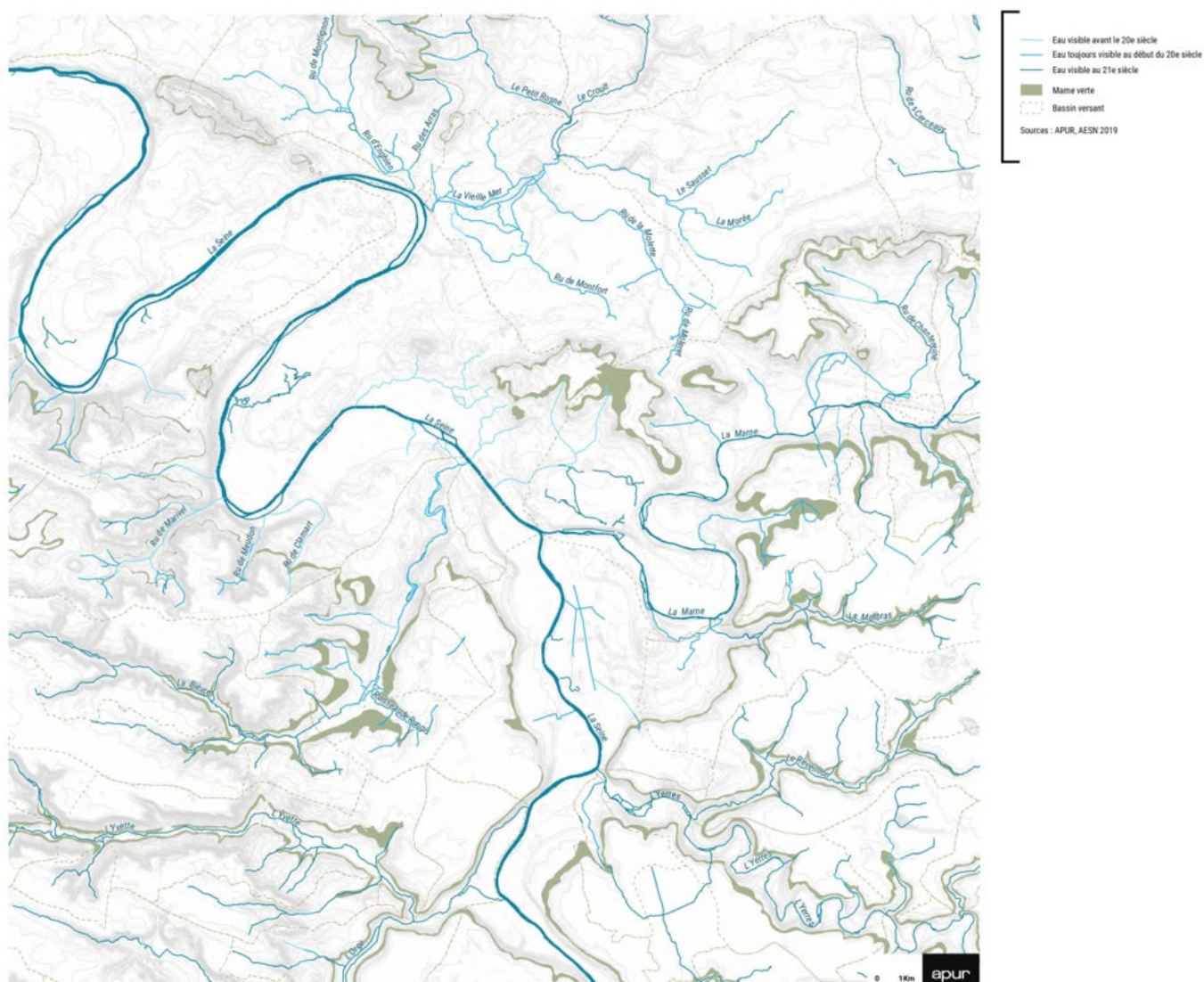
métropole. Cette géographie discrète continue pourtant de conditionner la qualité de l'eau, les risques d'inondation, les mouvements de terrain ou encore les capacités de rafraîchissement urbain. La visibilité de l'eau ne reflète donc pas nécessairement son importance dans le fonctionnement métropolitain.

Comme l'a montré la section précédente, le fonctionnement quotidien de la métropole repose sur un vaste système hydraulique déployé à l'échelle du bassin de la Seine. Pourtant, ce système est loin d'être également visible. Une grande partie des infrastructures qui rendent la métropole habitable échappe aux expériences quotidiennes : les aqueducs traversent discrètement la Bourgogne, la Seine-et-Marne ou l'Eure avant d'alimenter Paris ; la

station Seine Aval, à Achères, traite une part importante des eaux usées franciliennes ; les barrages-réservoirs du lac d'Orient, du Der-Chantecoq ou de Pannecière régulent les débits du fleuve à plusieurs centaines de kilomètres de la capitale. À l'inverse, les canaux Saint-Martin, de l'Ourcq ou Saint-Denis, les berges de Seine ou certaines portions du fleuve occupent une place importante dans les paysages et les pratiques urbaines. La visibilité de l'eau ne dépend donc pas uniquement de sa présence physique : elle est aussi produite par les usages, les récits et les politiques qui rendent certains espaces familiers tandis que d'autres restent largement ignorés.

Cette géographie de la visibilité résulte de choix historiques. Pendant longtemps, l'action publique s'est principalement

LES RIVIÈRES EXISTANTES ET DISPARUES



attachée à maîtriser les circulations de l'eau, à limiter les risques d'inondation et à accompagner l'urbanisation. Les rivières enfouies, les réseaux souterrains ou les ouvrages hydrauliques ont ainsi été pensés avant tout comme des infrastructures techniques destinées à fonctionner sans être vues. À l'inverse, les espaces où l'eau demeurerait visible ont souvent été aménagés selon d'autres priorités - transport fluvial, industrie, puis plus récemment loisirs, patrimoine ou valorisation urbaine. Les canaux de l'Ourcq, Saint-Denis et Saint-Martin dans le nord-est parisien, par exemple, sont passés du statut d'infrastructures industrielles à celui d'espaces publics recherchés, tandis que les ports de Gennevilliers ou de Bonneuil-sur-Marne continuent d'assurer des fonctions logistiques essentielles tout en restant largement absents des représentations de la métropole.

Depuis une trentaine d'années, les politiques urbaines accordent une place croissante à l'eau dans les projets d'aménagement. Cette évolution ne répond pas uniquement à une volonté de rendre le fleuve ou les cours d'eau

plus visibles : elle traduit la reconnaissance progressive de leur rôle dans le fonctionnement écologique de la métropole et dans son adaptation au changement climatique. L'eau n'est plus seulement considérée comme une contrainte à canaliser ou une ressource à distribuer, mais comme un élément avec lequel il s'agit de composer pour limiter les risques d'inondation, rafraîchir les espaces urbains, restaurer les continuités écologiques et améliorer les conditions d'habitabilité. L'opération de renaturation des berges de l'Yerres, engagée depuis le début des années 2010 à Villeneuve-Saint-Georges, en amont immédiat de la confluence avec la Seine, illustre particulièrement bien cette évolution⁷. Accélérée à la suite des crues de 2016 et 2018, elle transforme progressivement un quartier fortement exposé aux inondations en redonnant davantage d'espace à la rivière. Les acquisitions foncières, les premières démolitions et les travaux déjà réalisés permettent progressivement de restaurer une vaste plaine inondable, de reconnecter les milieux humides et de reconstituer les continuités écologiques de la vallée de l'Yerres. À terme, l'opération doit



16 Renaturation des berges de l'Yerres. Source: Grand Paris Aménagement

⁷<https://www.grandparisamenagement.fr/post/renaturation-des-berges-de-lyerres>

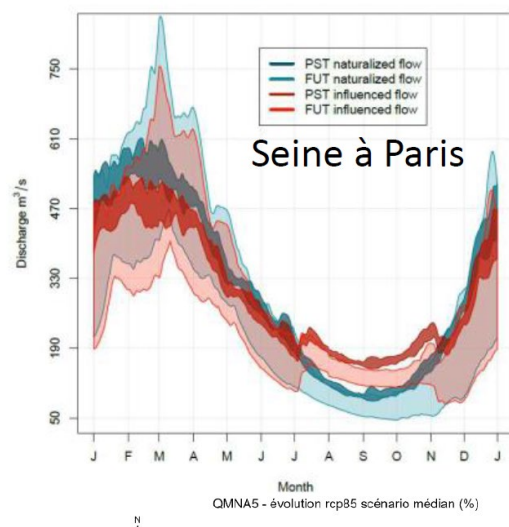
également créer un grand espace naturel accessible aux habitants, conciliant réduction du risque d'inondation, restauration de la biodiversité, adaptation au changement climatique et amélioration du cadre de vie. L'intérêt de ce projet réside précisément dans cette articulation entre des objectifs écologiques, hydrauliques et sociaux, qui étaient longtemps pensés séparément.

Cette remise en visibilité de l'eau ne consiste pas seulement à transformer les paysages urbains ou à créer de nouveaux espaces de loisirs. En révélant le rôle de l'eau dans l'adaptation climatique, la biodiversité ou les usages quotidiens, ces projets rendent plus perceptibles les interdépendances qui relient la métropole au bassin de la Seine. Il ne s'agit pas de rendre visibles toutes les infrastructures qui assurent son fonctionnement, mais de mieux comprendre les relations qu'elles rendent possibles entre les territoires. Lire la métropole à partir de l'eau conduit ainsi à reconnaître que son habitabilité repose sur un système de milieux vivants, d'ouvrages techniques et de coopérations qui dépasse largement les limites de la ville dense.

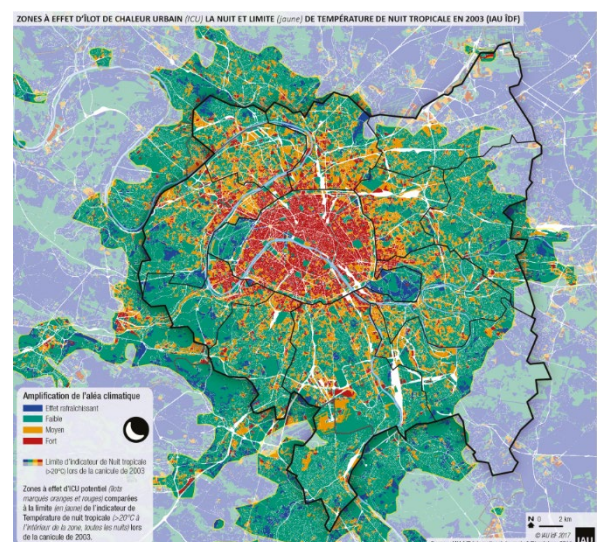
d. Une métropole sous tension

Les transformations du climat mettent progressivement à l'épreuve les équilibres hydrologiques sur lesquels s'est construite la métropole parisienne. Longtemps pensée principalement à partir du risque de crue, la gestion de l'eau doit désormais composer avec des phénomènes qui se cumulent : sécheresses estivales, baisse des débits, épisodes pluvieux intenses, vagues de chaleur et inondations. Selon Météo-France, les températures moyennes en Île-de-France pourraient augmenter de 2 à 4 °C d'ici la fin du siècle, accentuant les îlots de chaleur dans les secteurs les plus urbanisés. À l'inverse, une crue comparable à celle de 1910 perturberait aujourd'hui durablement

les transports, les réseaux énergétiques, l'assainissement ou l'alimentation en eau de plusieurs millions d'habitants. Conçues au XX^e siècle dans une logique de maîtrise des crues et d'approvisionnement en eau, ces infrastructures doivent aujourd'hui répondre à des situations plus variées : limiter les effets des inondations, sécuriser la ressource en période de sécheresse, gérer des épisodes pluvieux plus intenses et contribuer au rafraîchissement de la métropole.



179 Evolution du débit de la Seine à Paris selon les saisons. La courbe rouge montre les moyennes actuelles, la courbe bleue les prévisions pour 2100. La période estivale montre un étiage (débit minimal) faible, au niveau ou en dessous du seuil de vigilance. Source : PIREN-Seine



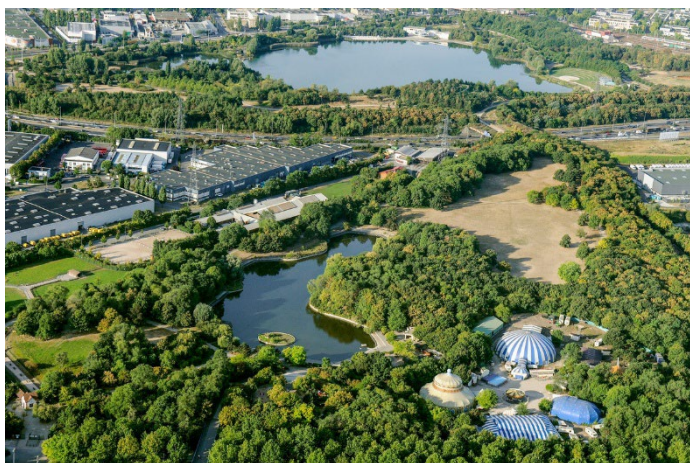
18 Zones de la métropole amplifiant les chaleurs pendant la canicule de 2003 (à effet d'« îlot de chaleur », Institut Paris Région

Ces évolutions rendent plus visibles des arbitrages déjà présents dans la fabrique métropolitaine, en particulier dans les vallées de la Seine et de la Marne. Historiquement structurées par le fleuve, elles concentrent aujourd'hui infrastructures de transport, activités économiques, quartiers d'habitation, espaces naturels et grands équipements techniques. Elles assurent simultanément des fonctions logistiques, écologiques, hydrauliques et récréatives, faisant des mêmes espaces des supports de multiples politiques publiques. Cette superposition de fonctions est renforcée par l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), introduit par la loi Climat et Résilience de 2021. En visant une division par deux de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2021 et 2031, puis un objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050, cette réforme accroît l'importance stratégique des espaces déjà urbanisés. Les friches, emprises ferroviaires, sites portuaires ou berges deviennent ainsi des lieux où se croisent des enjeux de logement, de mobilité, de développement économique, d'adaptation climatique et de préservation des milieux.

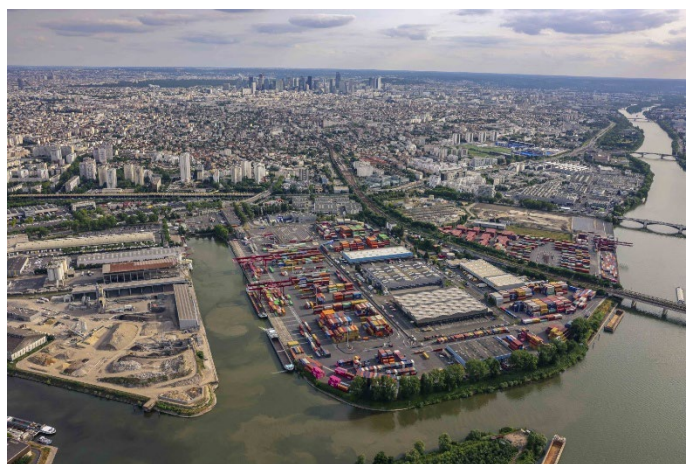
Le secteur de Gennevilliers illustre cette concentration d'enjeux. Premier port fluvial d'Île-de-France, avec près de 20 millions de

tonnes de marchandises transitant chaque année, il constitue un maillon essentiel de l'approvisionnement de la métropole et du report du fret de la route vers la voie d'eau⁸. Autour des terminaux portuaires s'étend cependant un territoire aux fonctions beaucoup plus diverses. À l'ouest, le parc départemental des Chanteraines, aménagé sur d'anciennes friches industrielles et géré par le Département des Hauts-de-Seine, offre un vaste ensemble de prairies, de zones humides et de plans d'eau qui participent à la biodiversité locale tout en constituant un important espace de loisirs pour les habitants. Au sud, le quartier des Grésillons, ancien secteur industriel en reconversion, accueille progressivement de nouveaux logements, des bureaux, des écoles et des équipements publics dans le cadre d'opérations portées par notamment par la Ville de Gennevilliers et l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine. Les berges de Seine font également l'objet de projets visant à les rendre plus accessibles, par exemple grâce à la création de promenades, de pistes cyclables ou de nouveaux espaces publics reliés à l'itinéraire La Seine à Vélo, un parcours de près de 500 kilomètres qui relie Paris à la mer en suivant le fleuve.

Parallèlement, HAROPA PORT modernise les terminaux portuaires afin de développer



10 Parc des Chanteraines. Source : Conseil Départemental des Hauts-de-Seine



20 Port de Gennevilliers. Source : HAROPA

⁸ <https://www.haropaport.com/fr/actualites/trafics-records-et-report-modal-en-croissance-en-2025-sur-laxe-seine>



21. Site de baignade du Bras Marie, Paris, juillet 2025. Crédits : Ibex73

le transport fluvial de marchandises et conduit des actions de restauration écologique sur certaines parties de son domaine. Sur quelques centaines de mètres seulement se côtoient ainsi quais industriels, espaces naturels, nouveaux quartiers résidentiels et équipements de mobilité. Les berges de Seine concentrent des fonctions métropolitaines nombreuses et des projets portés par une grande diversité d'acteurs. Modernisation des infrastructures portuaires, renouvellement urbain, restauration écologique, développement des mobilités ou amélioration de l'accès au fleuve s'y déploient simultanément. Leur mise en œuvre nécessite de coordonner des compétences institutionnelles, des calendriers et des objectifs qui ne coïncident pas toujours. Les compromis qui en résultent sont au cœur de la fabrique de ces territoires et donnent régulièrement lieu à des débats et à des tensions autour des priorités d'aménagement.

La réouverture de sites de baignade dans la Seine et la Marne met en lumière un autre type d'arbitrage. Les sites de Bras Marie, Bercy et Grenelle, ouverts à Paris après les Jeux olympiques de 2024, répondent à une demande croissante d'espaces de fraîcheur dans un contexte de réchauffement climatique. Leur ouverture est cependant

indissociable d'un vaste programme d'investissements dans l'assainissement, dont le bassin de stockage d'Austerlitz (50 000 m³) constitue l'un des ouvrages emblématiques⁹. Malgré ces aménagements, les épisodes de fortes pluies peuvent encore provoquer des déversements d'eaux usées dans la Seine via les réseaux unitaires, entraînant des fermetures temporaires des sites. La baignade dépend ainsi autant de la qualité écologique du fleuve que du fonctionnement d'infrastructures largement invisibles, de la gestion des eaux pluviales, de la navigation ou encore des dispositifs de surveillance sanitaire.

Ces exemples montrent que l'eau ne constitue pas un usage supplémentaire parmi d'autres. Elle met en relation des fonctions qui s'exercent sur les mêmes espaces et à des temporalités différentes : produire, habiter, se déplacer, protéger, rafraîchir ou restaurer les milieux. Les arbitrages qui en découlent ne relèvent pas uniquement du changement climatique ; ils traduisent la nécessité de composer avec des ressources foncières limitées, des infrastructures héritées et des attentes sociales en constante évolution.

⁹ <https://www.paris.fr/pages/assainissement-de-la-seine-les-travaux-du-tunnelier-d-austerlitz-vont-bientot-demarrer-21535>

2. Une géohistoire de la métropole et de ses eaux

Les relations entre la métropole et ses eaux se sont profondément transformées au fil de son urbanisation. Fleuves, rivières et zones humides ont successivement servi de supports à l'habitat, aux activités productives et aux loisirs, avant d'être largement canalisés, équipés ou parfois enfouis pour accompagner la croissance urbaine. Les infrastructures, paysages et usages actuels portent encore les traces de ces transformations, alors même que de nouvelles politiques cherchent à redonner davantage de place à l'eau et aux milieux vivants. Cette géohistoire permet de comprendre comment ces héritages continuent de structurer les possibilités et les contraintes avec lesquelles la métropole compose aujourd'hui.

a. Habiter le fleuve : l'eau comme structure territoriale et support de vie

Bien avant de devenir une capitale politique et économique, Paris se développe comme une ville fluviale inscrite dans un vaste système hydrographique. La Seine et ses affluents structurent les premières implantations humaines à travers des logiques de navigation, de défense, d'approvisionnement et d'exploitation des sols fertiles des vallées alluviales. L'île de la Cité, située au croisement de routes commerciales et de zones navigables relativement faciles à franchir, constitue l'un des premiers noyaux urbains majeurs du territoire. Pendant des siècles, les activités économiques, alimentaires et artisanales restent directement liées au fleuve et à ses rythmes : pêche, transport de marchandises, extraction de matériaux, moulins, blanchisseries, maraîchage ou cultures en zones humides composent une grande partie de l'économie urbaine et périurbaine. Le fleuve est alors à la fois une infrastructure de circulation, une ressource productive, un

espace de sociabilité et un paysage quotidien qui structure les façons d'habiter le territoire.

Cette proximité se manifeste également dans les usages directs de l'eau. Dès le XVII^e siècle, les archives mentionnent la baignade dans la Seine, pratiquée pour se laver, apprendre à nager ou se rafraîchir pendant les fortes chaleurs. Au XIX^e siècle, avec l'essor de la ville et des loisirs populaires, cette pratique se développe autour des bains flottants, des écoles de natation et des plages aménagées sur les rives de la Seine ou de la Marne. La baignade illustre alors une relation quotidienne au fleuve, dont l'eau constitue un prolongement des espaces publics urbains. Habiter la métropole, c'est aussi habiter ses cours d'eau, qui sont pleinement intégrés aux pratiques de loisirs, de travail et de déplacement.

Jusqu'au XVIII^e siècle, cette relation reste largement visible dans les paysages urbains. Les bras secondaires de la Seine traversent encore plusieurs quartiers, les vallées sont peu construites et les relations entre ville, terres agricoles et milieux aquatiques demeurent relativement poreuses. Les crues font partie du fonctionnement ordinaire du territoire. Les implantations humaines, les activités agricoles ou les infrastructures s'organisent en fonction des zones régulièrement inondées, tandis que les

22. Baignade dans la Seine ou La Grenouillère, peinture de Pierre-Auguste Renoir, 1869. La Grenouillère était un espace de loisirs (canotage, baignade, danse) à la mode, situé à Croissy-sur-Seine.





Bateau-Lavoir près du Pont-Neuf, Paris, alors que les quais de Seine sont réhaussés progressivement. Johan Bartold Jongkind, 1850

populations développent des pratiques adaptées aux variations saisonnières du niveau de l'eau, plutôt que de chercher à contrôler systématiquement le fleuve. Les ports fluviaux organisent l'approvisionnement de la ville, tandis que les villages de la périphérie se développent le long des vallées navigables. L'eau est omniprésente dans les paysages, les activités économiques et les pratiques quotidiennes, même si elle reste aussi associée à l'incertitude des crues et aux variations saisonnières.

À partir de la fin du XVIII^e siècle, la croissance de Paris transforme progressivement son rapport au fleuve. Les quais sont consolidés, les berges réaménagées et certains bras secondaires disparaissent afin de faciliter la navigation, le commerce et les circulations urbaines. Au début du XIX^e siècle, Napoléon Bonaparte lance la construction du canal de l'Ourcq (1802), bientôt complété par les canaux Saint-Denis (1821) et Saint-Martin (1825). Ces ouvrages répondent à un double objectif : sécuriser l'approvisionnement en eau de la capitale et développer le transport fluvial des marchandises. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les grands travaux menés sous le Second Empire par le préfet Haussmann et l'ingénieur Eugène Belgrand prolongent cette transformation avec la

modernisation des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Le fleuve demeure au cœur du développement métropolitain, mais il devient progressivement une infrastructure technique dont les usages sont davantage spécialisés, aménagés et encadrés par les pouvoirs publics.

Cette transformation s'accompagne d'une modification des façons d'habiter le fleuve. L'industrialisation, l'urbanisation rapide et la dégradation progressive de la qualité de l'eau rendent les usages directs plus difficiles. Le développement des réseaux unitaires d'assainissement, combiné à l'intensification de la navigation et des activités industrielles, conduit progressivement à l'abandon de la baignade, officiellement interdite à Paris en 1923. Pendant près d'un siècle, la Seine reste au cœur de la métropole, mais davantage comme infrastructure de transport, support d'aménagement ou paysage urbain que comme espace de contact direct avec l'eau. Les politiques urbaines privilégient alors la maîtrise du fleuve, la fluidification des circulations et la protection contre les risques, tandis que les usages récréatifs de l'eau disparaissent progressivement.

Depuis plusieurs décennies, cette relation connaît une nouvelle évolution. Le retour de la baignade ne résulte pas uniquement des Jeux olympiques de Paris 2024. Dès les années 1990, des collectivités, des associations et des collectifs citoyens militent pour retrouver un accès direct au fleuve. Les baignades organisées par les Ourcq Polaires dans le canal de l'Ourcq¹⁰, les expérimentations sur la Marne ou encore le développement de Paris Plages témoignent d'une réappropriation progressive des espaces fluviaux. Les Jeux olympiques ont constitué un accélérateur en mobilisant d'importants investissements dans l'assainissement et la qualité de l'eau, permettant l'ouverture des sites de Bras

¹⁰ <https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/inattendu-baignades-urbaines>

Marie, Bercy et Grenelle. Plus qu'un retour à une pratique ancienne, cette réouverture traduit l'émergence de nouvelles manières d'habiter le fleuve. La baignade répond aujourd'hui à des attentes qui dépassent le simple loisir : elle participe à la recherche d'espaces de fraîcheur dans un contexte de réchauffement climatique, renforce la place des berges comme espaces publics et interroge les conditions d'accès à ces nouveaux usages. Le fleuve redevient ainsi un espace vécu, où se croisent patrimoine, qualité de vie, santé publique, loisirs et adaptation climatique.

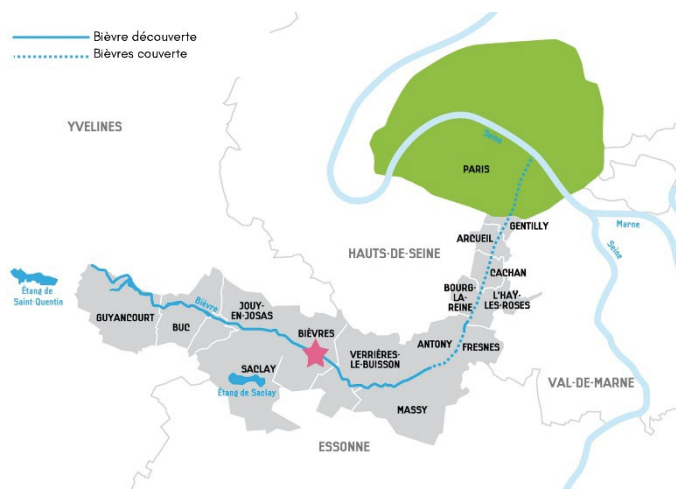
b. Assainir, canaliser et maîtriser : la métropole hygiéniste et industrielle

Au cours du XIX^e siècle, l'explosion démographique et industrielle transforme profondément les relations entre la métropole et ses eaux. Paris passe d'environ 550 000 habitants au début du siècle à plus de 2,7 millions à la veille de la Première Guerre mondiale, tandis que les faubourgs industriels se développent rapidement le long de la Seine, de la Bièvre et des canaux. Le fleuve devient simultanément une voie de transport, une source d'approvisionnement en eau, un support pour les activités industrielles et un exutoire pour les eaux usées. Dans ce contexte, l'eau est progressivement pensée moins comme un milieu habité que comme un ensemble de flux qu'il convient d'organiser, de séparer et de maîtriser afin d'accompagner la croissance urbaine.

La trajectoire de la Bièvre illustre particulièrement bien cette évolution. Pendant des siècles, cette rivière, affluent de la Seine, structure le développement du sud de Paris. Son débit alimente des moulins dès le Moyen Âge, puis attire progressivement des activités fortement dépendantes de l'eau, comme les teintureries, les tanneries, les mégisseries ou les blanchisseries

installées notamment dans les actuels 5^e et 13^e arrondissements. Au fil du XIX^e siècle, l'intensification de ces activités, combinée à la croissance de la population, transforme cependant la rivière en un cours d'eau fortement pollué, recevant à la fois les rejets industriels et les eaux usées domestiques. Les nuisances sanitaires et les mauvaises odeurs qui lui sont associées alimentent alors les discours hygiénistes qui se développent dans toute l'Europe. Les épidémies de choléra de 1832 puis 1849 renforcent cette volonté d'intervenir sur les milieux aquatiques urbains. Même si l'on ignore encore le rôle des bactéries, les théories hygiénistes associent les eaux stagnantes, les quartiers insalubres et les « mauvaises odeurs » à la propagation des maladies. L'assainissement devient dès lors un objectif majeur de l'action publique.

24. Tracé de la Bièvre de sa source à la Seine (36 kms), indiquant les parties couvertes et découvertes. Source : Mairie de Bièvres.



Sous le Second Empire (1852-1870), Napoléon III confie à l'ingénieur Eugène Belgrand la modernisation du système hydraulique parisien. Les aqueducs de la Vanne, de la Dhuis et de l'Avre permettent d'acheminer une eau potable de meilleure qualité depuis des captages éloignés, tandis que le réseau d'égouts est considérablement étendu. Les quais sont reconstruits en pierre afin de stabiliser les berges et de faciliter la circulation des personnes et des



25. Une fabrique de parchemins au bord de la Bièvre à Paris, 1904. Photo : Georges Remy, Musée Carnavalet



26. Travaux de couverture de la Bièvre, 1905. Photo : Henri-Cimara Godefroy, Musée Carnavalet

marchandises. Certains bras secondaires de la Seine, comme ceux qui entouraient l'île aux Cygnes (ancienne île située entre l'actuel Pont Royal et le Pont de l'Alma) ou plusieurs petits chenaux autour des îles parisiennes, sont progressivement comblés ou intégrés aux aménagements des quais. Parallèlement, des cours d'eau secondaires comme la Bièvre sont progressivement canalisés, puis couverts, tandis que de nombreux rus et fossés disparaissent avec l'urbanisation. L'eau circule alors de plus en plus dans des ouvrages souterrains ou des canaux aménagés, plutôt qu'à ciel ouvert.

La Bièvre accompagne cette transformation. Après avoir été rectifiée et canalisée dans les années 1820-1840, elle est progressivement couverte entre 1877 et 1935. Son eau est détournée vers le réseau d'assainissement conçu par Belgrand, tandis que sa vallée est remblayée pour permettre la construction de nouvelles rues, d'équipements et de quartiers. La disparition de la rivière traduit un changement profond de regard : un cours d'eau longtemps considéré comme une ressource productive et un support d'activités devient désormais un obstacle au développement urbain, qu'il convient de rendre invisible. Ce processus ne concerne pas uniquement la Bièvre : de nombreux rus, fossés et zones humides du bassin parisien disparaissent au cours de cette période sous l'effet de l'urbanisation et des grands travaux. Les crues elles-mêmes sont de plus en plus envisagées comme des dysfonctionnements

qu'il faut contenir grâce à des aménagements techniques, une logique encore renforcée après la grande crue de 1910, qui marque durablement les politiques de gestion du bassin de la Seine.

Ces transformations s'accompagnent également d'une évolution des modes de gouvernance. Plus qu'une rupture, le XIX^e siècle voit la consolidation d'une gestion de l'eau davantage centralisée, professionnalisée et fondée sur l'expertise des ingénieurs. Les infrastructures hydrauliques deviennent des instruments essentiels de gouvernement de la métropole et les décisions sont progressivement pensées à l'échelle de l'agglomération, puis du bassin versant. Ce modèle technico-administratif, fondé sur les grands ouvrages, la maîtrise des flux et la rationalisation des réseaux, s'inscrit dans un mouvement plus large qui se diffuse également dans les villes de l'Empire colonial français, où les infrastructures hydrauliques participent à la fois aux politiques sanitaires, à l'organisation des villes et au contrôle des territoires.

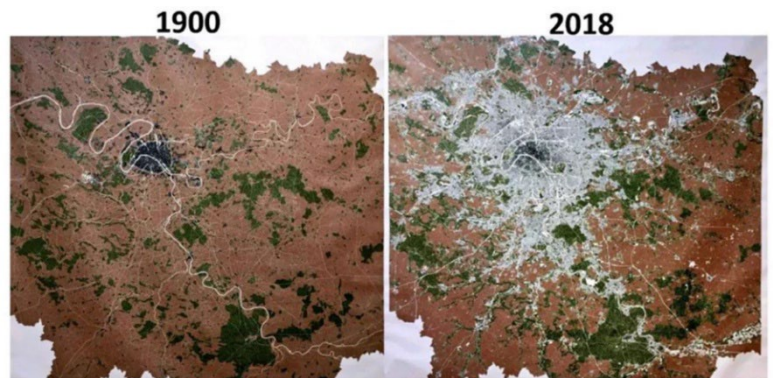
Depuis la fin du XX^e siècle, la Bièvre connaît une nouvelle trajectoire. Plusieurs tronçons ont été remis à ciel ouvert à Fresnes (2003), puis à Arcueil et Gentilly (2022), tandis que Paris étudie la réouverture de certaines sections, notamment autour du parc Kellermann. Ces projets ne cherchent pas à retrouver la rivière telle qu'elle existait autrefois, mais traduisent une nouvelle

manière de considérer les cours d'eau urbains : ils sont désormais envisagés comme des supports de biodiversité, de rafraîchissement, de continuités écologiques et d'espaces publics. Leur réouverture reste toutefois confrontée à de fortes contraintes techniques et foncières héritées de plus d'un siècle d'urbanisation dense. La Bièvre illustre ainsi l'évolution des relations entre la métropole et ses eaux : d'abord ressource productive et espace de vie, puis infrastructure à maîtriser et à invisibiliser, elle devient aujourd'hui un élément que l'on cherche, au moins en partie, à réintégrer dans les paysages et les projets urbains.

c. Équiper la métropole : grands réseaux, planification et expansion urbaine

À partir des années 1950, la région parisienne connaît une expansion sans précédent. La reconstruction d'après-guerre puis les Trente Glorieuses (1945-1975) accélèrent l'étalement urbain bien au-delà des limites historiques de Paris. Les vallées de la Seine, de la Marne et de l'Oise offrent des espaces disponibles pour accueillir une partie de cette croissance. De nouveaux quartiers d'habitation se développent, notamment dans les villes nouvelles de Cergy-Pontoise (1969) ou de Marne-la-Vallée (1972), tandis que les activités industrielles et les grands équipements s'installent progressivement en périphérie. L'eau n'est plus seulement considérée comme une ressource à protéger ou à assainir : elle devient un support essentiel de l'organisation et du développement de la métropole.

Cette expansion est largement encadrée par les politiques nationales d'aménagement du territoire. En 1963, l'État crée la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) afin de coordonner le développement des grandes métropoles françaises. Deux ans plus tard, le Schéma

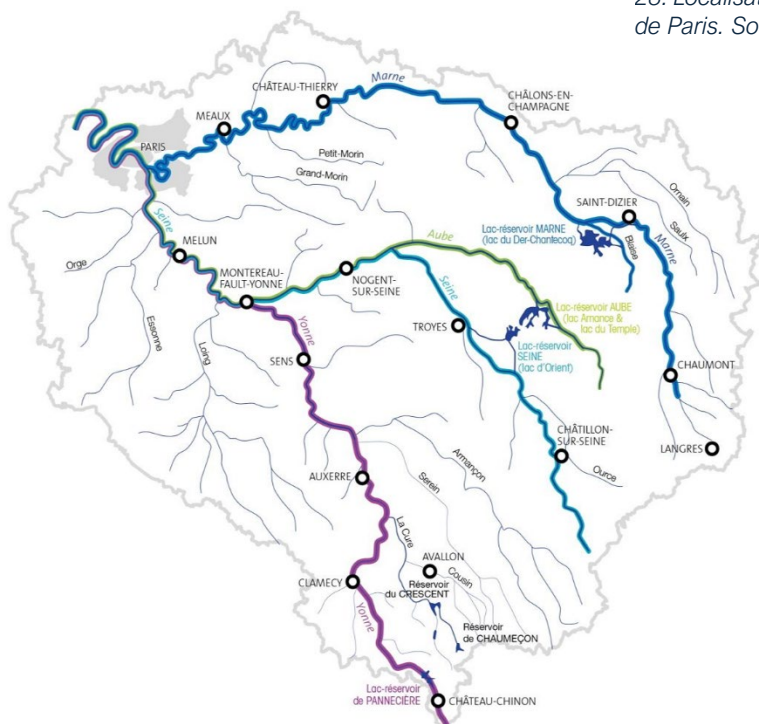


27. Evolution de l'urbanisation en Île-de-France de 1900 à 2018, IAU-IDF

Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région de Paris (SDAURP, 1965), élaboré sous l'impulsion de Paul Delouvrier, propose une organisation polycentrique de la région autour des villes nouvelles, du futur réseau RER, de nouveaux pôles d'emploi et de grands axes de transport. Les vallées ne sont plus seulement des espaces habités ou productifs : elles deviennent des territoires stratégiques où s'organisent les principales infrastructures nécessaires au fonctionnement de la région capitale.

Cette nouvelle manière de penser le territoire transforme profondément le rôle attribué à la Seine. Le fleuve ne structure plus uniquement la ville de Paris : il devient l'ossature d'un vaste système reliant les territoires industriels, énergétiques et logistiques de toute la vallée jusqu'aux ports de Rouen et du Havre. Le développement du port de Gennevilliers, inauguré en 1932 puis fortement agrandi après la Seconde Guerre mondiale, illustre cette évolution. Autour du fleuve se concentrent progressivement les infrastructures indispensables au fonctionnement quotidien de la métropole : la station d'épuration Seine Aval à Achères, mise en service en 1940 puis continuellement agrandie ; des plateformes multimodales combinant transport fluvial, ferroviaire et routier, des centrales énergétiques ; des carrières alimentant le secteur de la construction ; mais aussi de grands axes de circulation comme les autoroutes A86 (à partir de 1968), A4 et A15 (années 1970), qui suivent largement les vallées pour connecter les nouveaux pôles

28. Localisation des lacs-réservoirs, situés à l'amont de Paris. Source : EPTB Seine Grands Lacs



urbains et économiques. La Seine se consolide en tant que colonne vertébrale système métropolitain qui permet d'alimenter la capitale, de construire la ville, de produire de l'énergie, de traiter les eaux usées et d'organiser la circulation des biens entre Paris et son hinterland jusqu'aux ports maritimes.

Cette logique d'équipement s'étend à l'ensemble du bassin versant. Entre 1949 et 1990, quatre grands lacs-réservoirs sont construits en amont de Paris : Pannecièrre (1949), lac d'Orient (1966), lac du Der-Chantecoq (1974) et les lacs Amance et Temple (1990). Gérés aujourd'hui par Seine Grands Lacs, ces ouvrages permettent de stocker une partie des eaux en période de fortes pluies afin de limiter les crues de la Seine, tout en restituant de l'eau pendant les périodes d'étiage pour soutenir les débits du fleuve. Pour la première fois, la gestion de l'eau est pensée à l'échelle de l'ensemble du bassin versant, bien au-delà des limites administratives de la région parisienne. Cette organisation accompagne le développement économique de la métropole, mais elle s'accompagne aussi d'une forte

artificialisation des sols et d'une spécialisation des territoires. Les vallées accueillent une part importante des infrastructures indispensables au fonctionnement de la région capitale, mais concentrent également certaines de ses nuisances et vulnérabilités. Autour de Gennevilliers, de la Seine-Amont ou de la boucle de Chanteloup, ports, autoroutes, entrepôts, installations industrielles et quartiers d'habitation coexistent ainsi dans des espaces marqués par des enjeux de pollution, de

fragmentation écologique et d'inégalités environnementales.

Depuis les années 2000, cette organisation est progressivement réinterprétée à travers le projet de l'Axe Seine, qui considère la vallée de la Seine comme un espace stratégique reliant Paris, Rouen et Le Havre. Porté notamment par l'État, les régions Île-de-France et Normandie, HAROPA PORT, des collectivités territoriales comme la Métropole Rouen Normandie, Le Havre Seine Métropole ou la Métropole du Grand Paris, ainsi que par de nombreux acteurs économiques (compagnies fluviales, logisticiens, industriels ou entreprises de transport), ce projet vise à renforcer les complémentarités entre les territoires du corridor fluvial. Il cherche à développer le transport de marchandises par voie d'eau, à améliorer les connexions entre les réseaux fluviaux, ferroviaires et routiers, à coordonner les politiques d'aménagement et à renforcer l'attractivité économique de cet ensemble métropolitain. Le port de Gennevilliers, aujourd'hui géré par HAROPA PORT, constitue l'un des principaux nœuds logistiques de ce réseau en assurant l'interface entre la métropole parisienne et les

29. Une des trois cartes principales et opposables du SDRIF-E 2040, Région Île-de-France

À partir des années 1970, les politiques de l'eau et de l'aménagement connaissent une évolution progressive qui transforme profondément la manière de concevoir les milieux aquatiques dans la métropole parisienne. Alors que les décennies précédentes avaient principalement cherché à canaliser et assainir les eaux tout en accompagnant le développement urbain, de nouvelles préoccupations émergent autour de la qualité des milieux, de la pollution et de la protection de la nature. Cette évolution s'inscrit dans un contexte plus large de montée des enjeux environnementaux. En France, la loi sur l'eau de 1964 crée les agences financières de bassin (devenues ensuite les agences de l'eau) et organise une gestion à l'échelle des bassins versants. La création, en 1971, du premier ministère de la Protection de la nature et de l'Environnement



traduit également la reconnaissance croissante des questions environnementales dans l'action publique. Ce mouvement se renforce avec la loi sur l'eau de 1992, qui affirme que « l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation », puis avec la Directive-cadre européenne sur l'eau de 2000, qui fixe comme objectif l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau. Les politiques de trames vertes et bleues, développées à partir du Grenelle de l'environnement (2007-2010), prolongent cette évolution en cherchant à préserver ou recréer les continuités écologiques entre les milieux terrestres et aquatiques. Progressivement, l'eau et les milieux vivants ne sont plus seulement considérés comme des ressources à exploiter ou des contraintes techniques à maîtriser, mais comme des patrimoines communs dont le fonctionnement écologique devient un objectif à part entière des politiques d'aménagement.

Les trames vertes et bleues traduisent cette évolution des politiques de l'environnement. Introduites par le Grenelle de l'environnement (2007-2010), puis intégrées aux Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) avant d'être reprises dans le SDRIF et les documents locaux d'urbanisme, elles reposent sur une idée simple : la biodiversité dépend autant des connexions entre les milieux que de leur protection individuelle. Cette approche conduit à regarder autrement des espaces longtemps considérés comme secondaires dans la fabrique urbaine. Les friches, les talus ferroviaires, les berges, les délaissés ou les petites zones humides cessent d'être perçus comme des réserves foncières ou des terrains en attente d'aménagement ; ils deviennent des maillons indispensables des continuités écologiques. La métropole est ainsi progressivement cartographiée comme un réseau de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques reliant les vallées, les grands bois, les parcs et les espaces plus ordinaires du tissu urbain. En Île-de-France,

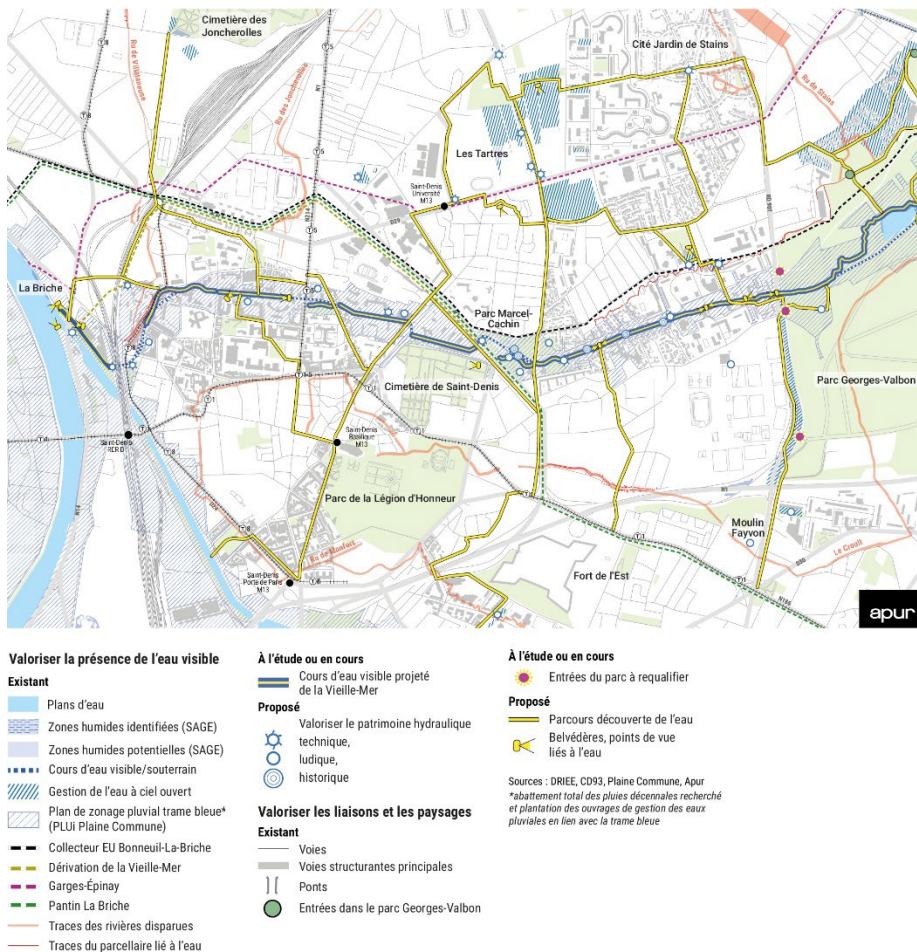
ce travail mobilise de nouveaux outils de connaissance, comme les bases MOS et ECOMOS développées par l'Institut Paris Région, qui permettent d'identifier plus finement les continuités écologiques dans un territoire fortement fragmenté.

Cette évolution transforme également la manière d'appréhender la biodiversité urbaine. Les inventaires réalisés depuis les années 2000 montrent que Paris abrite plus de 1 200 espèces de plantes spontanées et près de 1 300 espèces animales, dont plusieurs orchidées sauvages, des fougères protégées ou encore des espèces qui recolonisent progressivement les berges de la Seine, comme le martin-pêcheur. Ces observations contribuent à remettre en question l'idée d'une nature cantonnée aux grands espaces protégés et renforcent l'attention portée à une biodiversité plus discrète, présente dans les friches, les murs, les cimetières ou les anciens sites industriels. Elles conduisent également à modifier les pratiques de gestion des espaces publics : certaines plantes dites "adventices", longtemps éliminées parce qu'elles étaient assimilées à un manque d'entretien, sont progressivement reconnues pour leur rôle dans l'accueil des pollinisateurs, la fertilité des sols ou la lutte contre certaines pollutions. La nature spontanée devient ainsi un objet de gestion autant qu'un objet de

30. La confluence entre la Vieille Mer et la Seine, à Saint-Denis. Source : APUR



**SÉQUENCE AVAL : LA TRAVERSÉE DE SAINT-DENIS
VALORISATION DE L'EAU VISIBLE ET DU PATRIMOINE HYDRAULIQUE**



31. Proposition d'ouverture et de valorisation de la Vieille Mer dans sa séquence aval.
Source : APUR 2020

débat, car elle entre parfois en tension avec les attentes des habitants en matière de propreté, de sécurité ou d'esthétique.

Les transformations engagées autour de la Vieille Mer, en Seine-Saint-Denis, illustrent la manière dont ces nouveaux principes sont progressivement mis en œuvre dans les projets d'aménagement. Ancien affluent de la Seine, la Vieille Mer a été progressivement rectifiée, canalisée puis intégrée au réseau d'assainissement au fil de l'urbanisation et de l'industrialisation de Plaine Commune.¹¹ À partir des années 2010, Plaine Commune engage, avec le Département de la Seine-Saint-Denis, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Métropole du Grand Paris et plusieurs communes, un vaste programme

de restauration de son bassin versant. L'ambition dépasse la seule remise en eau de certains tronçons : il s'agit de retrouver le fonctionnement écologique du bassin en recréant des zones humides, en désimperméabilisant des espaces publics, en favorisant l'infiltration des eaux pluviales et en reconnectant des milieux longtemps fragmentés par les infrastructures et l'urbanisation. La Vieille Mer devient ainsi le support d'une approche intégrée, où la gestion de l'eau, la restauration des continuités écologiques, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie sont pensées conjointement.

À travers ce type de projet, les corridors écologiques cessent d'être une catégorie de planification pour devenir des espaces d'intervention, où l'aménagement consiste autant à restaurer des processus écologiques qu'à recomposer les relations entre infrastructures, espaces publics et milieux vivants.

Ces projets témoignent de la complexité croissante des politiques de l'eau dans la métropole. Restaurer un bassin versant ou une continuité écologique implique d'intervenir simultanément sur des espaces publics, des infrastructures d'assainissement, des sols, des opérations de renouvellement urbain ou des espaces naturels, qui relèvent d'institutions, de

¹¹https://www.apur.org/sites/default/files/vieille_mer_synthese.pdf?openfile_analytics=4429

financements et de temporalités différentes. La mise en œuvre de ces projets mobilise ainsi un large éventail d'acteurs - collectivités, agences de l'eau, aménageurs, services techniques, associations naturalistes ou habitants - dont les interventions doivent être coordonnées à l'échelle du bassin versant tout en s'inscrivant dans des projets urbains locaux. Cette évolution conduit progressivement à intégrer les continuités écologiques dans les outils ordinaires de l'aménagement, depuis les documents de planification jusqu'aux opérations de transformation urbaine. Elle traduit également une évolution du regard porté sur la métropole : les rivières, les zones humides, les friches, les talus ferroviaires ou les sols urbains sont de plus en plus considérés comme des milieux de vie dont le fonctionnement conditionne la circulation de l'eau et des espèces et de nombreux processus écologiques. Les politiques d'aménagement cherchent ainsi à mieux articuler les dynamiques du vivant avec d'autres fonctions métropolitaines - habitat, mobilités, espaces publics ou gestion des risques - à différentes échelles, du quartier au bassin versant.



1 A la découverte de la biodiversité urbaine pendant la fête de la nature sur l'Île de la Jatte, Levallois. Source: sortiràparis.com



2 La Bièvre remise à ciel ouvert et renaturée à Arcueil et Gentilly en 2022, plus d'un siècle après son enfouissement progressif. Photo : Éric Legrand – CD94

3. Transformer la métropole avec l'eau et le vivant

Les relations entre la métropole, l'eau et le vivant connaissent aujourd'hui de profondes transformations. De nouvelles manières d'aménager cherchent à redonner davantage de place aux dynamiques hydrologiques et écologiques dans des territoires largement façonnés par l'urbanisation et la maîtrise technique des milieux. Elles prennent forme dans une métropole déjà construite, où transformer les relations à l'eau et au vivant implique à la fois de composer avec les héritages et les usages existants et d'agir sur des processus qui relient des territoires bien au-delà de leurs limites administratives.

Ce chapitre propose d'explorer les enjeux actuels de cette transformation à partir de trois dimensions principales, observées à travers différents territoires de la métropole séquanienne. La première concerne les formes de gouvernance et les connaissances nécessaires pour agir sur l'eau et le vivant, alors que leurs circulations et leurs effets relient des espaces relevant d'institutions et de périmètres différents. La deuxième porte sur la coexistence et les arbitrages entre les nombreux usages des territoires métropolitains, notamment le long des cours d'eau, où se rencontrent fonctions productives et logistiques, mobilités, loisirs, espaces publics et milieux vivants. La troisième s'intéresse aux sols et au foncier, dont les usages et les transformations déterminent les possibilités d'infiltration, de renaturation, de continuité écologique ou de production.

Ces situations invitent ainsi à penser simultanément plusieurs échelles, depuis la parcelle, la rue ou la berge jusqu'au bassin versant, et à suivre les relations qui se construisent entre elles plutôt qu'à s'arrêter

aux limites administratives. Elles montrent comment des interventions très localisées peuvent participer à des fonctionnements métropolitains plus larges, tandis que des décisions prises à l'échelle d'un bassin, d'un réseau ou d'une intercommunalité prennent forme dans des lieux particuliers. À travers ces trois enjeux, le chapitre cherche ainsi à rendre compte des transformations contemporaines de la métropole séquanienne et des conditions concrètes dans lesquelles de nouvelles relations à l'eau et au vivant peuvent s'y construire.

a. Gouverner l'eau : échelles, connaissances et capacités d'action

La transformation écologique de la métropole parisienne remet en relation des éléments que l'urbanisation a progressivement organisés dans des systèmes spécialisés : circulation des eaux pluviales, fonctionnement des cours d'eau, qualité des sols, zones d'expansion des crues, milieux vivants et usages urbains. À partir du XIXe siècle, aqueducs, égouts, stations d'épuration, canaux, endiguements et, plus tard, barrages-réservoirs ont permis d'alimenter et d'assainir une agglomération de plus en plus dense et structurent encore largement son fonctionnement. Leur développement s'est accompagné de l'imperméabilisation des sols, de l'artificialisation des berges, du drainage de zones humides et de la couverture de nombreux petits cours d'eau.

Les projets contemporains interviennent directement dans cet héritage matériel. À Villeneuve-Saint-Georges, la recomposition de Belleplace-Blandin suppose de libérer des terrains bâtis pour restituer à l'Yerres une partie de sa plaine d'expansion¹² ; à Plaine

¹²<https://www.grandparisamenagement.fr/operations/renaturation-et-restauration-des-berges-de-lyerres>

Commune, la Vieille-Mer, longtemps canalisée et intégrée au système d'assainissement, fait aujourd'hui l'objet d'un projet de redécouverte qui recrée notamment un écoulement à ciel ouvert dans le parc Georges-Valbon¹³. D'autres interventions sont dispersées dans le tissu existant : désimperméabiliser une cour d'école augmente la quantité d'eau retenue sur place ; planter et aménager une rue pour infiltrer les pluies modifie à la fois le ruissellement, l'humidité des sols et le confort thermique ; préserver une zone humide maintient un espace où l'eau peut temporairement s'accumuler.

Ces opérations agissent donc simultanément sur le trajet et la vitesse de l'eau, les propriétés des sols et les conditions offertes aux milieux vivants. La Bièvre permet de mesurer l'épaisseur de ces transformations. Rectifiée et canalisée au XIXe siècle, puis progressivement couverte entre la fin du XIXe et le début du XXe siècle, elle a été détournée vers le réseau d'assainissement tandis que sa vallée était remblayée pour accueillir rues, équipements et constructions. Les réouvertures réalisées depuis 2003 à Fresnes, puis en 2022 à Arcueil et Gentilly¹⁴, doivent aujourd'hui composer avec des réseaux souterrains, un foncier densément occupé et un profil de vallée profondément remodelé : restaurer des habitats aquatiques et des continuités écologiques, rafraîchir l'espace urbain ou aménager une promenade dépend ainsi des transformations accumulées pendant la période où la rivière avait disparu de la surface.

Suivre les effets de telles interventions conduit à considérer les espaces reliés par la circulation de l'eau. Un bassin versant est le territoire dont les eaux s'écoulent vers un même cours d'eau, ses limites suivant les lignes de partage des eaux : il permet donc

de mettre en relation ruissellements sur les versants, infiltration vers les nappes, affluents, zones humides et écoulements vers l'aval. Dans le bassin de la Seine, ces relations associent le cœur densément urbanisé de l'agglomération à des plateaux agricoles, des nappes souterraines, des vallées urbaines et de grands ouvrages hydrauliques répartis bien au-delà des limites administratives du Grand Paris. La métropole séquanienne peut être comprise à partir de ces dépendances : l'habitabilité de l'agglomération parisienne repose en partie sur des ressources, des milieux et des infrastructures distribués dans l'ensemble du système fluvial de la Seine.



3 Le casier pilote Seine Bassée en Seine-et-Marne, un espace endigué de 360 ha destiné à protéger des crues majeures de la Seine. Source : Seine Grands Lacs



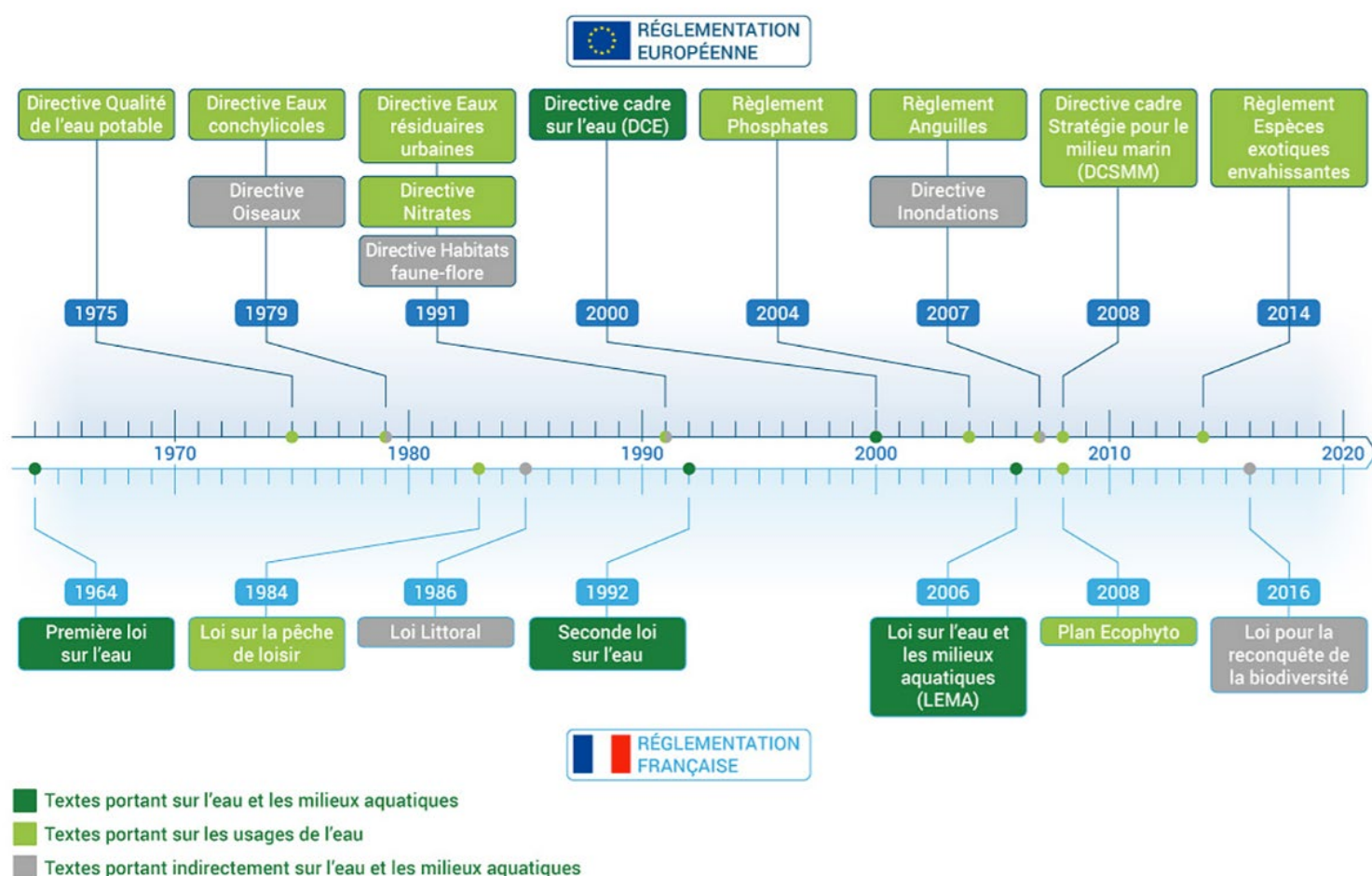
4 Un jardin de pluie de la Cité Universitaire de Paris dans le 14e arrondissement. Photo: Antoine Meysonnier Source: La Cité Universitaire de Paris

¹³https://www.apur.org/sites/default/files/vieille_mer_synthese.pdf?openfile_analytics=4429

¹⁴<https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/apres-avoir-ete-enfouie-la-bievre-refait-surface-arcueil-et-gentilly>

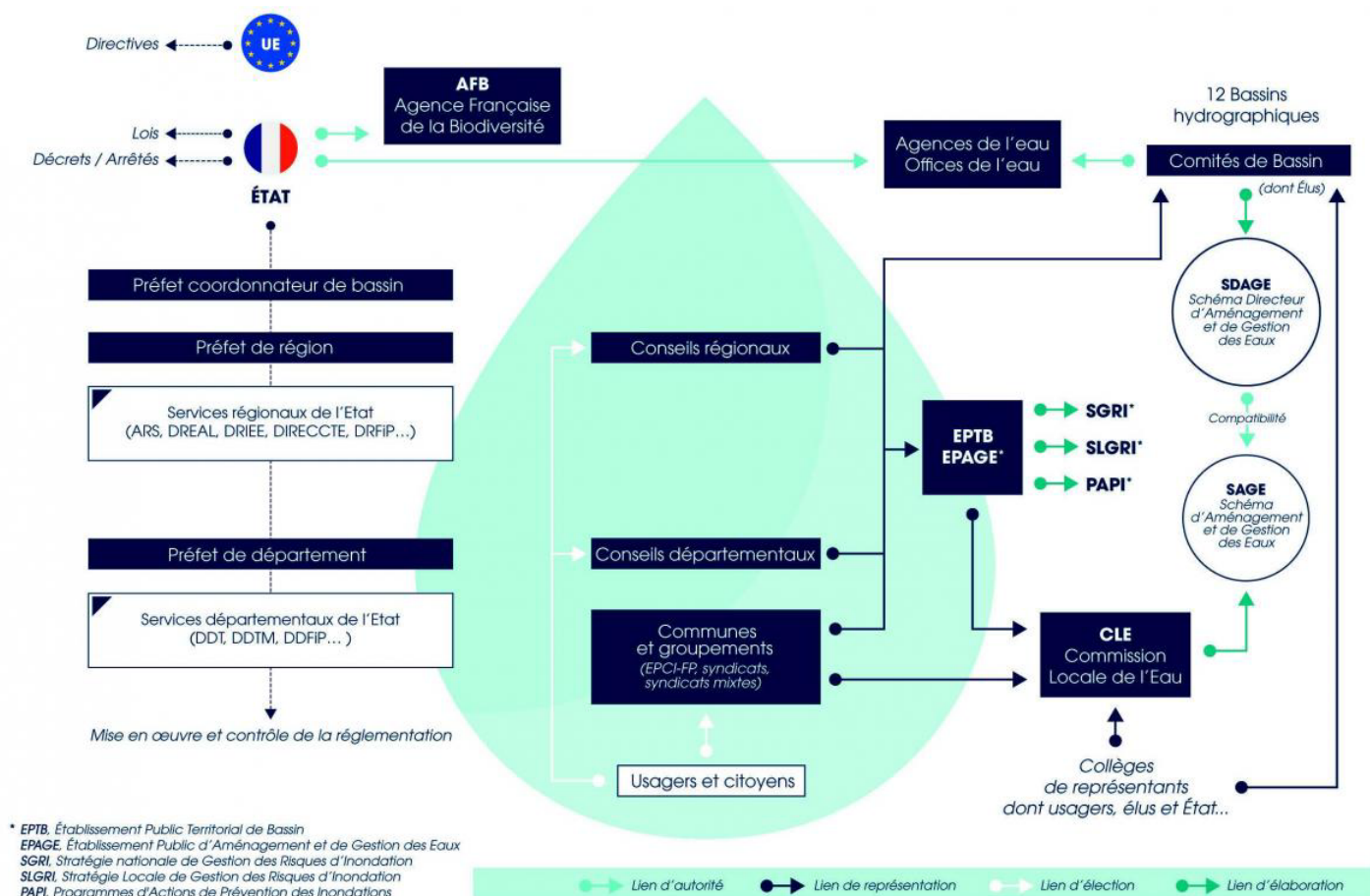
Ces relations hydrologiques traversent cependant des territoires dont les règles et les responsables diffèrent. Les plans d'urbanisme comme le Plan local d'urbanisme (PLU) et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) déterminent à l'échelle communale ou intercommunale les possibilités de construire, de préserver des sols de pleine terre ou de protéger certains espaces ; les services d'assainissement organisent la collecte des eaux usées et pluviales ; d'autres acteurs entretiennent les cours d'eau ou interviennent contre les inondations ; les pratiques agricoles et les décisions des propriétaires modifient l'infiltration, le drainage et l'occupation des sols. Une intervention située en amont peut ainsi produire des effets plusieurs kilomètres plus loin alors que les terrains concernés relèvent de communes, de propriétaires et de compétences distincts.

L'échelle du bassin permet de suivre ces relations matérielles où leur transformation dépend d'une architecture institutionnelle qui distribue entre plusieurs acteurs la planification, la réglementation, le financement et la réalisation des interventions. Cette organisation s'est constituée progressivement. La loi sur l'eau de 1964 structure la politique française autour de six grands bassins hydrographiques et crée pour chacun une agence de l'eau et un comité de bassin. La loi de 1992 développe deux instruments complémentaires : le SDAGE - Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux - fixe les grandes orientations à l'échelle d'un grand bassin, tandis que les SAGE - Schémas d'aménagement et de gestion des eaux - peuvent les préciser sur certains sous-bassins. Depuis 2000, la Directive-cadre européenne sur l'eau (DCE) ajoute des objectifs communs de « bon état » écologique et chimique des eaux.



Au fil de ces évolutions, la politique de l'eau prend en charge conjointement qualité des rivières et des nappes, pollutions, disponibilité de la ressource, milieux aquatiques et humides, continuité des cours d'eau ou adaptation au changement climatique. L'Île-de-France appartient au bassin Seine-Normandie, qui comprend l'ensemble du bassin de la Seine jusqu'à son estuaire ainsi que plusieurs fleuves côtiers normands. Le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027, adopté par le Comité de bassin, constitue pour six ans le cadre commun de la politique de l'eau : il fixe notamment des objectifs de restauration des rivières et zones humides, de réduction des pollutions, de protection des captages, de gestion de la ressource et d'adaptation au changement climatique ; son programme de mesures identifie les actions à engager dans les différentes unités hydrographiques pour les atteindre. Le Comité de bassin réunit collectivités, usagers, associations et représentants de l'État, tandis que l'Agence

de l'eau Seine-Normandie finance et accompagne des actions à partir notamment de redevances liées aux usages et aux pressions exercées sur l'eau. Les SAGE peuvent ensuite traduire ce cadre dans les caractéristiques et les règles d'un sous-bassin particulier. La réalisation des interventions mobilise encore d'autres compétences. Depuis 2018, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre exercent obligatoirement la GEMAPI - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - qui couvre notamment l'aménagement des bassins, l'entretien des cours d'eau, la protection contre les inondations et la restauration des milieux aquatiques. Ils peuvent transférer ou déléguer ces missions à des syndicats dont le périmètre suit davantage les cours d'eau, notamment des EPAGE - Établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau - ou des EPTB - Établissements publics territoriaux de bassin.



À cette organisation s'ajoutent de grands opérateurs construits autour de fonctions techniques particulières. Dans l'agglomération parisienne, le SIAAP - Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne - transporte et traite les eaux usées domestiques et industrielles ainsi qu'une partie des eaux pluviales d'environ neuf millions de Franciliens avant leur restitution à la Seine et à la Marne. Voies navigables de France intervient sur la navigation et les ouvrages du réseau navigable, HAROPA PORT sur de grandes emprises portuaires de l'axe Seine, tandis que les collectivités et leurs opérateurs assurent selon les territoires l'eau potable, l'assainissement local, la voirie ou l'aménagement des berges. Les articulations principales du système institutionnel tiennent ainsi moins à une succession d'échelons qu'à la rencontre, sur les mêmes eaux et les mêmes espaces, d'instruments de bassin, de compétences territoriales et de grands réseaux techniques.

Cette architecture institutionnelle s'est développée avec les transformations matérielles du bassin. L'essor de Paris a progressivement étendu les systèmes nécessaires à son approvisionnement et à l'évacuation de ses rejets : voies navigables pour acheminer matériaux et marchandises, aqueducs captant l'eau à distance, égouts puis grandes stations d'épuration rejetant les eaux traitées vers l'aval. Les recherches rétrospectives du PIREN-Seine montrent comment ces infrastructures ont réorganisé à l'échelle du bassin les flux d'eau et de matières nécessaires au fonctionnement de l'agglomération et durablement transformé les milieux qui les reçoivent¹⁵. Le PIREN-Seine mobilise la notion de « structures socio-techniques » pour analyser ces

héritages : une infrastructure fonctionne avec les institutions qui la gèrent, les normes qui définissent ses objectifs, les savoir-faire professionnels, les investissements accumulés et les pratiques qui produisent les flux auxquels elle répond¹⁶. Un réseau d'assainissement ne se résume ainsi pas à ses canalisations et stations : sa transformation engage également les organismes qui l'exploitent, les règles de collecte et de traitement et des décennies d'investissements ayant orienté l'organisation urbaine. Les recherches actuelles du programme étudient précisément le poids de ces structures et des héritages biogéochimiques dans les trajectoires possibles du bassin. Cette profondeur historique éclaire les transformations contemporaines : retenir la pluie sur les parcelles modifie les volumes envoyés vers un assainissement conçu pour les collecter ou recréer une zone d'expansion des crues suppose parfois de libérer progressivement des terrains urbanisés. Modifier les circulations de l'eau revient alors à transformer conjointement les espaces, les infrastructures et l'organisation des responsabilités qui s'est constituée autour d'eux.

Les grands lacs-réservoirs situés en amont de l'Île-de-France permettent d'observer cette organisation sur des distances et des durées différentes. L'EPTB Seine Grands Lacs gère quatre grands ensembles - Pannecière, Der-Chantecoq, Orient et Amance-Temple - situés sur ou à proximité de l'Yonne, de la Marne, de la Seine et de l'Aube. En stockant une partie des eaux lorsque les débits sont élevés puis en les restituant pendant les étiages, ces ouvrages font dépendre certaines conditions hydrologiques de la métropole de décisions prises à plus d'une centaine de kilomètres en

¹⁵https://piren-seine.fr/sites/default/files/piren_documents/les_archives/17_analyse_retrospective_du_fonctionnement_du_syste_seine.pdf

¹⁶ <https://www.piren-seine.fr/piren-seine/phase-8-du-programme/axe-1-trajectoires-du-bassin-de-ses-tissus-agricoles-et-urbains-et>

L'Yerres : traduire le fonctionnement d'un bassin dans les décisions d'aménagement

Le bassin de l'Yerres s'étend sur environ 1 041 km², du plateau agricole de Brie à sa confluence avec la Seine à Villeneuve-Saint-Georges. À l'amont, les réseaux de drainage agricole accélèrent l'évacuation de l'eau et peuvent favoriser le transfert de nitrates et de produits phytosanitaires vers les cours d'eau et la nappe des calcaires de Champigny ; vers l'aval, l'urbanisation et l'imperméabilisation concentrent les ruissellements, tandis que les zones humides des fonds de vallée conservent localement des capacités de stockage et des habitats aquatiques. Le fonctionnement actuel du bassin porte ainsi l'empreinte du drainage, de l'urbanisation, du remblaiement des zones humides et de la transformation des cours d'eau.

Le SAGE de l'Yerres, approuvé en 2011 et révisé en 2025 par la Commission locale de l'eau (CLE), traduit certaines de ces relations dans les décisions d'aménagement. Il encadre notamment les nouveaux drainages agricoles, protège les zones humides identifiées et limite certaines imperméabilisations dans les espaces d'expansion des crues. Les parcelles sont ainsi considérées aussi pour leurs fonctions d'infiltration, de stockage temporaire ou de débordement. Cette logique guide également les restaurations portées par le SyAGE, comme sur l'île Panchout à Yerres, où la reconfiguration du lit et de la zone humide prolonge l'abaissement du barrage de Céravennes réalisé en 2021.

À l'aval, Belleplace-Blandin montre les implications urbaines et sociales de cette gestion. Ce quartier de Villeneuve-Saint-Georges, développé dans la plaine inondable entre l'Yerres, la Seine et la voie ferrée, comptait encore environ 1 300 habitants au lancement d'une opération portant aujourd'hui sur 10,5 hectares. Le projet associe acquisitions foncières, relogements et démolitions afin de restituer un espace de débordement à l'Yerres et de restaurer les berges et la zone humide. L'EPA ORSA/Grand Paris Aménagement intervient notamment sur le foncier et les démolitions, tandis que le SyAGE porte la restauration au titre de la GEMAPI. Le réseau d'eaux usées doit lui-même être déplacé hors de la future zone de débordement : restaurer le fonctionnement hydraulique transforme donc simultanément cours d'eau, foncier, habitat et infrastructures.

À l'échelle du bassin, encadrer le drainage en amont, préserver une zone humide ou libérer une plaine inondable agit sur une eau qui rejoint le même réseau hydrographique. Les bénéfices hydrauliques et écologiques peuvent se diffuser vers l'aval, tandis que restrictions, changements de pratiques, acquisitions ou relogements restent localisés là où l'intervention a lieu. La gestion par bassin pose ainsi directement la question de la répartition territoriale des contraintes, des responsabilités et des bénéfices.

Source : Le SAGE de l'Yerres, la prévention des inondations à Villeneuve-St-Georges et la renaturation du quartier du Blandin.

amont. La quantité disponible pour retenir une crue ou soutenir un étiage dépend cependant de l'état du réservoir au moment où l'événement survient : les retenues se remplissent progressivement selon leur calendrier de gestion et les conditions du bassin, une capacité doit être ménagée pour certains épisodes de crue, tandis que les restitutions estivales soutiennent les débits faibles. Une décision de stockage engage donc simultanément les prévisions météorologiques des jours suivants, le déroulement d'un épisode hydrologique, le cycle saisonnier de remplissage et de vidange, les besoins susceptibles d'apparaître durant l'été et, de plus en plus, l'évolution du régime de la Seine sous l'effet du changement climatique¹⁷.

Les rythmes de l'eau apparaissent ici comme une dimension très concrète de la gouvernance : une même infrastructure doit articuler des événements de quelques jours, des variations saisonnières, des règles de gestion établies sur plusieurs années et des transformations climatiques de plus longue durée, alors que les décisions prises à chaque moment modifient les marges de manœuvre disponibles pour le suivant. Ces arbitrages ont également une inscription territoriale : les réservoirs occupent de vastes emprises dans l'Aube, la Marne, la Nièvre et la Haute-Marne, où leur création a transformé paysages, milieux et usages, tandis qu'une part importante de leurs fonctions hydrauliques concerne les territoires

¹⁷https://www.seinegrandslacs.fr/sites/default/files/media/downloads/seinegrandslacs_bilan_etiag_e2022.pdf

situés en aval jusqu'à l'agglomération parisienne. Ils donnent ainsi une matérialité particulière à des décisions dont les espaces d'intervention, les bénéficiaires et les temporalités ne se superposent pas nécessairement.

L'eau, les sols, la végétation ou la chaleur ne deviennent pas directement des objets d'aménagement : leur prise en compte repose sur des mesures et des représentations qui permettent de localiser certaines propriétés du territoire et de les rapprocher des espaces sur lesquels il est possible d'intervenir. Une température peut être mesurée ou modélisée ; la végétation décrite par sa surface, sa hauteur ou la couverture des arbres ; les sols distingués

selon leur imperméabilisation ou leur capacité d'infiltration ; l'exposition aux inondations représentée à partir de hauteurs d'eau correspondant à différents scénarios. Ces informations ne décrivent pas exactement les mêmes phénomènes ni aux mêmes échelles, mais leur mise en relation permet de préciser des situations qu'une catégorie générale comme « manque de nature » ou « vulnérabilité climatique » rendrait difficilement opératoires.

Le Plan de végétalisation et de rafraîchissement de Plaine Commune, élaboré avec l'Apur,¹⁸ montre comment ce travail de connaissance peut être directement articulé à la transformation d'un territoire. Les huit communes de Plaine

Commune présentent une forte minéralité, mais celle-ci prend des formes très différentes entre les tissus denses de Saint-Denis et Aubervilliers, les grands ensembles, les zones d'activités, les emprises ferroviaires et autoroutières ou les grands espaces végétalisés comme le parc Georges-Valbon. Les écarts de température et d'accès à la fraîcheur ne suivent donc pas simplement la quantité totale de végétation : ils dépendent aussi de sa localisation, de la forme des rues et du bâti, de l'ombre disponible et des espaces effectivement accessibles dans les parcours quotidiens.



Ecoquartier fluvial - L'Île-Saint-Denis



Rue de la Justice - Épinay-sur-Seine



Jardin Fatima-Bedar - Saint-Denis



Rue Michelet - Stains



Avenue Victor-Hugo - Villetaneuse



Rue de la Ferme et de l'avenue Romain Rolland - Saint-Denis



Av. Lénine, centre nautique, cimetière - Saint-Denis

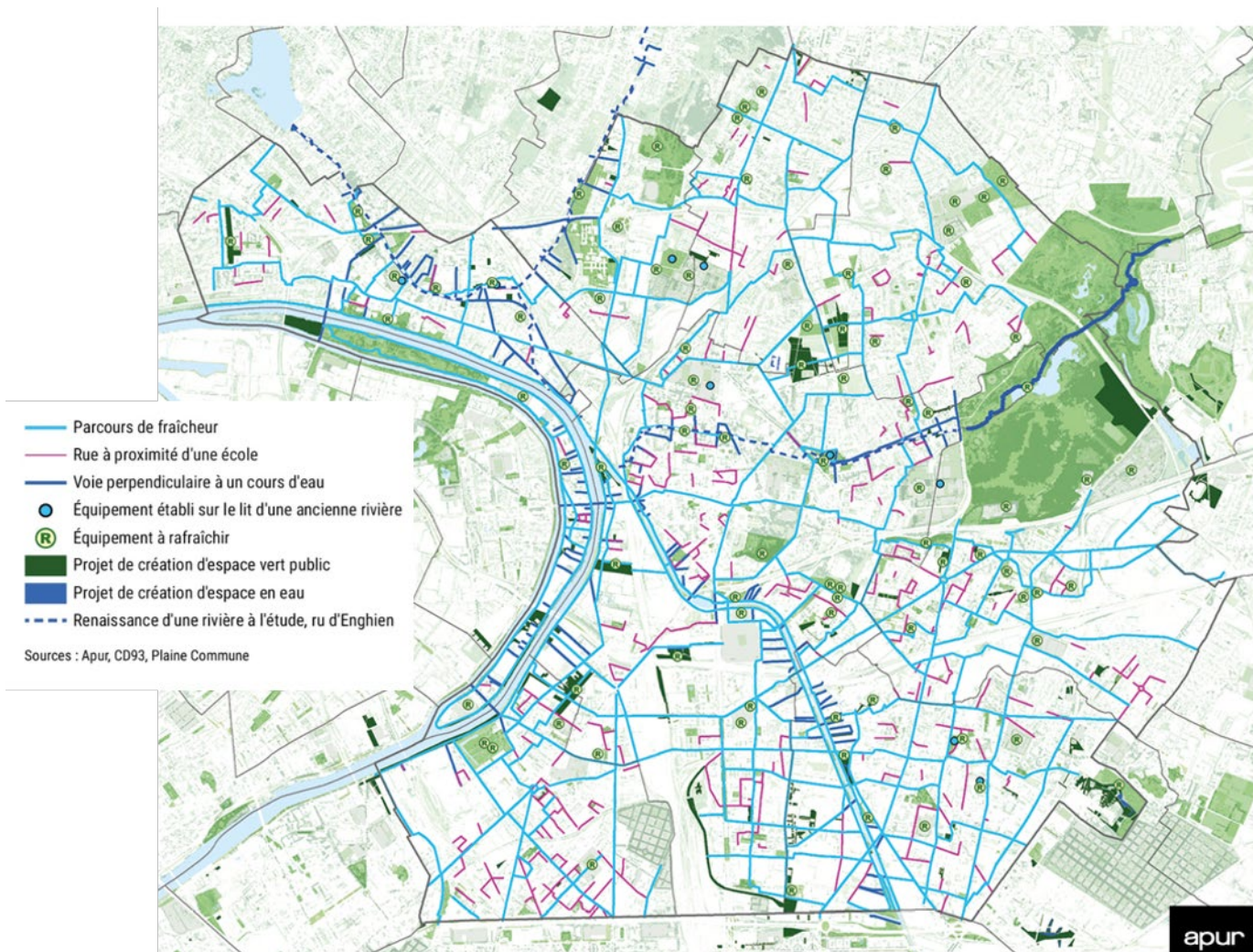


Confluence entre le canal St-Denis et la Seine, Saint-Denis

7 Collage de photos représentant la faible et inégale couverture végétale sur le territoire de Plaine Commune. Source: Apur, Plan de végétalisation de Plaine Commune (2022)

Le diagnostic croise pour cette raison plusieurs types d'informations. La végétation existante est repérée jusque dans les parcelles privées et distinguée notamment selon la présence des différentes strates végétales ; les températures et les îlots de chaleur permettent d'identifier les secteurs particulièrement exposés pendant les épisodes chauds ; la localisation des parcs, squares et autres espaces de fraîcheur renseigne leur accessibilité ; les rues, équipements et espaces publics permettent enfin de rapprocher ces conditions environnementales des lieux fréquentés et des emprises sur lesquelles les collectivités disposent de possibilités d'intervention. La carte ne produit donc pas un classement unique des quartiers : elle fait apparaître différentes configurations dans lesquelles chaleur, végétation, usages et capacité d'action se combinent différemment. Le croisement de ces informations permet ainsi

de préciser ce qui peut être transformé et dans quel but selon les situations rencontrées. Une rue très minérale située sur un parcours quotidien vers une école ne pose pas exactement le même problème qu'un quartier disposant d'une importante végétation privée mais de peu d'espaces verts accessibles, ou qu'un grand espace public végétalisé séparé des secteurs habités par une infrastructure. Planter davantage peut constituer une réponse dans le premier cas ; ailleurs, l'enjeu peut concerner l'accès à un espace existant, la conservation d'arbres arrivés à maturité, la désimperméabilisation des sols ou la possibilité de prolonger une couverture végétale à travers plusieurs parcelles. Le croisement des cartes sert ainsi moins à désigner une solution qu'à différencier les conditions auxquelles une intervention devra répondre.



8. Carte de synthèse des continuités de fraîcheur et de végétalisation à Plaine Commune. Source: Apur, Plan de³⁷ végétalisation de Plaine Commune (2022)

Le croisement de plusieurs indicateurs suppose cependant de préciser ce que chacun permet effectivement de caractériser. Vue à l'échelle de Plaine Commune, la végétation forme une mosaïque associant grands parcs, talus d'infrastructures, cimetières, jardins privés, rues plantées et espaces résiduels. À l'échelle d'un îlot ou d'une rue, les propriétés qui comptent deviennent plus précises : largeur d'un trottoir, présence de réseaux souterrains, profondeur de pleine terre, orientation des façades, âge des arbres ou clôture séparant deux espaces végétalisés. Une continuité apparente à l'échelle territoriale peut ainsi rencontrer un obstacle très local ; inversement, une petite emprise peut acquérir une importance particulière lorsqu'elle prolonge un ensemble végétalisé ou dessert un équipement très fréquenté. Passer de la carte au terrain consiste alors à préciser la relation repérée plutôt qu'à simplement confirmer ce que la carte aurait

déjà établi. Cette lecture demande également de distinguer ce qui est effectivement représenté.

Une carte de température de surface renseigne sur l'échauffement des matériaux mais ne restitue pas à elle seule le confort thermique d'une personne dans la rue, qui dépend aussi de l'ombre, du vent, de l'humidité et de l'exposition au rayonnement. Une carte de végétation renseigne sur la présence et parfois la structure du couvert végétal sans suffire à caractériser la qualité écologique de chaque milieu ou son accessibilité. Le choix d'un indicateur et de son échelle fait donc apparaître certaines propriétés du territoire avec une grande précision tout en en laissant d'autres hors champ. Comprendre l'indicateur, l'échelle et les critères retenus permet ainsi de savoir ce qu'une carte permet réellement d'établir avant de la confronter aux usages et aux caractéristiques du lieu.



Extrait du plan d'ensoleillement cumulé du 21 juin à Plaine Commune (à proximité de l'Église-Saint-Denis-de-l'Éstrée à Saint-Denis)



Rue Ambroise-Croisat, Saint-Ouen-sur-Seine



Rue Charles-Schmidt, Saint-Ouen-sur-Seine

9 Changer d'échelle pour comprendre l'exposition solaire. La cartographie permet de repérer les contrastes d'ensoleillement à l'échelle du territoire ; les vues de rue permettent d'en observer les configurations urbaines concrètes. Source : Apur, Plan de végétalisation de Plaine Commune (2022)

Cette distinction est d'autant plus importante que certaines représentations deviennent directement opératoires dans l'aménagement : le zonage d'un PPRI - Plan de prévention des risques d'inondation - encadre la constructibilité, tandis que le croisement entre chaleur, déficit de végétation et fréquentation peut, comme à Plaine Commune, contribuer à localiser et hiérarchiser les interventions de rafraîchissement.

À l'échelle de la métropole séquanienne, l'eau et le vivant mettent en relation des espaces qui dépassent les périmètres habituels de l'aménagement. Leur fonctionnement dépend à la fois des circulations à l'échelle du bassin et de la configuration très locale des sols, des milieux et des infrastructures qui les modifient. La gouvernance organise donc des prises sur ce système à partir de territoires et d'objets différents : le bassin pour le SDAGE ou les SAGE, les

compétences des collectivités pour l'urbanisme et la GEMAPI, les réseaux pour l'assainissement, la parcelle pour certaines règles de gestion des pluies. Ces périmètres répartissent entre différents territoires les moyens d'agir sur des processus pourtant reliés par l'eau : préserver une zone d'expansion des crues, limiter l'imperméabilisation ou gérer un ouvrage en amont impose des contraintes et des coûts localisés, tandis que leurs effets hydrauliques ou écologiques peuvent bénéficier à d'autres secteurs du bassin.

La mesure et la cartographie rendent une partie de ces relations saisissable pour l'aménagement. Identifier une zone d'expansion des crues, mesurer la couverture végétale ou repérer les secteurs où chaleur,

ParisPluie : faire de chaque projet un espace de gestion de la pluie

À Paris, la plupart des eaux de pluie rejoignent un réseau d'assainissement unitaire, où elles circulent avec les eaux usées. Lors de fortes précipitations, l'arrivée rapide de l'eau depuis les toitures, rues et cours imperméabilisées peut saturer ce réseau et provoquer des rejets vers la Seine. Le Plan ParisPluie agit en amont : son zonage pluvial, opposable depuis 2018 et révisé en 2025, impose aux projets publics et privés de prendre en charge une partie de la pluie directement sur leur emprise. Il s'applique aussi bien à une construction qu'au réaménagement d'une rue, d'un parc ou d'une cour d'école.

La spécificité du dispositif est de traduire cet objectif en quantité de pluie à gérer localement plutôt qu'en solution technique imposée. Depuis janvier 2026, les projets dans Paris intra-muros doivent au minimum gérer sur place les pluies courantes jusqu'à 10 mm, sans rejet au réseau ; des exigences supplémentaires s'appliquent dans les secteurs où les égouts sont particulièrement sensibles aux fortes pluies et dans les bois de Vincennes et de Boulogne. Selon le lieu, l'eau peut alors être infiltrée dans des sols perméables, retenue dans une noue ou un jardin de pluie, utilisée par la végétation ou récupérée pour certains usages. Une carte de sensibilité du sous-sol accompagne le zonage afin d'adapter ces solutions aux possibilités et contraintes locales.

Les cours Oasis donnent une traduction concrète de cette logique. Lors de leur réaménagement, une partie de l'asphalte des cours d'école est remplacée par des sols perméables et des surfaces végétalisées qui permettent de retenir et d'utiliser localement la pluie plutôt que de l'envoyer directement aux égouts. À l'école Amiral-Roussin, dans le 15^e arrondissement, la réfection de la cour a ainsi associé sols perméables, plantations et récupération d'eau de pluie, tout en réorganisant les espaces de jeu et de repos. À l'échelle de Paris, 46 000 m² ont été désimperméabilisés dans les cours Oasis entre 2018 et 2024, évitant chaque année le rejet d'environ 23 400 m³ d'eau de pluie dans les égouts. Le Plan ParisPluie fait ainsi entrer le fonctionnement de l'eau dans des choix très ordinaires de conception : quelle surface conserver perméable, où planter, quelle place donner à un jardin de pluie ou comment déconnecter une toiture des égouts. La même règle peut donc produire des aménagements différents selon la profondeur et la perméabilité du sol, la présence de sous-sols et de réseaux, l'espace disponible ou les usages du lieu. Entre 2018 et 2024, la Ville estime que les opérations de désimperméabilisation et de déconnexion réalisées dans ce cadre ont permis d'éviter l'envoi d'environ 950 000 m³ d'eau de pluie par an dans les égouts.

Sources : [Le Plan Paris Pluie](#) et le [Zonage pluvial 2025](#) de la Ville de Paris.

minéralité et forte fréquentation se cumulent permet de transformer des processus diffus en espaces sur lesquels protéger, réglementer ou investir. Le passage de la connaissance à l'action repose ainsi sur la traduction de phénomènes complexes en catégories spatiales auxquelles peuvent être attachées des priorités, des protections ou des règles. L'échelle, les indicateurs et les seuils retenus déterminent les relations que la carte permet de saisir à l'échelle du territoire, mais aussi le niveau de détail qui devra être retrouvé sur le terrain pour comprendre ce qu'elles signifient dans un site particulier. Ces relations se construisent aussi dans des trajectoires dont les rythmes se rencontrent à l'intérieur des décisions d'aménagement. Le remplissage hivernal d'un lac-réservoir conditionne les volumes qui pourront être restitués pendant un étiage estival ; une pluie de quelques heures traverse des sols et des réseaux façonnés par plus d'un siècle d'urbanisation ; un arbre planté aujourd'hui n'apportera que progressivement l'ombrage recherché, tandis qu'une zone laissée disponible pour l'expansion d'une crue peut rester sèche pendant des années avant d'accueillir de nouveau l'eau. La gestion des lacs-réservoirs elle-même articule des objectifs saisonniers de remplissage et de restitution avec l'ajustement aux conditions hydrologiques observées, et les sécheresses peuvent conduire à avancer les restitutions prévues, comme en 2022¹⁹. Ces temporalités ne constituent pas des couches indépendantes : elles se rencontrent dans l'état présent d'un sol, d'un réseau, d'un milieu ou d'un ouvrage et dans les possibilités que les choix d'aujourd'hui maintiennent, transforment ou ferment pour la suite.

Composer avec les eaux et le vivant à l'échelle séquanienne conduit ainsi à regarder une intervention locale à la fois

depuis le lieu où elle prend forme et depuis les relations plus vastes auxquelles elle participe. Une cour désimperméabilisée, une zone humide préservée dans l'Yerres, une berge restaurée ou une capacité de stockage maintenue en Champagne n'ont ni la même fonction ni les mêmes acteurs ; elles interviennent pourtant dans un bassin où l'alimentation en eau, la qualité des milieux, les crues, les étiages et les usages métropolitains dépendent de transformations distribuées entre l'amont et l'aval. Les recherches actuelles du PIREN-Seine invitent précisément à aborder le bassin comme une mosaïque de systèmes urbains, agricoles, semi-naturels et hydrologiques en interaction, dont les trajectoires futures restent fortement conditionnées par les héritages matériels et institutionnels existants. La solidarité métropolitaine liée à l'eau se joue alors aussi dans la manière dont sont répartis l'espace laissé au fleuve, les capacités de stockage et d'infiltration, les restrictions imposées à certains usages, les investissements et les bénéfices attendus de ces transformations entre les différents territoires du bassin.

b. Faire cohabiter les usages : tensions et arbitrages

Les tensions d'usage qui traversent la métropole tiennent en partie à la superposition de fonctions dont les géographies, les temporalités et les bénéficiaires ne coïncident pas nécessairement. Les transformations contemporaines rendent certaines de ces interdépendances plus visibles et leur donnent parfois une traduction réglementaire, sans faire disparaître les droits, activités et usages qui ont façonné ces espaces. Les arbitrages portent alors autant sur les fonctions reconnues à un lieu

¹⁹https://www.seinegrandslacs.fr/sites/default/files/media/downloads/seinegrandslacs_bilan_etiag_e2022.pdf

que sur la manière dont leurs bénéfices et leurs contraintes se distribuent dans l'espace et dans le temps. Le conflit d'usage apparaît ainsi lorsque plusieurs trajectoires possibles d'un même territoire doivent être négociées, avec des effets qui dépassent souvent le périmètre immédiat où l'arbitrage est réalisé.

Les espaces liés à l'eau rendent ces arbitrages particulièrement visibles. La diversification des attentes envers les fleuves, canaux et berges conduit à chercher à y faire tenir simultanément un nombre croissant de fonctions. La Seine reste une infrastructure de transport et un support d'activités économiques, tandis que ses rives accueillent des usages publics plus nombreux et que leur rôle écologique est davantage pris en compte.

Les canaux assurent encore des fonctions hydrauliques et de navigation tout en devenant des espaces de promenade, de sport ou, dans certains secteurs, de baignade. Cette multiplication des usages produit des complémentarités, mais aussi des situations dans lesquelles les conditions nécessaires au fonctionnement d'un usage modifient celles dans lesquelles les autres peuvent se déployer. Les canaux parisiens permettent d'observer très concrètement ces ajustements. Le développement des loisirs et de la baignade ajoute de nouveaux usages à des canaux qui conservent leurs fonctions hydrauliques et de navigation, tandis que la qualité de l'eau et le maintien de continuités écologiques prennent une importance croissante dans leur gestion.



Ces fonctions imposent des exigences différentes en matière de circulation, de qualité sanitaire, d'aménagement des berges ou de tranquillité des milieux. Leur coexistence repose donc sur des ajustements spatiaux et temporels : la baignade est par exemple concentrée dans des secteurs aménagés et à certains horaires, afin de l'articuler avec la navigation et le fonctionnement des écluses, tandis que d'autres portions des berges peuvent faire l'objet d'objectifs de restauration ou de continuité écologique.

Le port de Javel-bas, dans le 15^e arrondissement, pousse plus loin cette coexistence en faisant du maintien de fonctions productives une composante du projet de berge. Sa requalification, engagée à partir de 2017 et achevée en 2024, a maintenu et modernisé les activités industrialo-portuaires tout en créant une promenade de plus de 500 mètres, des espaces végétalisés et de nouvelles



10 Collage de photos illustrant la reconversion du port du Javel-bas à des fins diverses (mobilité, loisirs et industrie). Photos : Laurent Guichardon. Source : Haropa Port

placettes accessibles au public²⁰. Parallèlement, le quai de transbordement a été renforcé pour développer le transport fluvial et environ 30 % de la surface du port a été réaffectée aux usages publics²¹.

Cette configuration s'inscrit dans un enjeu plus large à Paris : plusieurs emprises portuaires des 12^e, 13^e, 15^e et 16^e arrondissements accueillent encore des activités de production, de stockage ou de transbordement de matériaux dont la localisation au bord de la Seine permet d'approvisionner les chantiers au cœur de l'agglomération sans reporter l'ensemble de ces flux sur la route. Cette multifonctionnalité repose sur des dispositifs précis : certains quais peuvent par exemple être ouverts aux promeneurs en dehors des périodes d'exploitation puis retrouver une fonction logistique lorsqu'une opération de transbordement est programmée. HAROPA PORT utilise plus largement ce principe pour ses « quais à usage partagé »²², dont l'occupation peut alterner entre manutention de marchandises, transport de passagers et loisirs.

À Javel, cette organisation temporelle s'accompagne d'une différenciation plus fine des espaces : maintien des installations industrielles, continuité piétonne en bord à quai, plantations et placettes, accès techniques. Une Charte des usages, signée en 2023 pour les ports des 15^e et 16^e arrondissements par HAROPA PORT, la Ville et les mairies concernées, les entreprises, associations et représentants des riverains, encadre par ailleurs cette coexistence. Le conflit d'usage devient ainsi une composante durable de la gestion du site : il s'agit d'ajuster des activités qui restent présentes plutôt que

de faire disparaître systématiquement l'une au profit de l'autre.

À cette superposition des usages s'ajoutent différentes qualités attribuées aux mêmes espaces. À Javel, le projet devait préserver les perspectives vers le pont Mirabeau, classé monument historique, renforcer les plantations et ouvrir davantage la berge au public, tout en maintenant les installations nécessaires au transbordement et aux activités productives. Plus largement, dans le centre de Paris, l'inscription des Rives de la Seine au patrimoine mondial depuis 1991, avec un périmètre étendu en 2024, protège un paysage construit par les relations entre le fleuve, les quais, les ponts et les monuments. Mais ces quais appartiennent également à un système productif et logistique : certaines emprises accueillent encore centrales à béton, stockage de matériaux et transbordement, dont l'implantation au bord de l'eau permet d'acheminer des marchandises pondéreuses par voie fluviale et de maintenir des capacités de production à proximité des chantiers parisiens.

Le paysage des berges résulte ainsi de la coexistence d'ouvrages portuaires et industriels, d'alignements plantés, de monuments, d'infrastructures de navigation et d'espaces publics, dont les contraintes d'exploitation, de sécurité ou de protection patrimoniale orientent différemment les possibilités de transformation. Les pratiques quotidiennes ajoutent une autre dimension à cette coexistence. Le long de la Seine et des canaux, les cheminements servent aux déplacements à pied ou à vélo autant qu'à la promenade ; les quais accueillent pratiques sportives, repos, rencontres et parfois baignade, à côté d'espaces dont les rythmes restent déterminés par les livraisons, le

²⁰<https://www.haropaport.com/fr/reamenagement-du-port-de-javel-bas>

²¹<https://www.haropaport.com/fr/actualites/la-renovation-du-port-de-javel-obtient-une-mention-speciale-du-jury-aivp>

²²<https://rapport-annuel.haropaport.com/fr/quais-usage-partage>

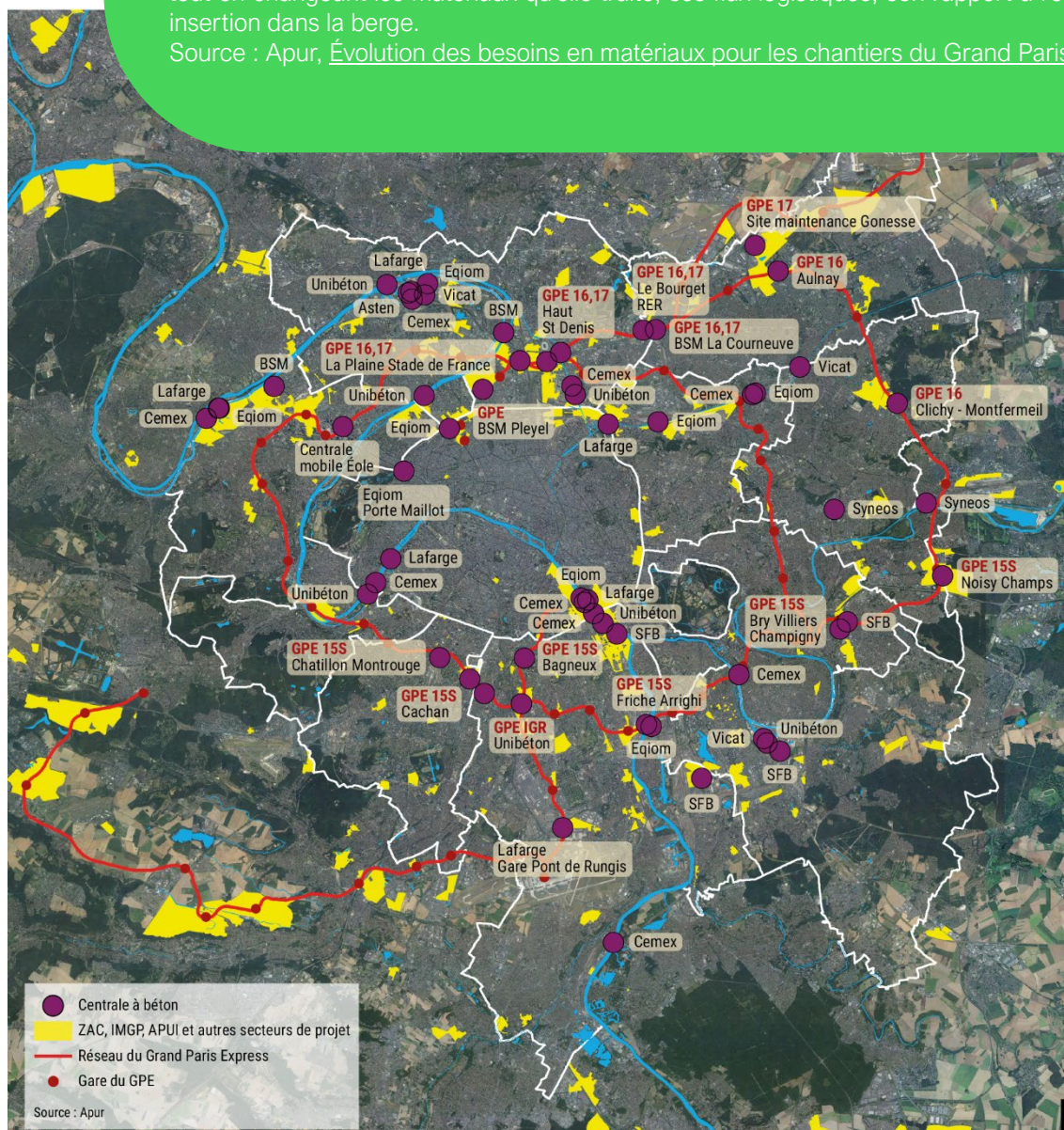
Produire du béton au bord de la Seine : une activité à maintenir et à transformer

Le maintien des centrales à béton sur les berges parisiennes peut sembler contradictoire avec leur ouverture au public et leur transformation paysagère. Leur localisation répond pourtant à la matérialité même de la construction métropolitaine. Le béton prêt à l'emploi doit être produit relativement près des chantiers et mobilise d'importantes quantités de matériaux pondéreux, en particulier les granulats et le sable, qui représentent plus de 75 % de sa composition. Dans son étude de 2021, l'Apur recensait 39 centrales fixes dans la Métropole du Grand Paris, dont 33 implantées au bord d'une voie d'eau : le réseau productif du béton est ainsi étroitement lié à la Seine, à la Marne et aux canaux.

Cette proximité permet de relier les chantiers du cœur métropolitain aux carrières et plateformes situées plus loin dans le bassin. L'Apur cite par exemple l'acheminement de granulats et de sable depuis Montereau-Fault-Yonne, en Seine-et-Marne, jusqu'aux centrales parisiennes : selon les données de Ports de Paris utilisées dans l'étude, le transport fluvial émettait 76 % de CO₂ de moins que le même acheminement routier. Même avec le développement du bois et d'autres matériaux, les scénarios étudiés par l'Apur maintenaient d'importants besoins en béton liés aux constructions, infrastructures et rénovations du Grand Paris. Supprimer les centrales du cœur métropolitain peut donc déplacer la production et augmenter les distances parcourues par les matériaux plutôt que faire disparaître ces besoins.

L'enjeu porte dès lors autant sur la transformation de ces emprises que sur leur maintien. L'étude de l'Apur souligne la nécessité d'améliorer leur insertion paysagère et leur compatibilité avec les autres usages urbains, mais aussi de les adapter à l'évolution des filières : recours croissant aux granulats issus de démolitions, production de bétons incorporant des matériaux recyclés et articulation avec de nouvelles plateformes de réemploi. Une emprise industrielle riveraine peut ainsi conserver une fonction productive tout en changeant les matériaux qu'elle traite, ses flux logistiques, son rapport à l'espace public et son insertion dans la berge.

Source : Apur, [Évolution des besoins en matériaux pour les chantiers du Grand Paris](#) (2021)



11 Les centrales à béton et les opérations d'aménagement du Grand Paris. Source: Apur (2021)

l'augmentation des fortes chaleurs, l'eau, l'ombre et la végétation donnent également à ces parcours et lieux de séjour une fonction croissante de rafraîchissement. Leur accessibilité et leurs conditions d'usage restent cependant très différentes selon les séquences : une emprise portuaire peut interrompre un parcours permanent tout en nécessitant précisément cet accès au fleuve pour fonctionner ; ailleurs, un quai accessible en continu peut rester très minéral ou offrir peu d'ombre et de possibilités de halte. L'ouverture des berges ne se réduit donc pas à libérer davantage de linéaire pour les usages publics : elle conduit à travailler les formes d'accès, les horaires, les cheminements et l'aménagement des espaces en fonction de fonctions qui peuvent être permanentes, alternées ou partagées.

À Javel, les quais à usage partagé donnent une traduction spatiale et temporelle à cette recherche de compatibilité : certains espaces peuvent être ouverts aux promeneurs en dehors des périodes d'exploitation puis retrouver une fonction logistique lorsqu'un transbordement est programmé. La Charte des usages signée en 2023 pour les ports des 15^e et 16^e arrondissements associe HAROPA PORT, la Ville et les mairies concernées, entreprises, associations et représentants des riverains pour encadrer cette coexistence. Le conflit ne porte donc pas seulement sur l'accès à une surface limitée de berge, mais sur la valeur attribuée à des fonctions qui produisent des effets à différentes échelles : une centrale ou un quai génère localement bruit, poussières, trafic et emprise industrielle, tandis que sa proximité avec les chantiers et son accès fluvial participent à une organisation logistique qui peut réduire les flux routiers à l'échelle métropolitaine. La transformation du port consiste alors à agir sur les conditions concrètes de cette coexistence - organisation des flux, horaires, partage des quais, insertion des installations et continuité des parcours - sans effacer la

fonction productive qui justifie en partie sa localisation au bord du fleuve.

La transformation des berges engage ainsi les conditions d'habiter la métropole bien au-delà de leur seule accessibilité. Pouvoir rejoindre la Seine depuis son quartier, y circuler, trouver de l'ombre ou un espace de séjour et accéder à l'eau participe à la qualité quotidienne du cadre de vie ; dans le même temps, certaines portions de rive accueillent des activités productives et logistiques dont dépendent l'approvisionnement et la transformation de la ville. Ces fonctions ne produisent ni les mêmes aménités ni les mêmes contraintes, et leur répartition le long du fleuve participe aux inégalités entre territoires riverains : certains concentrent davantage les nuisances, les emprises industrielles ou les infrastructures nécessaires au fonctionnement métropolitain, tandis que d'autres disposent d'un accès plus continu à des berges végétalisées et récréatives. Transformer ces espaces consiste dès lors aussi à agir sur cette distribution, en améliorant les conditions de coexistence et l'accès au fleuve sans reporter systématiquement les fonctions les plus contraignantes vers d'autres territoires. Le maintien d'activités productives peut lui-même participer à cette transformation lorsqu'il s'accompagne d'une évolution de leurs procédés, de leurs flux, de leur insertion urbaine et des formes de partage de la rive. Habiter avec le fleuve renvoie ainsi à la manière dont une métropole organise spatialement les fonctions dont elle dépend et répartit entre ses territoires les ressources, les aménités et les contraintes associées à leur présence.



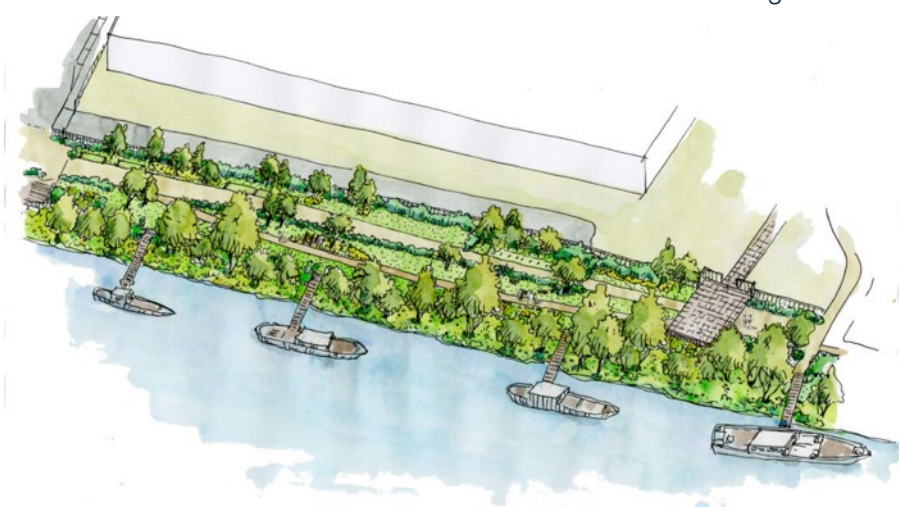
13 Projet urbain pour la ZAC Des Bords de Seine à Bezons par l'Agence Patrick Chavannes (2018). Source: AAUPC, Chavannes et Associés

À Bezons, la transformation des Bords-de-Seine pose la question de la cohérence à donner à un espace fluvial longtemps structuré par les activités productives et les infrastructures, mais aujourd'hui davantage intégré aux usages urbains de la commune. Située sur la rive droite de la Seine, face à Colombes et Nanterre, Bezons occupe une position de seuil entre le Val-d'Oise et la partie dense de l'agglomération. C'est notamment autour du pont de Bezons et du terminus du tramway T2 que s'est développée la ZAC des Bords-de-Seine, aménagée par Séquano sur 17 hectares entre 2008 et 2025. L'opération associe 39 300 m² de logements, 67 000 m² d'activités tertiaires, des commerces et équipements, ainsi qu'une recomposition importante

des espaces publics comprenant 25 000 m² d'espaces verts²³.

La transformation du quartier autour du tramway s'inscrit ainsi dans une évolution plus large de la façade fluviale, où les usages résidentiels et quotidiens se rapprochent d'espaces longtemps dominés par les fonctions productives et infrastructurelles. Cette évolution est aujourd'hui particulièrement visible dans l'aménagement des berges elles-mêmes.

En juin 2025, la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine a achevé une voie verte de deux kilomètres entre Carrières-sur-Seine et le pont de Bezons, suivant en partie l'ancien chemin de halage²⁴. L'aménagement prolonge des continuités qui dépassent largement la commune : il croise la passerelle Eole et doit se connecter à la gare de Houilles-Carrières-sur-Seine ainsi qu'au réseau Vélo Île-de-France. La continuité recherchée est celle d'un parcours et d'un paysage fluvial, sans supposer une uniformisation des formes ou des usages de



12 Aménagement d'une voie verte à Bezons (2025). Source: Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine

²³ <https://www.sequano.fr/operations/bezons-zac-des-bords-de-seine/>

²⁴ <https://www.saintgermainbouclesdeseine.fr/inauguration-de-la-voie-verte-de-bezons-une-nouvelle-liaison-cyclable-sur-les-bords-de-seine/>

la rive. Par exemple, à proximité de Carrières-sur-Seine, le cheminement contourne les zones humides existantes et des dispositifs destinés aux chauves-souris et aux oiseaux accompagnent une séquence davantage orientée vers la préservation du milieu ; alors que, en se rapprochant du pont de Bezons, les berges deviennent plus urbanisées et les cheminements s'insèrent dans un environnement beaucoup plus construit.

Le PPRI de la Seine à Argenteuil et Bezons introduit une autre continuité, construite cette fois à partir du fonctionnement du fleuve en période de crue. Son règlement couvre conjointement les deux communes et vise à réduire l'exposition des personnes et des biens, mais aussi à éviter les obstacles à l'écoulement et la réduction des champs d'inondation.²⁵ Cette géographie est particulièrement intéressante ici : la continuité paysagère et d'usage recherchée le long des berges rencontre une continuité hydraulique qui ne qualifie pas tous les espaces de la même manière. Une rive accessible, une zone humide, un terrain constructible ou un espace laissé libre prennent aussi sens par la place qu'ils occupent dans le fonctionnement de la vallée lors d'une crue.

Le périmètre du PPRI fait en outre apparaître un décalage intéressant avec la planification urbaine actuelle. Il traite ensemble Argenteuil et Bezons, parce qu'il est construit autour d'un même secteur exposé aux crues de la Seine. Or les deux communes appartiennent aujourd'hui à des ensembles intercommunaux différents : Bezons à la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine, qui porte justement la nouvelle voie verte, tandis qu'Argenteuil appartient à Boucle Nord de Seine et relève de son PLUi.

Le PPRI demeure néanmoins une servitude commune aux deux territoires. Le fonctionnement du fleuve, les continuités de déplacement et les documents d'urbanisme produisent ainsi des géographies qui se croisent sans avoir les mêmes limites.

À Bezons, la recherche d'une cohérence des Bords-de-Seine se construit ainsi à partir de fonctions qui ne produisent pas toutes le même paysage. La voie verte cherche une continuité de déplacement entre plusieurs communes tout en adaptant son aménagement aux séquences plus naturelles ou plus urbanisées de la rive ; le renouvellement des Bords-de-Seine rapproche logements et espaces publics du fleuve ; le PPRI maintient parallèlement des exigences liées à l'écoulement et à l'expansion des crues. La cohabitation ne suppose donc ni de figer les berges dans leur état actuel ni de leur appliquer partout le même modèle d'aménagement : elle repose sur la construction d'une continuité suffisamment cohérente pour relier les territoires et les usages, mais suffisamment différenciée pour tenir compte des milieux et du fonctionnement hydraulique de chaque séquence.



14 Vue sur la Seine à Bezons. Source: Ville de Bezons

²⁵https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_95063/a779ed6bf26daafcee910bcda39ba298/95063_PPRI_cartographies_20151209.pdf



15 Plan commun de prévention des risques d'inondation d'Argenteuil et de Bezons (2025). Source : Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine

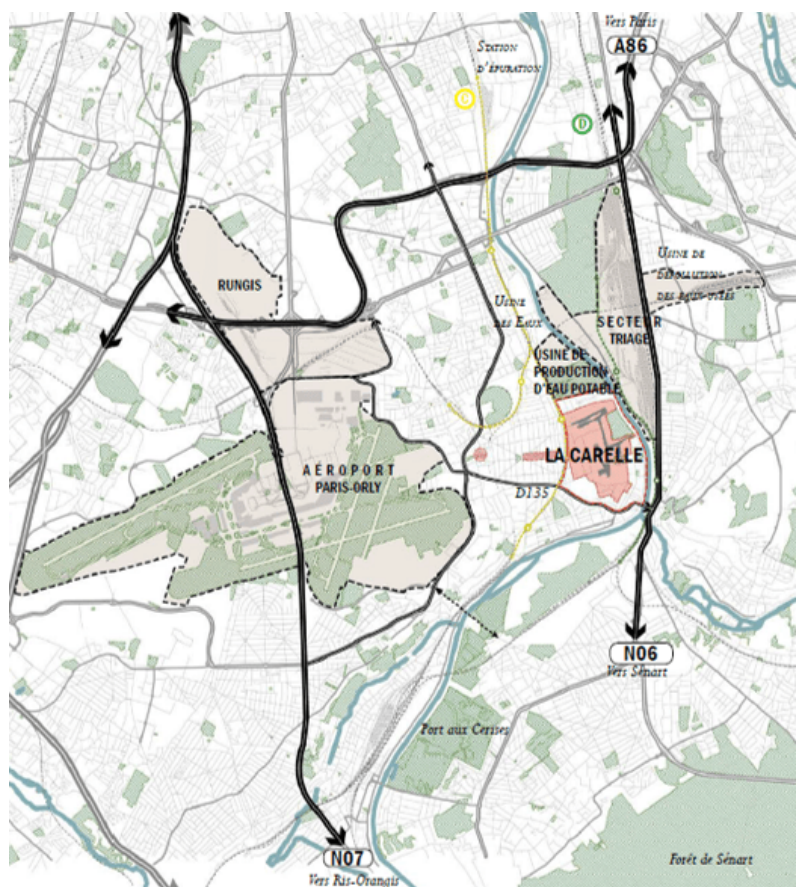


16 Le quartier de la Carelle à Villeneuve-le-Roi. Source : Grand Orly Seine Bièvre

À Villeneuve-le-Roi, la question de la cohabitation se pose dans un paysage de Seine où les fonctions industrielles et logistiques restent fortement présentes. À une quinzaine de kilomètres au sud de Paris, la Carelle occupe plus de 130 hectares entre la voie ferrée et le fleuve, autour de plusieurs darses issues de l'extraction de matériaux et directement reliées à la Seine. La zone rassemble aujourd'hui plus de 330 entreprises et près de 3 000 emplois. Sa situation au contact de la voie d'eau, mais aussi de l'A86, des nationales 6 et 7, du RER et de l'aéroport d'Orly, explique le développement d'activités industrielles et logistiques et continue à faire de ce foncier un espace stratégique à l'échelle du sud francilien²⁶. L'avenir de ce territoire a pourtant fait l'objet de plusieurs manières de composer ces fonctions.

Une étude urbaine engagée par l'EPA Orly Rungis-Seine Amont en 2019-2020 envisageait une requalification relativement large de la Carelle et du Bord-de-l'Eau. Elle cherchait à maintenir la capacité des activités économiques à fonctionner tout en étudiant l'introduction d'habitat, de services et d'équipements et la valorisation des systèmes paysagers et

écologiques autour des darses. Le secteur était déjà identifié comme particulièrement contraint : faible accessibilité interne, trafic important, risques d'inondation et technologiques, pollution des sols et des eaux souterraines, mais aussi pression foncière liée aux besoins de logements. Les premières réflexions de l'EPA ORSA envisageaient ainsi la Seine comme support d'une continuité urbaine et paysagère



17 Etude urbaine en vue de la requalification du secteur de la Carelle et du Bord-de-l'Eau, Villeneuve-le-Roi. Source: Altostep.eu

²⁶ <https://www.grandorlyseinebievre.fr/la-carelle-villeneuve-le-roi>

susceptible d'associer activités économiques et usages récréatifs, tout en conservant la vocation industrielle du cœur de la Carelle.

Les arbitrages ont depuis évolué. Dans le projet de PLU examiné en 2022, une OAP sectorielle envisageait encore la mutation d'une partie de la Carelle. La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a notamment souligné la nécessité de mieux prendre en compte les milieux aquatiques et les continuités écologiques, les pollutions des sols ainsi que l'exposition aux nuisances et aux risques²⁷. Dans la version finalement approuvée en 2024, l'OAP sectorielle de la Carelle a disparu et le secteur concerné est placé sous un périmètre d'attente de projet d'aménagement global, tandis qu'est maintenue une OAP thématique consacrée à la Trame verte et bleue. Celle-ci inscrit notamment la Seine et les darses dans le réseau hydrographique communal. La prise en compte des qualités environnementales n'a donc pas simplement ajouté quelques prescriptions à un projet déjà défini : elle a participé à différer et reformuler les conditions de transformation d'une partie du secteur.²⁸



18 Continuités écologiques et trame verte et bleue à Grand-Orly Seine Bièvre (2025). Source: PLUi Grand-Orly Seine Bièvre

Dans le même temps, l'échelle intercommunale réaffirme nettement sa vocation productive et fluviale. Grand-Orly Seine Bièvre identifie aujourd'hui la Carelle comme l'un des sites de sa stratégie de « réindustrialisation verte de la Seine ».²⁹ Les darses, parfois sous-utilisées, deviennent une ressource pour développer la réparation et la fabrication de bateaux, et permettre à davantage d'entreprises de recourir au transport fluvial. Leur remise en fonction suppose elle-même des transformations matérielles importantes, notamment leur

²⁷https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2022-05-19_villeneuve-le-roi_94_elaboration_plu_delibere.pdf

²⁸https://www.villeneuve-le-roi.fr/app/uploads/2024/08/VILLENEUVE_Reunion-publique-08.02.24.pdf

²⁹

<https://www.grandorlyseinebievre.fr/reindustrialisation-verte-de-la-seine>

désensablement et leur aménagement, ainsi qu'une réflexion sur le déplacement des installations liées aux hydrocarbures. La Carelle montre ainsi que la transformation des bords de Seine ne passe pas nécessairement par le remplacement des fonctions productives. L'industrie fluviale participe ici aux objectifs de transition, notamment à travers le développement du transport par voie d'eau, tout en devant composer avec les continuités écologiques et les usages quotidiens du territoire. La cohérence du paysage fluvial se construit alors moins par l'homogénéisation des berges que par l'articulation de séquences dont les fonctions et les conditions de transformation restent différentes.

Ces situations montrent que la multiplication des fonctions attribuées aux espaces métropolitains ne produit pas spontanément leur compatibilité. La cohabitation est construite par le projet, à travers la manière dont sont répartis les usages dans l'espace et dans le temps, dont certaines continuités sont privilégiées et dont les caractéristiques propres à chaque séquence sont maintenues. Une berge peut ainsi participer à une continuité métropolitaine sans être partout accessible, aménagée ou utilisée de la même manière. Les exemples de Bezons et de Villeneuve-le-Roi montrent aussi que cette composition engage des relations entre territoires : certaines portions de la vallée accueillent des activités productives ou des fonctions hydrauliques dont l'utilité dépasse largement leurs limites, tandis que l'accès au fleuve et aux aménités associées se construit beaucoup plus localement.

L'habitabilité de la métropole se joue aussi dans ces relations. Elle ne consiste pas à généraliser un même modèle de berges végétalisées, accessibles et récréatives, mais à déterminer comment les différentes fonctions de la Seine peuvent être

maintenues et transformées sans que certains territoires soient durablement réduits à l'accueil des contraintes métropolitaines et d'autres à la concentration de leurs aménités. La solidarité prend alors une dimension spatiale très concrète : elle concerne la manière dont sont reconnues et mises en relation les contributions des différents territoires au fonctionnement de la vallée, mais aussi les marges dont ils disposent pour améliorer leurs propres conditions d'habiter. La cohérence métropolitaine ne réside dès lors pas dans l'effacement des différences le long de la Seine, mais dans la capacité à les articuler sans figer la répartition existante des fonctions, des contraintes et des possibilités d'usage.

c. Faire place au vivant : sols, renaturation, et foncier

La place croissante prise par la renaturation dans les politiques d'aménagement s'inscrit dans une évolution plus large du regard porté sur les sols. L'ONU identifie l'artificialisation parmi les grandes menaces qui contribuent à leur dégradation, souvent de manière difficilement réversible, en transformant des surfaces agricoles, forestières ou naturelles vers des usages fortement anthropisés. En milieu urbain, cette transformation est particulièrement liée à l'imperméabilisation : près de 70 % des surfaces artificialisées sont couvertes par des bâtiments ou des infrastructures imperméables³⁰. L'asphalte, le béton, mais aussi la compaction des sols limitent alors les échanges avec l'eau, l'atmosphère et les organismes vivants. L'infiltration diminue, tandis que le ruissellement augmente et que les conditions nécessaires au développement de la

³⁰ [Delorme, M. et Diab, Y. \(dir.\) \(2024\). Restaurer les fonctions des sols ? Approches scientifiques et perspectives interdisciplinaires. Cahier n° 1 de](#)

[la Chaire Transition foncière, Paris, Institut de la Transition Foncière, 108 p.](#)

végétation et de la vie du sol sont profondément modifiées.

La Chaire Transition foncière³¹, créée en 2023 au sein de l'Université Gustave Eiffel, rassemble chercheurs et acteurs opérationnels autour des enjeux liés au foncier et aux sols vivants. Elle réunit chercheurs, acteurs publics et professionnels de l'aménagement autour des transformations qu'implique la sobriété foncière, considérant le sol comme une matrice physique, chimique et biologique dont les propriétés interviennent notamment dans la circulation et le stockage de l'eau, le carbone et les conditions d'existence de la biodiversité. Deux surfaces classées comme urbanisées peuvent ainsi présenter des fonctionnements très différents selon leur degré d'imperméabilisation, la profondeur et la qualité de leurs sols ou leurs connexions avec les milieux environnants. La question foncière s'en trouve élargie : aux droits de propriété, aux valeurs et aux possibilités de construire s'ajoute la question de ce que les transformations foncières font matériellement aux sols et des fonctions que ceux-ci peuvent conserver ou retrouver.

L'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) contribue à rendre cette dimension plus

explicite en associant la réduction de l'artificialisation à la possibilité de restaurer certaines fonctions de sols déjà artificialisés. Le terme de renaturation reste pourtant récent dans le champ de l'aménagement et ne désigne pas une intervention univoque. Au sens retenu dans le cadre du ZAN, il renvoie à des actions de restauration ou d'amélioration des fonctionnalités d'un sol permettant de faire passer un sol artificialisé vers un sol considéré comme non artificialisé. Dans les pratiques de projet et dans les sciences écologiques, le vocabulaire est plus diversifié (ref). Comme le montre le tableau ci-contre, restauration écologique, réhabilitation, refonctionnalisation, remédiation ou réaffectation ne décrivent ni le même objectif ni le même degré de transformation. Restaurer un écosystème dégradé en prenant pour référence un fonctionnement antérieur diffère, par exemple, du rétablissement de certaines fonctions écologiques sans recherche d'un état préexistant. La refonctionnalisation d'un sol vise plus spécifiquement la récupération de fonctions écologiques, tandis que la remédiation intervient sur certaines dégradations, notamment les pollutions. Une réaffectation peut, quant à elle, donner un

nouvel usage à un site sans que celui-ci corresponde nécessairement à une restauration écologique.

Activité	Description
Renaturation	Des actions de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé.
Restauration écologique	L'assistance à la récupération d'un écosystème qui a été dégradé, endommagé, ou détruit, visant à la récupération des écosystèmes indigènes et de l'intégrité de l'écosystème.
Réhabilitation écologique	Le rétablissement ou amélioration du fonctionnement et du niveau de biodiversité d'un écosystème, sans revenir à l'état d'un écosystème préexistant.
Refonctionnalisation d'un sol	La récupération des fonctions écologiques d'un sol.
Remédiation	L'élimination des impacts négatifs environnemental et social, comme la pollution ou l'exploitation non-durable d'une ressource.
Réaffectation	L'attribution d'un nouvel usage, qui peut être sans ou avec lien fonctionnel ou structurel avec l'écosystème préexistant, à un site fortement dégradé.

19 Différents termes utilisés dans le contexte de la renaturation et de la restauration. Source: Cahier n°1 de la Chaire Transition foncière

³¹<https://paris-est.archi.fr/la-recherche/chaire-transition-fonciere>

Cette diversité importe particulièrement dans une métropole où les milieux ont souvent connu plusieurs transformations successives. Une rivière canalisée puis enterrée, un ancien site industriel, une cour asphaltée ou un remblai ferroviaire ne disposent ni du même état de référence ni des mêmes possibilités de transformation. Parler indistinctement de « retour de la nature » masque donc une grande partie du travail nécessaire pour déterminer ce qui peut effectivement être restauré.

En écologie, une intervention ne ramène pas mécaniquement un milieu à son état antérieur : certaines transformations des sols et des écosystèmes sont en partie irréversibles. La renaturation engage donc une nouvelle trajectoire du milieu, déterminée par son état actuel, les transformations qu'il a accumulées et les fonctions écologiques que l'intervention cherche à restaurer. Faire de la place au vivant suppose dès lors de travailler avec ces héritages pour définir les fonctions susceptibles d'être restaurées et les conditions matérielles de leur rétablissement.

Les petites rivières du nord francilien montrent concrètement comment la restauration se construit dans des territoires déjà profondément transformés. Le PIREN-Seine étudie notamment le Croult et le Petit Rosne, dans le Val-d'Oise, à partir de leur « connectivité hydrosociale »³² : le diagnostic croise la forme et la visibilité du cours d'eau avec l'emprise dont il dispose, l'occupation des sols, l'accès aux

Sous la ville, des sols vivants

Dans l'aménagement, le sol est souvent envisagé comme une surface à construire ou à aménager, puis comme un matériau dont les propriétés géotechniques conditionnent les travaux. Même les espaces végétalisés reposent fréquemment sur des substrats rapportés. Cette approche laisse en partie de côté le sol existant comme milieu vivant et ressource. Au sens pédologique, le sol est une couche organisée à l'interface entre sous-sol, atmosphère, eau et organismes vivants. Sa structure et sa composition participent notamment à la circulation et au stockage de l'eau, au développement de la végétation et aux cycles de la matière. Lentement constituée et difficilement renouvelable à l'échelle humaine, cette « peau » de la Terre est particulièrement hétérogène en ville : quelques mètres peuvent séparer un sol préservé d'un terrain compacté, remblayé, pollué ou profondément remanié.

Cette richesse reste largement invisible et encore mal connue. Les sols abriteraient 25 à 60 % des espèces terrestres : un seul mètre carré peut accueillir des dizaines d'espèces de vers, nématodes ou collemboles, des centaines de bactéries et des milliers d'espèces de champignons. Pourtant, environ 1 % des études sur les sols concernent les sols urbains. Longtemps centrée sur les contaminations, leur évaluation intègre progressivement leurs dimensions physiques et biologiques ; l'ADEME a notamment contribué à valider des bio-indicateurs de leur qualité biologique.

Cette conception du sol modifie aussi la compréhension de la renaturation. Retirer un revêtement ne suffit pas nécessairement à restaurer un sol : compactage, excavation ou pollution peuvent avoir altéré ses fonctions en profondeur. La désimperméabilisation dépend donc de son état et de ses connexions avec les sols voisins. À l'échelle territoriale, ces continuités peuvent constituer une « trame brune », complémentaire des trames vertes et bleues, favorable à la circulation des organismes et aux continuités écologiques souterraines.

Sources : [Delorme, M. et Diab, Y. \(dir.\) \(2024\). Restaurer les fonctions des sols ? Approches scientifiques et perspectives interdisciplinaires. Cahier n° 1 de la Chaire Transition foncière, Paris, Institut de la Transition Foncière, 108 p.](#)

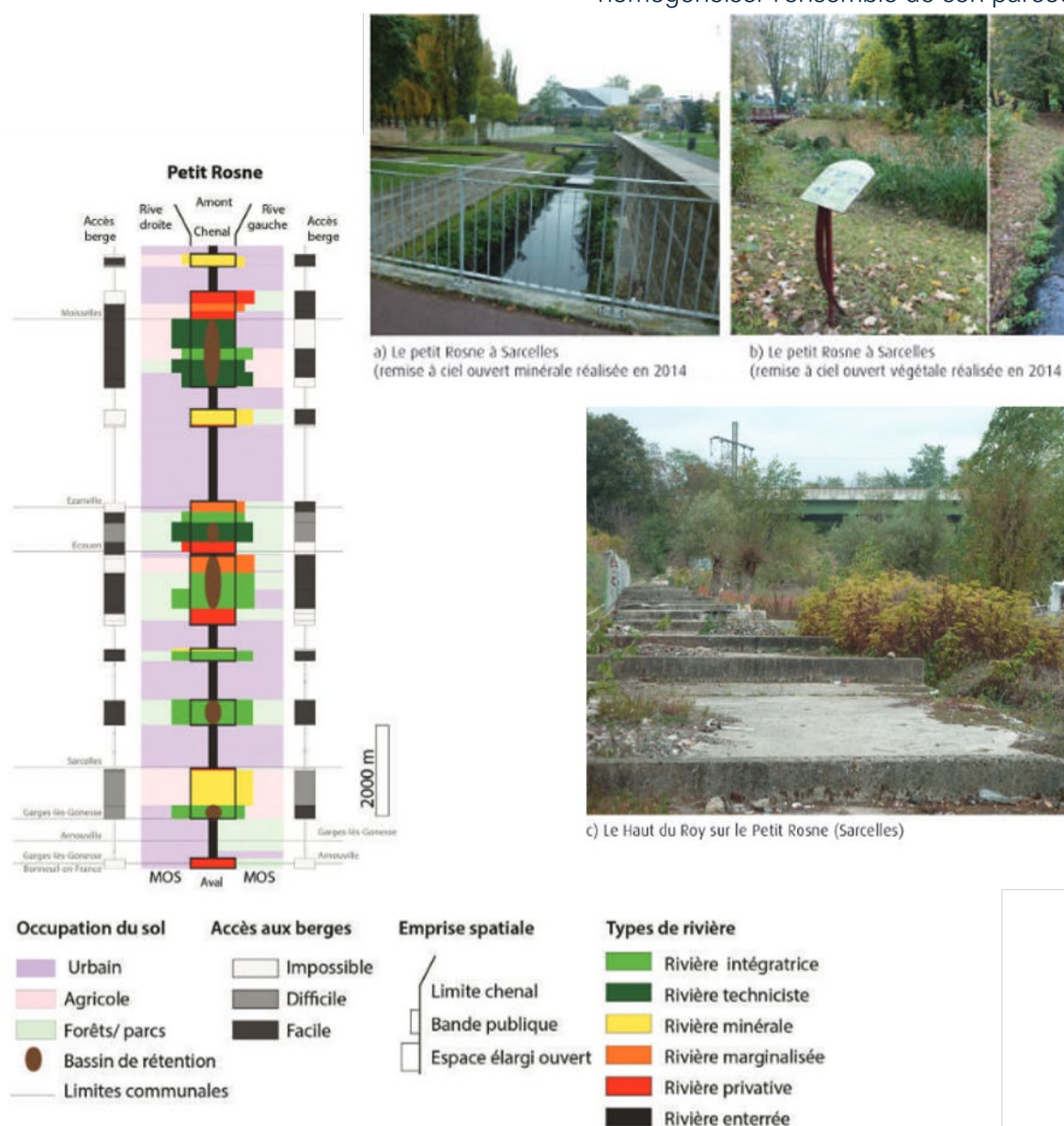
[Maréchal, J., Marié, X., Cluzeau, D., Lénack, É. et Desrousseaux, M. \(2025\). TRAM'BIOSOL. Intégration de la Trame Brune et de la biodiversité lombricienne des sols dans les programmes d'aménagement urbain. Paris : Plan Urbanisme Construction Architecture \(PUCA\), 118 p.](#)

³²https://www.piren-seine.fr/sites/default/files/piren_documents/fascic

berges et les possibilités d'usage. Il fait ainsi apparaître, le long d'une même rivière, une succession de tronçons enterrés, très contraints par l'urbanisation, et de séquences où l'eau s'inscrit dans des espaces publics ou végétalisés plus larges.

Le Petit Rosne à Sarcelles permet de suivre cette variation à une échelle très locale. Après les inondations de 1992, un premier tronçon remis à ciel ouvert sur environ 1,5 km conserve un chenal rectiligne et minéral, répondant principalement à des objectifs hydrauliques. En aval, un second tronçon est repris en 2015 avec un lit plus sinueux et des

berges végétalisées : la restauration associe alors davantage le fonctionnement écologique à l'aménagement paysager et à l'ouverture de la rivière sur le parc. La cartographie montre cependant que ces séquences restaurées restent insérées dans une rivière discontinuée : à quelques centaines de mètres, le Petit Rosne peut longer des jardins, traverser un bassin de rétention ouvert au public, devenir difficilement accessible ou disparaître sous terre. La restauration transforme donc certains tronçons et les relations que l'on peut entretenir avec la rivière sans homogénéiser l'ensemble de son parcours.



20 Le Petit Rosne à Sarcelles – différentes formes de relation entre rivière et ville. La typologie de connectivité hydrosociale distingue les tronçons selon la configuration du cours d'eau et de ses abords, leur accessibilité et leur intégration aux espaces et usages urbains.

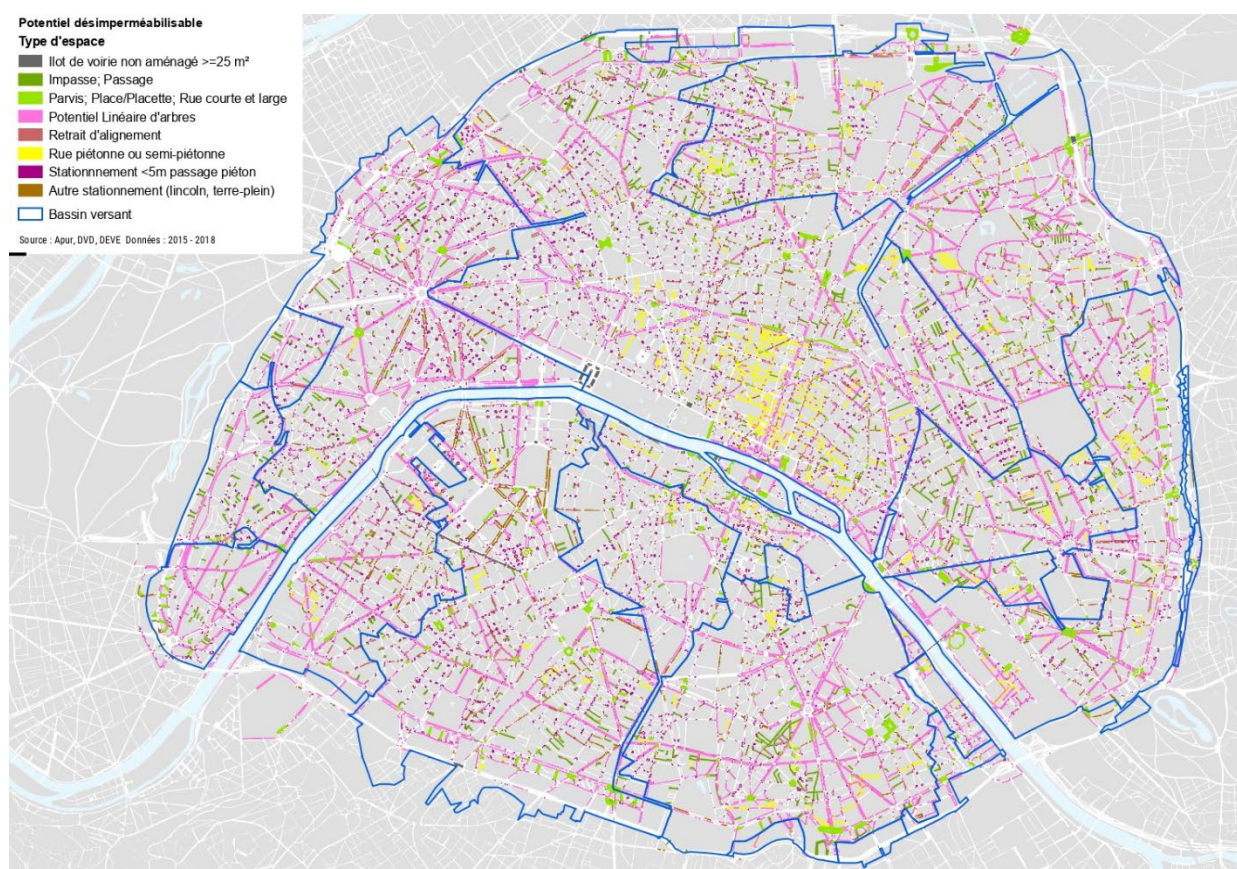
Source : adapté de Lespez & Germaine (dir.), 2024, PIREN-Seine. Cartographie : E. Temple-Boyer et M.-A. Germaine.

Le Croult à Gonesse montre une autre configuration. Le projet du Vignois, inauguré en 2019, a remplacé environ 800 mètres de canal en béton par un lit méandriforme aux berges végétalisées ; en aval, il s'étend dans une zone humide qui joue également un rôle d'expansion des crues. Le projet articule ainsi restauration écologique, gestion hydraulique et création d'un espace accessible, mais cette séquence côtoie elle aussi des tronçons beaucoup plus contraints ou marginalisés. À l'échelle des deux rivières, le PIREN-Seine montre ainsi une renaturation par séquences, dont les formes dépendent autant de l'état du cours d'eau que de l'espace disponible et des relations déjà constituées entre rivière, urbanisation et usages.

La gestion des eaux pluviales prolonge cette transformation à l'échelle de la ville construite. À Paris, où près des trois quarts du territoire sont imperméabilisés, la pluie a longtemps été principalement prise en

charge par l'assainissement : l'eau ruisselle sur les surfaces minérales et rejoint un réseau qui reçoit, dans une grande partie de la capitale, également les eaux usées. Le Plan ParisPluie³³ cherche à modifier cette circulation en faisant de la gestion de la pluie une composante ordinaire de l'aménagement. Les projets publics comme privés doivent désormais conserver sur place une partie de l'eau reçue, par infiltration, végétalisation, stockage ou réutilisation. L'objectif dépasse la prévention des débordements : diminuer l'eau envoyée aux égouts réduit également les volumes susceptibles d'être rejetés dans la Seine et permet de mobiliser cette ressource pour les sols et la végétation.

Le Plan ParisPluie relie ainsi la transformation progressive des parcelles et des espaces publics au fonctionnement du système d'assainissement et à la qualité du fleuve. Cette politique repose précisément sur l'accumulation d'interventions dispersées



³³ <https://www.paris.fr/pages/le-plan-parispluie-5618>

21 Les potentiels de désimperméabilisation sur l'espace public. Source: Apur (2022)

dans une ville où les grandes surfaces disponibles sont rares. Les travaux de l'APUR³⁴ ont cartographié Paris par bassins versants pour identifier où l'eau tombe, quelles surfaces sont déjà perméables et lesquelles pourraient être déconnectées des égouts. Ils montrent notamment que les possibilités d'action ne se concentrent pas seulement dans la voirie : une part importante se trouve à l'intérieur des parcelles publiques et privées. Une cour, un jardin d'immeuble ou un espace libre transformé localement prend alors place dans une géographie beaucoup plus vaste, puisque la multiplication de ces interventions modifie progressivement la quantité et la vitesse de l'eau qui rejoint les égouts. Cette approche par bassins versants permet de lire Paris à partir des circulations de l'eau plutôt qu'à partir des seules limites des opérations d'aménagement.

La ZAC Paul-Bourget, dans le 13^e arrondissement, donne une traduction concrète de ce changement³⁵. Située à la porte d'Italie, entre le boulevard périphérique et l'avenue de la Porte-d'Italie, l'opération transforme un ensemble de logements sociaux construit dans les années 1950 et ses espaces environnants. La recomposition du quartier implique donc de redessiner des rues et des espaces publics en même temps que sont démolis, reconstruits ou créés des bâtiments. C'est dans ce cadre que la gestion de la pluie peut être intégrée à la conception même du nouvel espace urbain plutôt qu'ajoutée après coup. Une solution étudiée consiste à aménager des noues végétalisées le long des voiries³⁶ : l'eau qui tombe sur la chaussée est dirigée vers ces espaces plantés, où elle peut être temporairement retenue et en partie utilisée

par les sols et la végétation, au lieu d'être immédiatement collectée par les égouts.

L'intérêt de Paul-Bourget tient aussi à la manière dont cette solution a été évaluée. La Ville a comparé l'aménagement de ces noues à une solution dans laquelle l'eau aurait continué à être collectée puis gérée plus en aval. Le calcul intègre les dépenses nécessaires à chaque option mais aussi certains effets produits par la végétalisation, notamment sur le rafraîchissement. Une décision apparemment très locale sur le profil d'une rue engage ainsi plusieurs fonctionnements du quartier et de la ville : l'espace accordé au sol et à la végétation détermine aussi une partie du parcours futur de l'eau. À mesure que ce principe est reproduit dans d'autres opérations, les effets se cumulent à l'échelle des bassins versants et du réseau parisien.

Cette dimension cumulative est importante pour comprendre la portée du Plan ParisPluie. Les simulations réalisées lors de son élaboration montrent qu'une poursuite de l'imperméabilisation au fil du renouvellement urbain augmenterait les volumes d'eau envoyés au réseau, tandis que leur gestion progressive au plus près de leur point de chute réduit cette pression. La même logique dépasse d'ailleurs Paris : les travaux conduits à l'échelle métropolitaine associent la gestion locale des pluies aux politiques de qualité de la Seine et de la Marne et ont mobilisé, aux côtés de Paris, les départements, le SIAAP et d'autres gestionnaires de l'eau et de l'assainissement. La restauration de circulations plus locales de l'eau se construit donc par une multitude de transformations situées, dont les effets dépendent de leur articulation avec des systèmes hydrauliques qui dépassent

³⁴<https://www.apur.org/fr/climat-environnement/sol-eau/referentiel-une-gestion-source-eaux-pluviales-metropole>

³⁵<http://www.urbanwater.fr/projects/pariszac-paul-bourget/>

³⁶ A. Nezeys, S. Reboul, O. Saison, M. Baillet. Le Plan pluie à Paris : La nécessaire dimension environnementale. Novatech 2016 - 9^{ème} Conférence internationale sur les techniques et stratégies pour la gestion durable de l'Eau dans la Ville.

Les eaux d'exhaure : redistribuer une ressource déjà présente dans la ville

Le métro parisien doit continuellement pomper les eaux souterraines qui s'infiltrant dans ses ouvrages. La RATP collecte ainsi en moyenne 9,75 millions de m³ d'eaux d'exhaure par an, dont environ 6,7 millions sont rejetés dans les égouts, alors qu'une grande partie ne nécessite pas le traitement des eaux usées. Leur valorisation constitue donc l'un des leviers explorés dans les politiques parisiennes de sobriété hydrique. L'APUR et la RATP ont cartographié ces eaux pour mettre en relation chaque point de pompage avec les réseaux et usages environnants. Selon leur qualité, leur volume et leur localisation, elles peuvent rejoindre directement un milieu aquatique, alimenter le réseau parisien d'eau non potable ou être utilisées à proximité, notamment pour l'arrosage et le nettoyage. À Balard (15e), les eaux pompées dans le métro sont ainsi injectées dans le réseau d'eau non potable, réduisant d'autant les prélèvements nécessaires pour l'alimenter ; des eaux d'exhaure servent également à arroser une partie de la plateforme végétalisée du tramway T3.

Ces scénarios dessinent plusieurs géographies possibles d'une même eau. Leur pertinence dépend de la proximité entre le lieu où l'eau apparaît et celui où elle peut être utilisée : raccorder un poste au réseau d'eau non potable, alimenter un usage voisin ou restituer l'eau au milieu produit des circulations différentes. L'exemple montre ainsi comment une ressource issue du fonctionnement d'une infrastructure existante peut être réinsérée dans les cycles urbains en recomposant localement son parcours.

Source : [Les eaux d'exhaure du métro, connaissance et potentiel](#), Apur (2024).

largement les sites où elles sont réalisées. Cette réflexion s'étend enfin à des eaux déjà présentes dans le fonctionnement des infrastructures métropolitaines, telles que les eaux d'exhaure.

La place que peuvent retrouver les sols, l'eau et le vivant dans la métropole dépend directement des dynamiques foncières. Chaque terrain possède un régime de propriété, une valeur et des possibilités de transformation qui orientent son devenir. Ces caractéristiques se superposent à celles du sol lui-même et aux fonctions qu'il assure. Or les deux géographies coïncident imparfaitement : la valeur foncière est principalement produite par la localisation et les droits à construire, tandis que la capacité d'un sol à infiltrer l'eau, accueillir des organismes ou participer à une continuité écologique reste encore peu intégrée à sa valorisation. Les travaux de la Chaire Transition foncière soulignent ainsi l'enjeu d'articuler plus étroitement connaissance des sols et action foncière,



22 Rejet d'eaux d'exhaure dans le lac du CUR, gare RER Noisy-le-Grand-Mont-d'Est. Source: Apur (2024)

jusqu'à envisager que leurs fonctionnalités puissent intervenir dans la définition des possibilités de construire.

Cette articulation devient particulièrement délicate lorsque le fonctionnement recherché dépasse la parcelle. Restaurer une petite rivière peut nécessiter d'élargir son lit sur plusieurs propriétés ; une continuité écologique dépend de la succession d'espaces ouverts ; l'infiltration de l'eau se raisonne à l'échelle du bassin versant. Les droits permettant d'intervenir restent pourtant distribués entre propriétaires et gestionnaires. Les recherches consacrées à la restauration des cours d'eau montrent ainsi l'importance de la veille et de la négociation

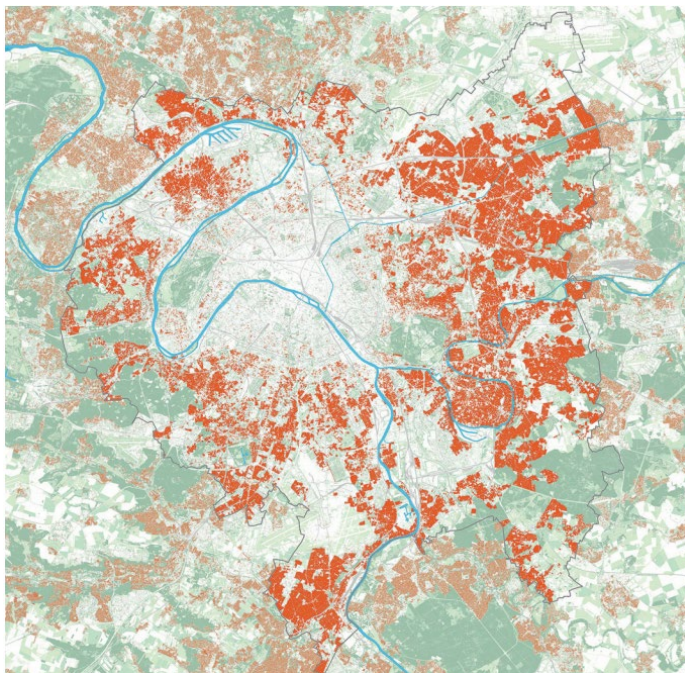
foncières : les opérateurs peuvent profiter d'une vente pour acquérir une parcelle stratégique, contractualiser avec un propriétaire ou sécuriser certaines emprises lorsque la pérennité d'un aménagement l'exige. La configuration foncière participe dès lors à déterminer où une restauration peut s'étendre, quelles continuités peuvent être reconstituées et comment elles pourront être maintenues dans le temps.

Cette question prend une importance particulière dans une région où la réduction de la consommation d'espace déplace progressivement une partie de la transformation vers les territoires déjà urbanisés. Le SDRIF-E associe ainsi la sobriété foncière à une armature verte qui identifie les espaces à préserver et ceux dont les continuités doivent être renforcées. Préserver des sols encore fonctionnels, restaurer de la pleine terre dans les secteurs qui en manquent ou rouvrir certains cours d'eau deviennent des dimensions complémentaires de l'organisation du développement métropolitain. Des démarches comme REGREEN, portée par l'Agence régionale de la biodiversité d'Île-de-France, cherchent à préciser cette géographie en confrontant les potentialités de renaturation à l'état et à la propriété des terrains³⁷. Le foncier devient ainsi une information environnementale à part entière.

Les tissus pavillonnaires du Grand Paris rendent particulièrement visible l'enjeu foncier de la renaturation. L'Apur y recense environ 416 500 jardins, couvrant 10 700 hectares, dont près de 7 000 hectares végétalisés, soit environ un cinquième de la végétation métropolitaine. Cette ressource est cependant fragmentée entre plusieurs centaines de milliers de propriétés et présente des qualités très variables.

Environ 3 700 hectares de jardins ne sont pas végétalisés, ce qui laisse un potentiel important de désimperméabilisation et de renforcement de la végétation³⁸.

Dans le même temps, ces surfaces évoluent sous l'effet de la pression foncière et de la densification du pavillonnaire. Division des parcelles et extension du bâti peuvent répondre à la demande de logements et aux stratégies des propriétaires, tout en réduisant progressivement l'emprise des jardins. Leur accumulation finit par transformer les sols perméables et le couvert végétal à une échelle bien supérieure à celle de chaque opération. La préservation de ces espaces se trouve ainsi directement prise dans les arbitrages concernant la manière de produire du logement dans la ville existante. L'Apur propose de considérer cette mosaïque comme un « parc pavillonnaire du Grand Paris » : l'expression permet de saisir collectivement des espaces qui restent juridiquement et quotidiennement séparés tels que des jardins voisins qui peuvent former un couvert végétal continu, participer à l'infiltration des pluies ou prolonger des



23 Les tissus pavillonnaires dans le Grand Paris. Source: Apur (2026)

³⁷ <https://www.arb-idf.fr/ou-renaturer-en-ile-de-france/>

³⁸ https://www.apur.org/sites/default/files/2025-12/vers_parc_pavillonnaire_grand_paris.pdf?openfile_analytics=19340

continuités écologiques à travers plusieurs quartiers.

Certaines transformations gagnent ainsi en portée lorsqu'elles sont coordonnées entre plusieurs parcelles. Une infrastructure écologique métropolitaine peut donc se constituer à partir d'une multitude d'espaces privés, sans effacer leur caractère domestique ni leurs limites foncières. Cette configuration donne au foncier une dimension directement métropolitaine et solidaire. Les décisions restent largement prises à l'échelle de la parcelle, tandis qu'une partie de leurs effets se déploie au-delà : maintien d'un couvert arboré, continuité écologique ou modification du ruissellement. Les PLU, l'accompagnement des propriétaires et des démarches coordonnées à l'échelle des quartiers peuvent agir sur cette articulation. L'enjeu consiste alors à organiser et soutenir des fonctions dont les bénéfices dépassent les terrains qui les accueillent, alors même que leur maintien mobilise des propriétaires particuliers et peut limiter certaines possibilités de valorisation foncière.

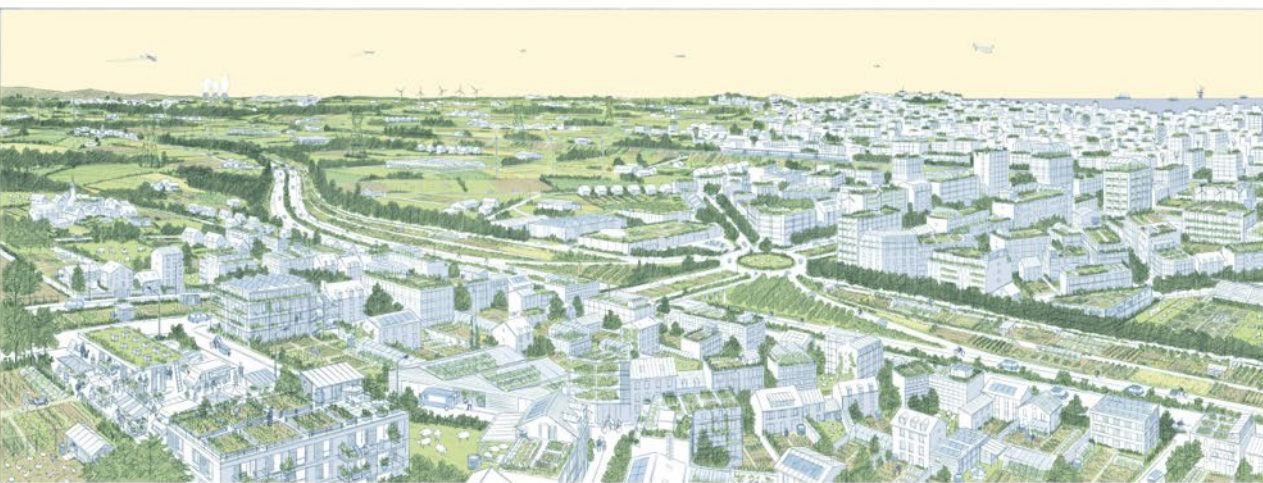
Cette perspective conduit finalement à regarder autrement les espaces ouverts franciliens. Les terres agricoles, vallées, zones humides ou espaces boisés sont directement engagés dans le fonctionnement de la métropole, notamment à travers l'alimentation, l'eau et les continuités écologiques. Ces fonctions se déploient dans des territoires eux-mêmes habités et exploités, où elles rencontrent des usages, des valeurs foncières et des projets de transformation. Leur prise en compte rend ainsi plus visibles les interdépendances matérielles et territoriales qui relient les espaces densément urbanisés à leurs périphéries et traversent la distinction entre ville et campagne.

Les quatre scénarios de l'exposition *Prendre la Clé des Champs*, proposés par Martin Étienne, permettent d'explorer jusqu'où ces relations pourraient être recomposées³⁹. Ils mettent en scène quatre organisations possibles des rapports entre urbanisation, agriculture et milieux vivants. L'incorporation prolonge la concentration métropolitaine dans une ville dense et technologique, associée à de vastes espaces protégés davantage séparés. La négociation organise leur rencontre à travers des formes comme les parcs agricoles et les agroquartiers. L'infiltration fait entrer progressivement production et communs dans les interstices de la ville existante, des friches aux toitures. La sécession pousse plus loin la redistribution de l'habitat et des activités en imaginant des territoires organisés autour d'une autonomie locale accrue.

Ces scénarios donnent ainsi des formes spatiales différentes à une même question : à quelles échelles et selon quelles relations organiser les fonctions aujourd'hui distribuées entre ville, espaces agricoles et milieux vivants ? Leur intérêt est aussi de montrer que la renaturation engage l'organisation spatiale de la métropole elle-même. Restaurer un sol ou une rivière, préserver la mosaïque des jardins pavillonnaires ou maintenir des terres agricoles modifie les possibilités d'usage et de transformation attachées à certains espaces. Ces choix déterminent également où peuvent s'exercer des fonctions dont les effets circulent bien au-delà de leur emprise : infiltration de l'eau, continuités écologiques, production alimentaire ou rafraîchissement. Le foncier devient alors un moyen d'organiser ces interdépendances, à travers la préservation de certaines capacités, la transformation d'autres espaces et la coordination de territoires dont les trajectoires restent liées.

³⁹<https://martinetienne.com/prendre-la-cle-des-champs/>

Réparer les milieux métropolitains revient ainsi à intervenir sur les relations qui les constituent. Les opérations rencontrées dans cette section - réouverture d'un cours d'eau, gestion locale de la pluie, restauration d'un sol ou préservation de jardins - prennent leur portée lorsqu'elles sont replacées dans les systèmes auxquels elles participent. Les scénarios de *La Clé des Champs* permettent d'élargir cette logique jusqu'à l'échelle métropolitaine : ils rendent visibles plusieurs manières de distribuer dans l'espace les capacités écologiques, les usages et les possibilités de transformation, et donc plusieurs manières de construire les solidarités nécessaires à leur maintien.



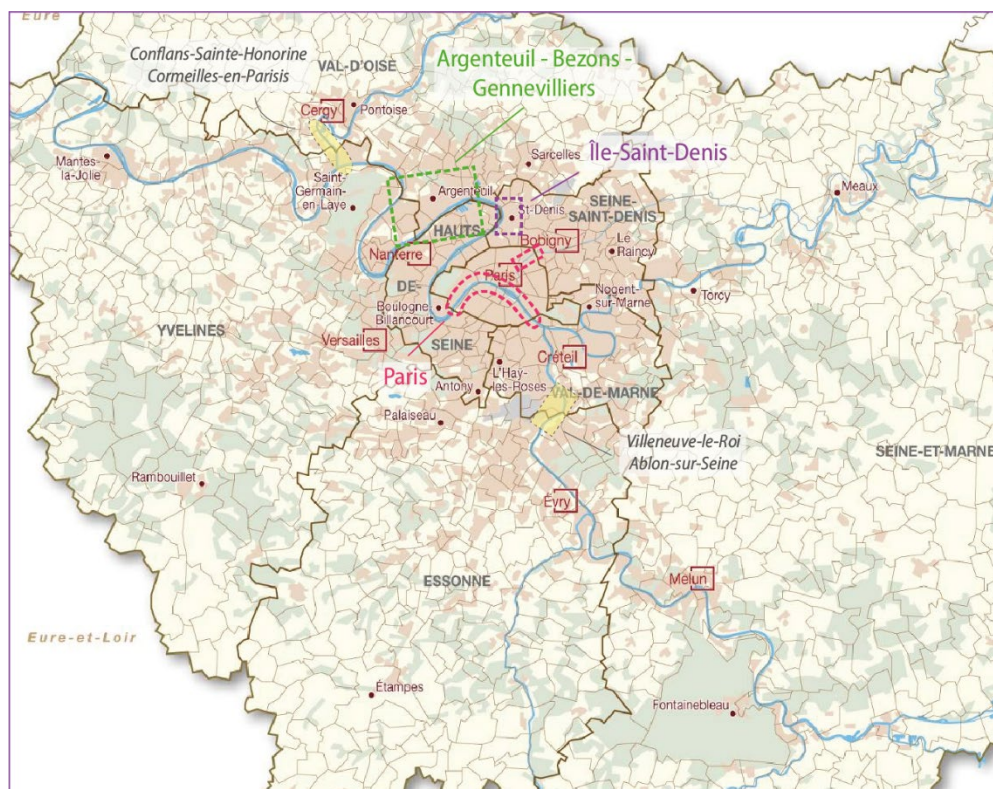
24 Quatre scénarios d'organisation des relations entre urbanisation, agriculture et cadres de vie.
De haut en bas : intégration, négociation, infiltration et sécession. Source : Martin Etienne.

4. Lectures rapprochées de deux territoires

Après une lecture à l'échelle de la métropole séquanienne, cette dernière partie resserre la focale sur Argenteuil et L'Île-Saint-Denis, deux territoires dont l'urbanisation s'est étroitement construite avec la Seine, ses activités productives et les infrastructures métropolitaines. Le fleuve y participe à des paysages et des milieux plus vastes, tout en restant inégalement accessible et perceptible selon les quartiers, la forme des berges et les usages qui s'y sont installés. Ces relations prennent toutefois des formes particulières dans chaque territoire. À Argenteuil, la Seine s'inscrit dans une topographie qui remonte de la vallée vers les coteaux et traverse des tissus urbains fragmentés par de grandes infrastructures et emprises productives ; les projets étudiés mettent notamment en jeu les continuités paysagères et écologiques, les franchissements et les relations entre différents morceaux de ville. À L'Île-Saint-Denis, la forme étirée de l'île multiplie les situations de contact avec le fleuve, mais aussi les différences entre ses deux bras, les hauteurs et profils de berges et les

séquences urbaines héritées de trajectoires résidentielles, industrielles et logistiques. Les projets récents permettent d'y suivre plus particulièrement les relations entre transformation des berges, accès et usages de l'eau, restauration des milieux, programmation culturelle et évolution de l'identité insulaire.

Chaque focus revient d'abord sur la formation et les principales structures du territoire, puis sur les acteurs, documents de planification et orientations qui encadrent aujourd'hui sa transformation. Il approfondit ensuite certains enjeux à partir de projets déjà réalisés ou engagés, choisis pour montrer comment ils prennent concrètement forme dans l'aménagement. Ces opérations ne constituent pas les sites sur lesquels les équipes seront amenées à travailler pendant l'atelier : elles synthétisent une partie de la documentation urbanistique, permettent de situer ce qui est déjà prévu ou en transformation et donnent un premier aperçu des questions auxquelles les acteurs locaux sont confrontés. Elles constituent ainsi un contexte pour les visites, à partir duquel l'observation du terrain permettra d'identifier d'autres situations et possibilités de transformation.



25 Explorer la métropole séquanienne à travers les territoires de l'atelier.

Territoires principaux de l'atelier : vert : Argenteuil, Bezons et Gennevilliers ; violet : L'Île-Saint-Denis ; rouge : Paris. Territoires secondaires : jaune clair : Conflans-Sainte-Honorine et Cormeilles-en-Parisis ; Villeneuve-le-Roi et Ablon-sur-Seine.

Source : réalisation de l'autrice sur fond cartographique IAU Île-de-France.

a. Argenteuil : un territoire de Seine entre vallée, coteaux et grandes infrastructures

Argenteuil occupe une position particulière dans le nord-ouest de l'agglomération parisienne. La commune s'étend sur la rive droite de la Seine, face à Gennevilliers, à l'endroit où la vallée s'élargit avant que le relief ne remonte vers les buttes du Parisis. Sa proximité avec Paris se traduit très concrètement dans son organisation : les lignes ferroviaires relient ses deux gares à Saint-Lazare, l'A15 traverse la commune avant de franchir la Seine vers Gennevilliers, et les ponts d'Argenteuil et d'Aquitaine la connectent aux territoires situés sur l'autre rive. Ces infrastructures donnent accès aux grands pôles d'emplois du cœur métropolitain et desservent les activités implantées dans la vallée, mais occupent aussi une place considérable dans le paysage et la structure interne de la ville. L'insertion métropolitaine d'Argenteuil se matérialise ainsi dans les mêmes réseaux qui organisent une partie de ses coupures urbaines.



26 Vue depuis la Butte d'Orgemont, Argenteuil. Source : France Nature Environnement IDF

Cette organisation s'inscrit dans un relief particulièrement lisible. Depuis la plaine alluviale et le centre ancien, le terrain s'élève vers Orgemont et les Coteaux, puis vers les buttes du Parisis. Les hauteurs ouvrent des

vues sur la vallée de la Seine, le port de Gennevilliers, La Défense et Paris ; depuis la plaine, les buttes forment à leur tour un horizon végétalisé qui donne une limite visuelle à la ville. L'ancien PLU décrit ainsi les buttes du Parisis comme un « balcon ouvert sur la vallée de la Seine et l'ouest parisien »⁴⁰ et comme un élément majeur de l'identité paysagère d'Argenteuil. Cette topographie permet de lire ensemble des espaces aujourd'hui très différents par leurs formes et leurs usages, depuis les berges urbanisées jusqu'aux espaces ouverts des hauteurs. Les pentes conservent également la trace d'une géographie agricole qui a longtemps structuré Argenteuil. La vigne, les cultures maraîchères et les productions fruitières occupaient une grande partie des coteaux avant leur urbanisation progressive.

Cette histoire reste inscrite dans la forme même du quartier : selon le rapport de présentation de l'ancien PLU, « la structure agricole marque encore fortement les Coteaux. La voirie correspond aux anciens chemins ruraux » et « le parcellaire rural, peu modifié, donne des îlots étroits et d'une

profondeur importante ». Les chemins et limites parcellaires constituent donc des héritages matériels de l'ancien territoire cultivé, désormais intégrés à un paysage essentiellement pavillonnaire. Leur persistance aide aussi à comprendre certaines caractéristiques contemporaines du quartier, notamment les grands cœurs d'îlots et les terrains profonds sur lesquels se sont ensuite greffées de nouvelles formes de

construction.

La ville actuelle résulte de plusieurs phases d'urbanisation encore perceptibles dans ses quartiers. Le centre ancien conserve quelques traces de l'établissement médiéval

⁴⁰https://www.argenteuil.fr/sites/default/files/media/downloads/01_rapport_de_presentation.pdf

développé autour de l'abbaye Notre-Dame, notamment la crypte romane, la chapelle Saint-Jean et la cave d'imière. Sa relation à la Seine était alors différente : jusqu'au début du XIXe siècle, un bras secondaire séparait l'île Héloïse du bourg ; son comblement a donné naissance au boulevard Héloïse, inscrivant un ancien espace fluvial dans la trame urbaine actuelle.



27 Vue sur le centre-ville d'Argenteuil. Source: Ville d'Argenteuil.

À partir du XIXe siècle, l'industrialisation transforme particulièrement le Val Notre-Dame, entre Seine et voie ferrée. Usines, habitat ouvrier et lotissements pavillonnaires s'y imbriquent progressivement ; les cités du Prunet, du Marais et Lorraine-Dietrich, puis les constructions des Castors après la Seconde Guerre mondiale, témoignent encore de cette histoire. À l'inverse, les Coteaux conservent plus longtemps une structure agricole, dont certains anciens chemins et parcelles profondes restent lisibles malgré leur urbanisation progressive. Après-guerre, l'urbanisation change d'échelle avec la construction de grands ensembles, particulièrement dans le Val d'Argent Nord et Sud dans les années 1960-1970, tandis que le centre-ville connaît plusieurs vagues de rénovation. La résorption de l'habitat insalubre recompose notamment de grands îlots autour de l'esplanade Salvador-Allende ; dans les années 1980, la ZAC Basilique cherche au contraire à reconstituer des rues et des îlots plus clairement délimités. L'urbanisation

pavillonnaire des Coteaux se poursuit à la fin du XXe siècle et l'ouverture du centre commercial Côté Seine en 2002 marque une nouvelle transformation du centre.

Ces trajectoires ont produit des tissus urbains très différenciés par la taille des parcelles, le tracé des rues, les formes d'habitat et leur rapport aux espaces publics.

Les infrastructures qui traversent Argenteuil les relient autant qu'elles les fragmentent. À l'échelle du paysage, les buttes du Parisis permettent de replacer cette mosaïque dans la géographie de la vallée : le relief descend des Coteaux vers la plaine alluviale et la Seine, avant de s'ouvrir, sur l'autre rive, vers Gennevilliers et le cœur de l'agglomération parisienne.

28 L'esplanade Salvador Allende, Argenteuil (2016). Source : Wikipedia Commons, photo par Thomon.



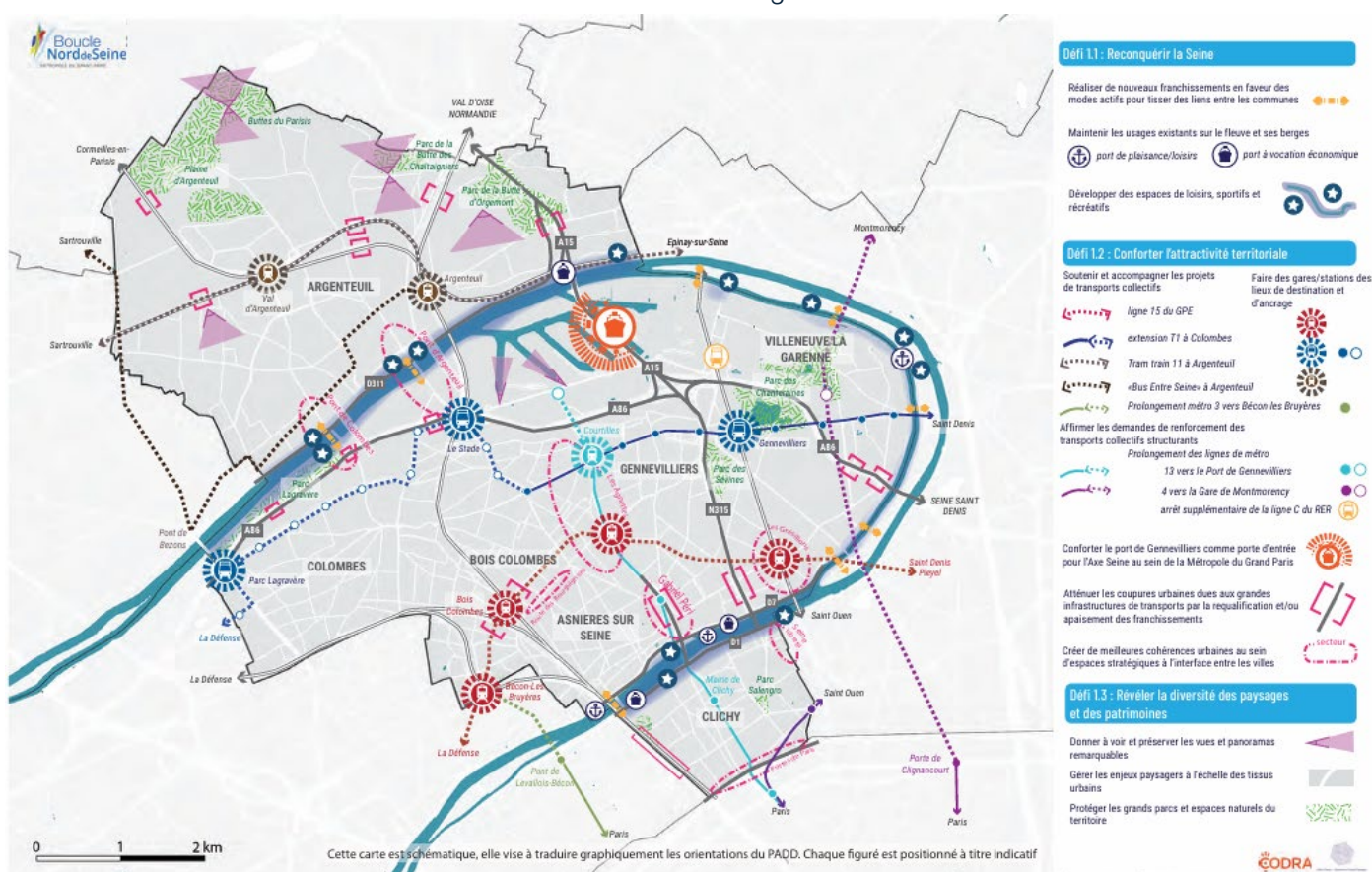
29 Réhabilitation du chemin de hâlage d'Argenteuil (2024). Photo: Nicolas Laverroux. Source: Ville d'Argenteuil.

Argenteuil dans Boucle Nord de Seine : un projet urbain désormais intercommunal

Depuis 2016, Argenteuil appartient à l'Établissement public territorial Boucle Nord de Seine, avec Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Clichy-la-Garenne, Colombes, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne. L'EPT exerce notamment la compétence de planification urbaine. Son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), approuvé le 26 juin 2025, fixe désormais un cadre commun pour l'usage et la transformation des sols des sept communes. La commune conserve un rôle important dans sa mise en œuvre locale, notamment à travers ses projets, la gestion de nombreux espaces publics et la délivrance des autorisations d'urbanisme. La transformation d'Argenteuil s'inscrit ainsi dans un projet communal dont les règles et une partie des orientations sont désormais définies à l'échelle de Boucle Nord de Seine.

Le PLUi articule plusieurs niveaux de planification. Son Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) définit le projet territorial à l'horizon d'une quinzaine d'années ; le règlement le traduit en règles applicables aux terrains et aux constructions ; les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) précisent la manière dont ces principes doivent guider les projets. Certaines OAP concernent un secteur particulier - comme le Croissant ferré ou Porte Saint-Germain à Argenteuil - tandis que les OAP thématiques s'appliquent transversalement au territoire et aux opérations qui y sont réalisées. Elles permettent ainsi de relier la transformation d'une parcelle ou d'un quartier à des enjeux qui dépassent son périmètre.

Le PADD de Boucle Nord de Seine organise le projet territorial autour de quatre grands axes, eux-mêmes déclinés en défis et orientations. Ces axes structurent ensuite le règlement et les OAP du PLUi.



· *Axe 1 - Un territoire d'équilibres et riche de ses diversités.* Il regroupe trois enjeux principaux : reconquérir la Seine, conforter l'attractivité territoriale et révéler la diversité des paysages et des patrimoines. Pour Argenteuil, cela concerne directement la relation au fleuve, les coupures créées par les grandes infrastructures, la mise en valeur des Coteaux et la lisibilité de la plaine urbanisée. Le PADD demande notamment de « faire de la pente un élément singulier » dans les Coteaux résidentiels d'Argenteuil et de renforcer la structuration paysagère de la plaine.

· *Axe 2 - Un territoire engagé dans une transition environnementale ambitieuse.* Il vise à amplifier la nature en ville et améliorer le rapport au vivant, devenir un territoire sobre et économe et renforcer la « ville santé ». Le PADD relie ici renaturation des berges, gestion intégrée des eaux pluviales, pleine terre, biodiversité et adaptation aux îlots de chaleur et aux risques. À Argenteuil, les Buttes du Parisien et le bas du coteau sont identifiés comme des noyaux de biodiversité à conforter et à relier à des continuités plus fines dans les quartiers.

· *Axe 3 - Un territoire du "vivre ensemble".* Il porte sur l'aménagement d'un territoire adapté à tous les âges, le développement de mobilités apaisées et le renforcement des proximités du quotidien. Le maillage des espaces publics, l'accès aux équipements, la qualité des parcours et la réduction des effets de coupure des infrastructures prennent ici une place centrale.

· *Axe 4 - Un territoire actif, productif et innovant.* Il cherche à conforter l'emploi et les activités productives, accompagner la mutation des zones d'activités et affirmer la singularité portuaire du territoire. Le port de Gennevilliers et les fonctions logistiques de l'Axe Seine sont présentés comme des éléments structurants, tandis que le PADD prévoit aussi de préserver des fonciers économiques et de faire évoluer les secteurs

d'activités en lien avec la transition environnementale.

Ces axes ne correspondent pas à quatre domaines séparés. Un même espace peut relever simultanément de plusieurs orientations du PADD. La Seine, par exemple, est à la fois un paysage à reconquérir, une trame écologique, un support de mobilités et un espace productif et logistique. Le PADD demande donc à la fois de renforcer les cheminements et les relations au fleuve, de préserver ou renaturer certaines séquences de berges et de maintenir les activités portuaires et la circulation fluviale.

Ce cadre intercommunal ne recouvre cependant pas à lui seul les géographies qui organisent la transformation d'Argenteuil. Le PPRI Argenteuil-Bezons encadre par exemple le risque d'inondation sur deux communes appartenant aujourd'hui à des intercommunalités différentes ; la gestion de la Seine, les infrastructures ferroviaires ou les continuités écologiques mobilisent encore d'autres périmètres et acteurs. Selon la question considérée, un même terrain peut donc relever d'un projet porté par la Ville, des règles du PLUi, d'une OAP sectorielle, d'orientations définies à l'échelle des sept communes et de contraintes liées au fonctionnement d'un réseau ferroviaire, d'un bassin hydraulique ou d'un milieu écologique plus vaste. Ces périmètres donnent ainsi prise sur différentes relations entre un site et les territoires dont sa transformation dépend.

Composer avec les infrastructures : relier les territoires fragmentés

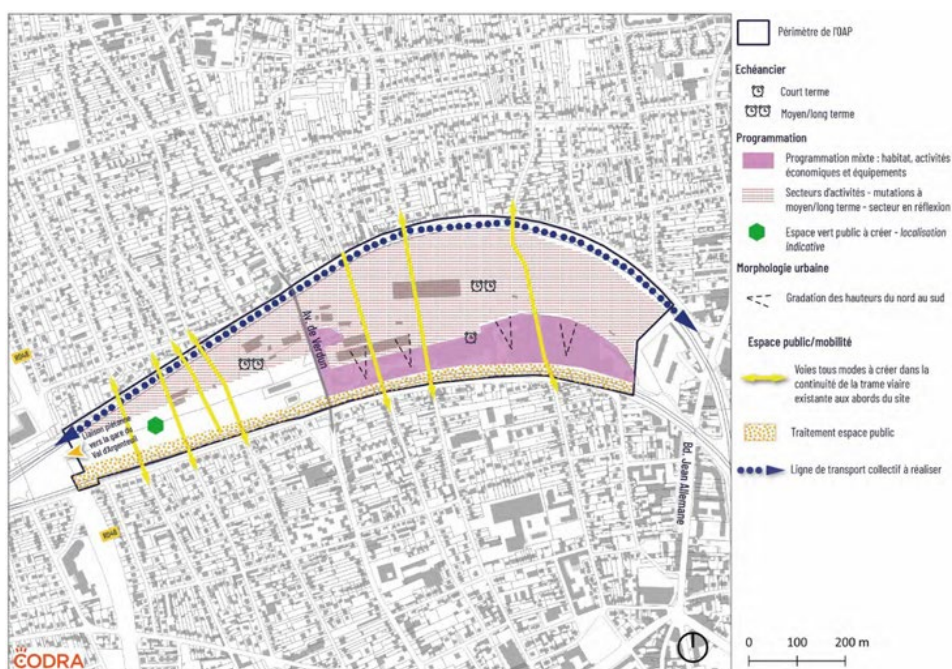
Les grandes infrastructures constituent l'une des armatures les plus fortes du territoire argenteuillais. Les voies ferrées reliant la vallée à Paris-Saint-Lazare, l'A15 et les grands axes départementaux inscrivent la ville dans des réseaux qui dépassent largement ses limites, mais leurs emprises organisent aussi profondément les relations entre ses quartiers. Elles séparent notamment le centre des Coteaux autour du Croissant ferré, isolent en partie Orgemont derrière l'A15 et contribuent, dans la plaine, à la succession d'emprises routières, ferroviaires et économiques entre certains quartiers et la Seine. Les projets contemporains cherchent donc à agir sur des coupures qui continuent d'assurer des fonctions de transport essentielles. Selon les secteurs, cela passe par de nouveaux franchissements, une réorganisation des circulations ou par l'utilisation des espaces publics et du paysage pour reconstruire des continuités à travers des infrastructures qui demeurent.

- Le Croissant ferré : recomposer la ville autour d'un faisceau ferroviaire

Entre le centre-ville et les Coteaux, le Croissant ferré forme une enclave d'environ 10 hectares prise entre les voies de la ligne Paris-Saint-Lazare-Mantes-la-Jolie, au sud, et les emprises ferroviaires qui accueillent notamment les activités de fret et le futur prolongement du T11 Express vers Sartrouville, au nord. Le secteur, occupé par des installations ferroviaires, des activités et quelques habitations, dispose de peu de liaisons avec les

quartiers environnants ; l'avenue de Verdun constitue son principal franchissement nord-sud. Sa transformation est envisagée depuis les années 2000 : l'ancien PLU identifiait déjà la concentration des emprises ferroviaires comme une possibilité de dégager du foncier pour créer un quartier mixte dans le prolongement du centre-ville et contribuer à la « recouture du tissu urbain ». Le projet dépend cependant de la réorganisation d'infrastructures ferroviaires toujours en fonctionnement, de la libération de leurs emprises et de l'intervention de plusieurs propriétaires et gestionnaires, auxquelles s'ajoutent les activités existantes et la pollution de certains terrains.

Le PLUi de Boucle Nord de Seine maintient cette ambition à travers une OAP sectorielle consacrée au Croissant ferré. Le projet repose sur une réorganisation du faisceau ferroviaire : les trois axes - Transilien Saint-Lazare, fret et future Tangentielle Nord (T11) - doivent être concentrés autant que possible au nord du secteur. Une zone de fret y est conservée, tandis que les emprises situées au sud doivent accueillir, dans le prolongement du centre-ville, un nouveau quartier mixte associant logements, activités économiques non nuisantes, équipements et espace vert. Cette organisation doit



31 Orientations d'aménagement du territoire pour le quartier du Croissant Ferré à Argenteuil. Source: PLUi Boucle Nord de Seine (2025).

également limiter l'exposition du futur quartier aux nuisances ferroviaires. La volumétrie des constructions doit tenir compte de sa position au pied des Coteaux, tandis que les anciens entrepôts SNCF du 4 boulevard Vercingétorix, aujourd'hui reconvertis en logements et ateliers d'artistes, sont identifiés comme un élément architectural à préserver. La réduction de la coupure passe également par une transformation des déplacements à travers et autour du site. L'OAP prévoit une nouvelle liaison est-ouest entre la RD48 (route de Corneilles) et la RD909 (boulevard Jean-Allemane) afin de redistribuer le trafic à l'échelle de la ville, parallèlement à la suppression du passage à niveau de l'avenue de Verdun. Le système viaire du futur quartier doit lui-même être paysager et contribuer à la désimperméabilisation. L'OAP lui attribue ainsi une fonction de continuité écologique entre le Croissant ferré, les quartiers pavillonnaires voisins et les Coteaux. Le projet articule donc plusieurs échelles : réorganisation d'une infrastructure ferroviaire métropolitaine, modification des circulations à l'échelle d'Argenteuil, prolongement du centre-ville et relations plus locales avec les tissus pavillonnaires et le relief des Coteaux.

La « recouture » recherchée depuis plusieurs décennies prend ainsi une forme assez précise : concentrer les fonctions ferroviaires au nord pour dégager des possibilités de transformation au sud, prolonger le centre-ville dans ces nouvelles emprises et utiliser la structure des espaces publics pour rétablir des relations à travers le secteur. Sa réalisation reste cependant étroitement liée aux transformations du système ferroviaire et à la disponibilité progressive de ses emprises. Le Croissant ferré montre ainsi pourquoi une rupture identifiée depuis longtemps peut rester durablement inscrite dans la ville : sa transformation dépend d'opérations qui relèvent simultanément du projet urbain local, du réseau de transport et de ses acteurs fonciers et techniques.

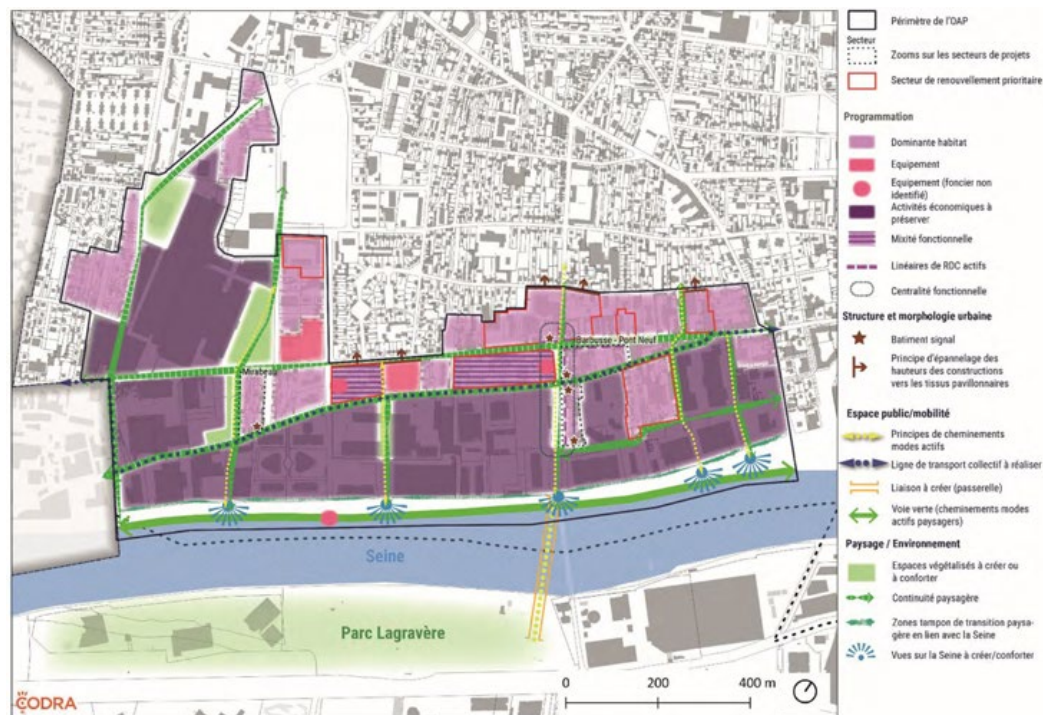
- La Porte Saint Germain / Berges de Seine : : reconstruire la relation au fleuve dans un territoire productif

Au sud-ouest d'Argenteuil, Porte Saint-Germain – Berges de Seine couvre environ 75 hectares du Val Notre-Dame, entre le centre-ville et Bezons. Le secteur s'étend jusqu'à la Seine, mais son organisation porte fortement l'héritage industriel de la plaine : les activités occupent une partie importante des espaces proches du fleuve, tandis que l'habitat se développe davantage en retrait. La RD311 longe les berges et participe à la séparation entre les quartiers et la Seine. Plusieurs friches et terrains marqués par d'anciens usages industriels côtoient par ailleurs des entreprises toujours en activité ; le parc d'activités constitue le deuxième pôle d'emplois de la commune. La transformation du secteur concerne ainsi un territoire à la fois habité et productif, où l'accès au fleuve dépend de la recomposition progressive des espaces qui s'interposent entre les quartiers et les berges.

Cette transformation est engagée depuis plusieurs années. Le secteur figurait dès 2016 dans le Contrat d'intérêt national d'Argenteuil, avant de faire l'objet à partir de 2020 d'un Projet partenarial d'aménagement (PPA) associant notamment la Ville, Boucle Nord de Seine et l'État. À l'échelle de ces 75 hectares, il s'agit de coordonner la mutation des friches industrielles, la production de logements et la requalification des espaces publics, à travers des opérations qui relèvent de maîtrises foncières et de maîtrises d'ouvrage différentes. L'OAP inscrit ces transformations dans le principe de « ville-parc » : le paysage constitue une structure commune reliant les différentes opérations et les rattachant à la Seine. Cette armature associe la végétation des berges à des allées paysagères orientées vers le fleuve et à des traversées parallèles à celui-ci, puis se décline dans les rues et espaces publics de proximité. Elle permet ainsi d'organiser progressivement la transformation du

quartier autour d'une géographie commune, malgré des calendriers et des opérateurs différents⁴¹. Cette trame paysagère accompagne un quartier qui doit conserver sa mixité entre habitat et activités, tout en accueillant de nouveaux logements et équipements. Sa relation à la Seine se joue notamment autour de la RD311 : l'OAP prévoit d'y réduire l'espace consacré à la circulation automobile afin d'élargir et végétaliser les berges et de renforcer les cheminements piétons et cyclables. Plus à l'intérieur du quartier, l'arrivée du Bus Entre Seine par la rue Michel-Carré doit s'accompagner d'une requalification des espaces traversés et contribuer aux liaisons avec le reste de la ville. Enfin, le projet préserve la possibilité d'une passerelle piétonne et cyclable vers le parc départemental Pierre-Lagravère à Colombes, sur la rive opposée. La « ville-parc » organise ainsi des continuités dans plusieurs directions : depuis les quartiers vers la Seine, le long de ses berges et, potentiellement, entre les deux rives.

Le Croissant ferré et Porte Saint-Germain montrent que les grandes coupures d'Argenteuil ne peuvent être traitées uniquement à l'endroit où elles sont perceptibles. Au Croissant ferré, améliorer les relations entre le centre-ville et les Coteaux suppose de recomposer un faisceau ferroviaire dont les fonctions de transport et de fret doivent être maintenues,



32 Orientations d'aménagement du territoire pour la zone Porte Saint Germain / Berges de Seine. Source : PLUi Boucle Nord de Seine (2025)

tandis que la nouvelle liaison RD48-RD909 répond à une organisation des circulations qui concerne l'ensemble de la ville. À Porte Saint-Germain, l'accès aux berges dépend de la transformation de la RD311 et d'un tissu productif qui conserve une fonction économique ; la passerelle envisagée vers le parc Pierre-Lagravère inscrirait quant à elle le projet dans une relation entre les deux rives. Changer d'échelle ne consiste donc pas seulement à élargir le périmètre observé : cela fait apparaître les systèmes dont dépend chaque transformation et les fonctions que le projet local doit continuer à rendre possibles.

Cette logique traverse plus largement le PLUi de Boucle Nord de Seine. La Seine y constitue à la fois un milieu écologique, un espace de déplacement et l'un des grands paysages communs aux sept communes ; les secteurs économiques d'Argenteuil appartiennent à un tissu productif qui se prolonge vers Bezons, Colombes et surtout le port de Gennevilliers ; les Coteaux et les buttes du Parisien forment un ensemble paysager et écologique dont la portée

⁴¹ OBRAS / Emma Blanc Paysage / Arcadis / L'Effet Urbain / Atelier d'Écologie Urbaine

excède également la commune. Le PLUi cherche ainsi à faire tenir ensemble des géographies qui ne se superposent pas : celle des déplacements suit les réseaux de transport, celle de l'eau la vallée et le bassin versant, celle du vivant dépend de la qualité et de la connexion des milieux, tandis que les transformations urbaines restent organisées par le parcellaire, la propriété foncière et les périmètres opérationnels.

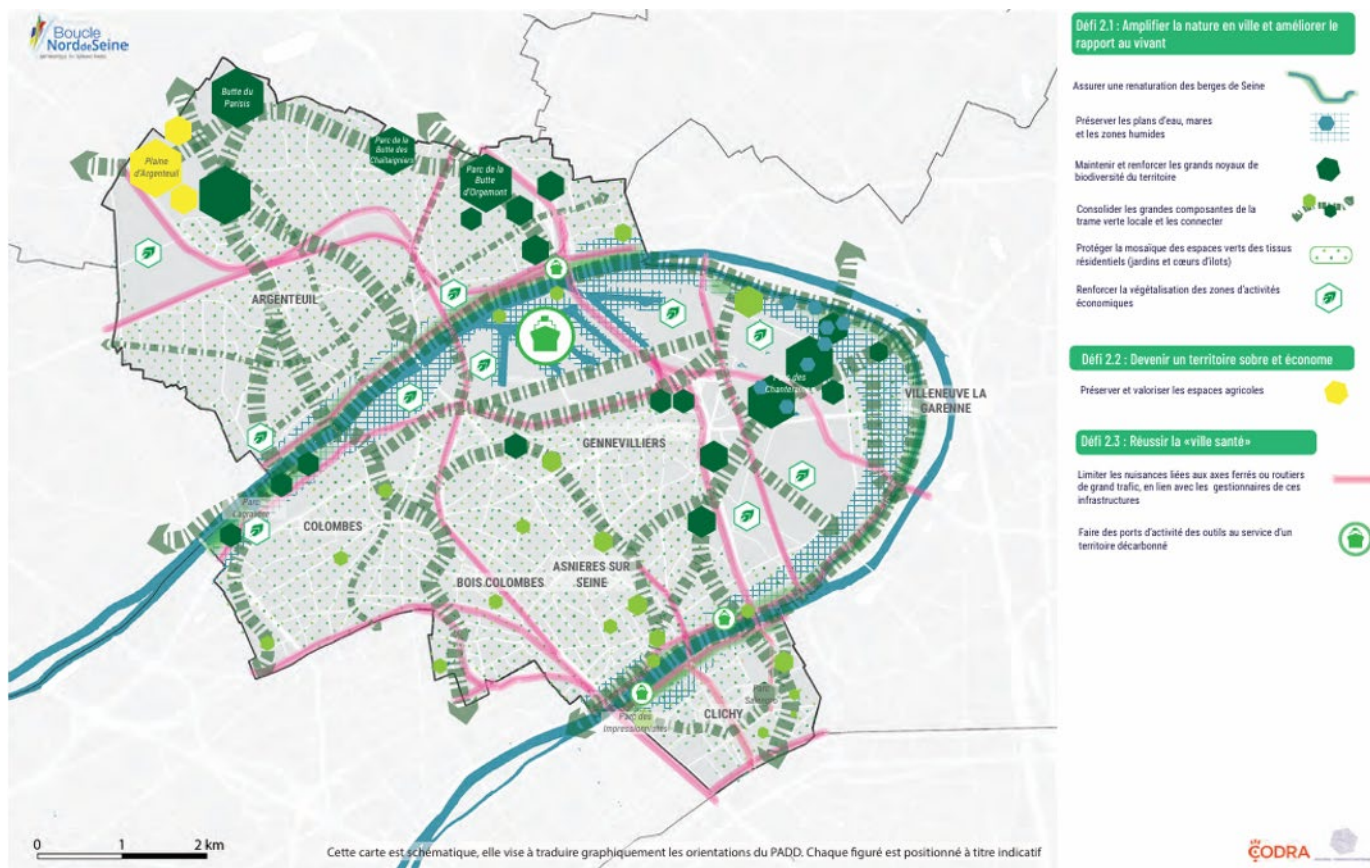
Les projets offrent ainsi autant de points d'appui à partir desquels des continuités peuvent progressivement se construire dans un territoire fragmenté. Une rue plantée entre les Coteaux et le Croissant ferré, un parcours prolongé vers la Seine ou la transformation des berges à Porte Saint-Germain peuvent relier localement des espaces aujourd'hui séparés. Mises en relation, ces interventions dessinent des continuités qui traversent des tissus, des usages et des paysages différents. C'est aussi ce qui donne au paysage une place particulière dans les projets argenteuillais. Il peut mettre en relation des espaces qui ne relèvent ni du même usage ni du même système de gestion, sans exiger leur homogénéisation. Les vues depuis les Coteaux vers la vallée, les parcours descendant vers la Seine, la végétation des emprises ferroviaires ou la transformation des berges peuvent rendre perceptibles des relations entre des morceaux de ville issus d'histoires différentes.

À l'échelle de Boucle Nord de Seine, cette question rejoint celle d'un territoire dont une partie des interdépendances - avec le fleuve, les infrastructures, les espaces productifs ou les milieux vivants - est organisée par des systèmes qui franchissent constamment les limites communales. La cohérence paysagère peut alors résider dans la capacité à rendre ces relations lisibles et praticables, tout en conservant la diversité des fonctions et des formes qui composent le territoire.

De la Seine aux Coteaux : relier paysages et milieux à travers la ville

La géographie d'Argenteuil s'organise entre la vallée de la Seine, la plaine urbanisée et les Coteaux qui remontent vers les Buttes du Parisis. Le relief maintient une relation perceptible entre ces ensembles, notamment à travers les pentes et les vues vers la vallée, tandis que leurs relations écologiques dépendent d'une mosaïque beaucoup plus fragmentée. Les Buttes du Parisis et le bas des coteaux constituent des noyaux importants de biodiversité ; entre eux et la Seine, jardins privés, parcs, alignements d'arbres, friches et sols de pleine terre forment des espaces intermédiaires au sein de tissus densément urbanisés et traversés par de grandes infrastructures. Le PLUi inscrit cette géographie dans ses trames verte, bleue et brune : leur fonctionnement dépend ainsi à la fois de grands ensembles paysagers et de la qualité des espaces plus ordinaires qui ponctuent la ville.

Cette structure se transforme au gré de projets très différents par leur échelle, leur maîtrise d'ouvrage et les espaces sur lesquels ils interviennent. Dans le centre dense, la Canopée Gabriel-Péri utilise la requalification d'un axe routier et commerçant pour prolonger depuis les abords de la Seine une présence arborée jusqu'au cœur de ville, en redistribuant un espace public déjà fortement sollicité. À Butte Vachon, la mutation d'une parcelle de 2,5 hectares au contact d'Orgemont permet de ménager de nouveaux espaces de pleine terre et de végétation dans la dernière avancée des Buttes du Parisis vers la vallée. Ces deux situations montrent comment la géographie de la Seine aux Coteaux prend forme dans des interventions très localisées : profil d'une avenue, plantation d'arbres,



33 Renforcer les corridors écologiques et paysagers dans la Boucle Nord de Seine. Source: PADD Boucle Nord de Seine (2025)

maintien de sols ouverts, implantation des constructions ou traitement d'une lisière déterminent la manière dont un site participe à des systèmes paysagers, hydrologiques et écologiques qui se déploient bien au-delà de son périmètre.

- Gabriel-Péri : faire entrer le paysage de la Seine dans le cœur de ville

L'avenue Gabriel-Péri occupe une position structurante entre le cœur d'Argenteuil et la Seine. Grand axe commerçant, elle relie le secteur de l'Hôtel de Ville au boulevard Héloïse et au pont d'Argenteuil, tout en assurant la desserte du centre et une partie des circulations vers les communes de l'autre rive. Cette superposition de fonctions a longtemps produit un espace public largement organisé autour de la circulation automobile. Le projet de Canopée Gabriel-Péri, conçu par Michel Desvigne Paysagiste, intervient sur cette même emprise pour réorganiser les déplacements, renforcer les usages piétons et introduire une structure végétale reliant plus directement le centre

aux paysages de la vallée. La Ville présente ainsi le projet autour de trois objectifs associés : renforcer la présence de la nature, atténuer les îlots de chaleur et renforcer le lien avec la Seine.

La transformation repose sur une redistribution de l'espace de l'avenue. La circulation automobile est ramenée à deux fois une voie, tandis que les trottoirs, les itinéraires cyclables et les espaces de séjour prennent davantage de place. Des placettes et une succession de plantations doivent ponctuer le parcours. Le terme de « canopée » désigne ici la constitution progressive d'une couverture arborée : arbres d'alignement, bosquets et espaces plantés doivent produire de l'ombre et du rafraîchissement, mais aussi donner une structure paysagère commune aux différentes séquences de l'avenue. Le projet agit ainsi simultanément sur les conditions climatiques de l'espace public, les mobilités et le fonctionnement d'une rue commerçante, ce qui impose de composer avec les besoins de desserte, de livraison, de stationnement et d'accès aux commerces. Ces différents usages ont notamment été discutés lors de la concertation préalable au projet.

La position de Gabriel-Péri permet surtout de replacer ces interventions dans une géographie plus large. Au sud, l'avenue rejoint le boulevard Héloïse et les grands espaces ouverts proches du fleuve ; vers le nord, elle pénètre dans un tissu urbain beaucoup plus dense jusqu'au cœur administratif et commercial de la ville. La végétalisation de l'avenue prolonge ainsi vers le centre une structure paysagère dont la Seine et ses abords constituent l'une des principales composantes. Cette relation apparaît également dans la planification du Cœur de ville : lors de l'élaboration du PLUi, le prolongement de la trame paysagère depuis la Plataneraie vers Gabriel-Péri a été explicitement intégré aux réflexions sur ce secteur. Le paysage permet ainsi de mettre en relation des espaces faisant l'objet d'opérations distinctes - berges et boulevard Héloïse, Cœur de ville, avenue Gabriel-Péri - sans supposer qu'ils constituent un corridor homogène.



34 La Canopée, à la recherche de l'équilibre entre le végétal et la vitalité de l'avenue. Source: Agence Michel Desvigne Paysagiste

Cette mise en relation se construit à partir d'un axe existant dont les fonctions métropolitaines et locales doivent être maintenues. Les plantations prennent place dans une rue qui continue d'assurer circulation, accès aux commerces et desserte du centre ; les nouveaux cheminements prolongent vers la Seine des parcours qui traversent des espaces aux usages et aux formes très différents. Le projet est lui-même réalisé progressivement, avec plusieurs phases de travaux entre 2025 et 2027, depuis les tronçons de l'avenue jusqu'au parvis de l'Hôtel de Ville et à sa jonction avec le pont d'Argenteuil. Une relation paysagère entre le fleuve et le cœur de ville se fabrique ainsi à travers la transformation successive d'espaces publics ordinaires, en articulant végétation, mobilités, activité commerciale et usages quotidiens.



35 Vue du boulevard Gabriel Péri au carrefour Paul-Vaillant- Couturier : photo de l'existant et image projet. Photo: Ville Ouverte. Image: Agence Michel Desvigne Paysagiste.

- Butte Vachon : inscrire une parcelle en mutation dans les paysages des Buttes et de la vallée

À l'extrémité est d'Argenteuil, la Butte Vachon occupe une position singulière entre le quartier d'Orgemont, l'A15 et la vallée de la Seine. Cette parcelle de 2.5 hectares, aujourd'hui principalement occupée par une activité automobile, forme une enclave dans un environnement à dominante pavillonnaire. Son isolement tient en partie à sa desserte, concentrée sur trois accès locaux, mais surtout à l'A15, qui sépare Orgemont du reste de la ville. Le site appartient pourtant à une géographie qui dépasse largement cette situation d'enclave : il constitue la dernière émergence du système des Buttes du Parisien avant que le relief ne s'abaisse vers la vallée de la Seine. Depuis l'impasse Vachon, cette position se traduit très concrètement par un belvédère sur la vallée. À proximité de l'autoroute, une micro-forêt développée spontanément forme par ailleurs un écran visuel et sonore et un espace de biodiversité.

La Butte Vachon occupe une position particulière dans la trame verte identifiée par le PLUi, entre les Buttes du Parisien et la vallée de la Seine. Dans le tissu urbanisé d'Orgemont, où jardins, parcs, alignements d'arbres et espaces résiduels composent une végétation fragmentée par les infrastructures, notamment l'A15, elle constitue l'un des espaces intermédiaires entre ces deux grands ensembles. Le projet s'appuie sur cette situation pour donner une place structurante aux sols et au

paysage dans l'aménagement du futur quartier.

Le programme, principalement résidentiel et limité à 150 logements, réserve plus de 5 000 m² à un espace vert traversant. Celui-ci doit ouvrir le cœur de l'opération vers le grand paysage et participer à la « coulée verte reliant les Buttes du Parisien et ses parcs aux berges de Seine » inscrite dans le PLUi. Son rôle est également local : accessible depuis le quartier, il doit apporter un nouvel espace vert à Orgemont. Les espaces publics et collectifs de pleine terre prolongent cette structure à l'intérieur de l'opération, tandis que ses lisières sont traitées en fonction des situations voisines - tissu pavillonnaire, végétation existante et autoroute. Le changement d'usage d'une parcelle aujourd'hui largement consacrée à une activité automobile devient ainsi l'occasion d'ajouter une pièce à une trame écologique conçue à une échelle beaucoup plus vaste.

La topographie précise la manière dont cette ambition peut se traduire sur le terrain. Situé sur la dernière avancée des Buttes du Parisien vers la vallée, le site est à la fois tourné visuellement vers la Seine et inscrit dans une pente qui dirige naturellement les eaux de



36 Orientations d'aménagement du territoire pour la Butte Vachon. Source: PLUi Boucle Nord de Seine (2025)

ruissellement dans sa direction. Cette configuration explique l'importance accordée à la pleine terre et à la végétation : elles participent à la qualité paysagère du futur quartier, mais aussi à la gestion de l'eau et au prolongement des milieux végétalisés présents autour d'Orgemont. La composition du projet doit cependant tenir compte de plusieurs contraintes héritées de l'urbanisation du secteur.

À l'ouest, la proximité immédiate de l'A15 impose de protéger les futurs logements de ses nuisances, notamment en conservant et renforçant une lisière végétalisée ; sous une partie du terrain, le passage du Trapi, un oléoduc, limite les possibilités de construction et d'intervention dans le sous-sol. Enfin, la proximité de l'Allée Couverte des Déserts, monument mégalithique protégé, soumet le projet à des prescriptions patrimoniales. Le dessin du futur quartier résulte donc de l'articulation entre cette géographie et ces contraintes : localisation des constructions, maintien de sols perméables, parcours de l'eau, espaces végétalisés et ouvertures vers le paysage sont pensés à partir des caractéristiques concrètes du site.

Le projet mobilise également l'histoire urbaine propre à Orgemont. Les formes bâties proposées réinterprètent certains principes de la cité-jardin voisine : diversité des typologies, importance des espaces ouverts et articulation entre logements individuels et collectifs. Cette référence permet d'inscrire la densification dans les caractéristiques du quartier tout en faisant évoluer l'usage du site. La transformation d'une seule unité foncière devient ainsi un point de rencontre entre plusieurs strates du territoire : le paysage géomorphologique des Buttes et de la vallée, la cité-jardin et les tissus pavillonnaires, l'infrastructure autoroutière et les objectifs contemporains de pleine terre et de biodiversité.

Gabriel-Péri et Butte Vachon donnent deux traductions très différentes à la relation entre la Seine, la ville urbanisée et les Buttes du Parisis. À Gabriel-Péri, le support existe déjà : une avenue commerçante et circulée est réaménagée pour accueillir une couverture arborée plus importante et prolonger vers le cœur de ville le paysage végétal des abords de la Seine. La transformation porte donc sur le partage d'une emprise publique contrainte, où l'espace accordé aux arbres, aux piétons et aux cycles doit composer avec la circulation, les commerces et leur desserte. À Butte Vachon, c'est la mutation d'une unité foncière de 2,5 hectares qui permet de préserver de la pleine terre, d'organiser un espace vert de plus de 5 000 m² et de travailler la dernière avancée des Buttes du Parisis vers la vallée. Les deux projets participent ainsi à une même armature territoriale à partir de situations matérielles, foncières et urbaines très différentes.

Ces transformations dépendent également de la manière dont le foncier est transformé dans le temps. La Canopée peut être réalisée de manière relativement coordonnée parce qu'elle intervient principalement sur l'espace public de l'avenue ; à Butte Vachon, la création d'un nouveau quartier permet de fixer dès l'aménagement la répartition entre constructions, pleine terre et espaces collectifs. Dans les tissus pavillonnaires qui occupent une grande partie des Coteaux, les mêmes objectifs dépendent au contraire d'une multitude de jardins et de décisions prises parcelle par parcelle. Entre la Seine et les Buttes, la trame écologique traverse ainsi des régimes fonciers et des formes urbaines qui déterminent très concrètement les moyens disponibles pour la renforcer. Cette lecture replace les grands projets dans un système où les espaces ordinaires (jardins, rues, talus, sols non bâtis ou lisières d'infrastructures) peuvent avoir autant d'importance pour certains fonctionnements écologiques que les opérations les plus visibles.

Le paysage permet enfin de donner une expression commune à des relations qui ne coïncident pas nécessairement sur le terrain. La couverture arborée de Gabriel-Péri peut rendre plus perceptible la présence de la vallée jusque dans le centre ; l'espace ouvert de Butte Vachon maintient des vues qui inscrivent Orgemont dans le relief des Buttes et de la Seine. Ces relations visuelles et d'usage peuvent renforcer la lisibilité d'un territoire dont les fonctionnements écologiques restent parfois fragmentés par l'A15, les tissus bâtis ou la qualité des sols. De la Seine aux Coteaux apparaît ainsi moins comme un corridor à réaliser que comme une armature à interpréter selon ce que chaque espace peut effectivement accueillir, relier ou préserver.

b. L'Île-Saint-Denis : habiter avec la Seine

L'Île-Saint-Denis s'étire sur environ sept kilomètres au milieu de la Seine, sur une largeur souvent limitée à quelques centaines de mètres. Sur les quelque 20 km de berges de Seine de Plaine Commune, environ 13 km se trouvent sur son territoire. Le fleuve borde donc presque toute la commune et détermine directement ses relations avec les territoires voisins : le petit bras la sépare de Villeneuve-la-Garenne et de Gennevilliers à l'ouest ; le grand bras, plus large, de Saint-Denis et de Saint-Ouen-sur-Seine à l'est. Les liaisons terrestres sont concentrées sur quelques ponts, tandis que la voie d'eau inscrit l'île dans un système beaucoup plus étendu, reliant Paris et les vallées de la Seine et de la Marne en amont au port de Gennevilliers, puis à Rouen et au Havre en aval. L'insularité associe ainsi une très forte proximité physique avec les territoires environnants à une organisation particulière des accès et des circulations.

La forme de l'île elle-même porte la trace de ces transformations. La commune actuelle s'est constituée au XIX^e siècle par la réunion

de plusieurs îles et îlots, notamment grâce au comblement de bras secondaires de la Seine. Le territoire habité est donc déjà en partie le produit d'une modification du lit du fleuve. À une économie longtemps liée à la pêche, au transport fluvial et aux circulations locales se sont ensuite superposées des formes d'urbanisation différentes selon les secteurs. Le nord, autour de l'ancien village et de la pointe amont, conserve longtemps un caractère résidentiel et récréatif, associé notamment à la villégiature et à la baignade jusqu'au milieu du XX^e siècle.

Plus au sud et au centre, la disponibilité de grandes parcelles directement accessibles depuis la Seine favorise l'installation d'activités industrielles et logistiques. Les entrepôts du Printemps et des Galeries Lafayette, construits dans les années 1950 et 1960, occupent à eux seuls 13 des 22

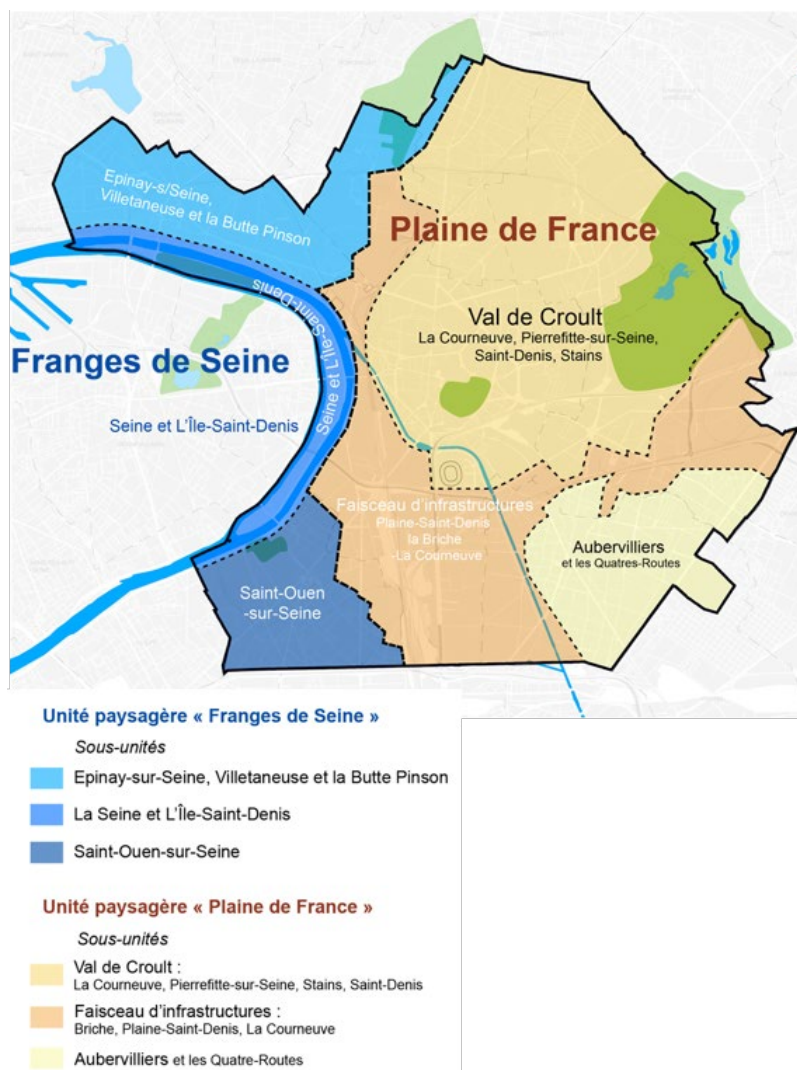
*37 Vue sur Île-Saint-Denis. Photo: Ph. Guignard.
Source: Ville de l'Île-Saint-Denis.*



hectares de la zone d'activité. Leur fermeture - en 1991 pour le Printemps et en 2007 pour les Galeries Lafayette - laisse au centre de l'île une succession de grandes emprises désaffectées sur plus de 1 500 mètres, interposées entre les quartiers du nord et ceux du sud. Ces différences s'inscrivent dans une géographie fluviale qui dépasse la commune.

Le PLUi de Plaine Commune rassemble sous le nom de « Franges de Seine » les territoires situés à l'ouest de la Butte Pinson et du grand faisceau d'infrastructures de la Plaine-Saint-Denis et de la Briche, dont les paysages et le développement urbain ont été fortement orientés par la proximité du fleuve⁴². Cette unité comprend notamment L'Île-Saint-Denis, Épinay-sur-Seine et Saint-Ouen-sur-Seine, avec des configurations différentes : territoire insulaire marqué par les activités fluviales à L'Île-Saint-Denis, coteaux urbanisés dominant la vallée à Épinay, grands sites industriels et anciens docks à Saint-Ouen. La Seine a ainsi produit des relations transversales entre des territoires aujourd'hui séparés par des limites communales, tout en accueillant des fonctions métropolitaines - transport, industrie, logistique - qui ont profondément modelé leurs rives.

À L'Île-Saint-Denis, cet héritage se lit directement dans la forme des berges et des tissus qui les bordent. Les secteurs anciennement industriels du centre et du sud ont accueilli de grandes parcelles fermées sur elles-mêmes, des entrepôts et des surfaces nécessaires au stockage et à la circulation des marchandises ; leurs sols et certaines portions de berge ont été fortement aménagés pour ces usages. Ailleurs, notamment au nord, le parc

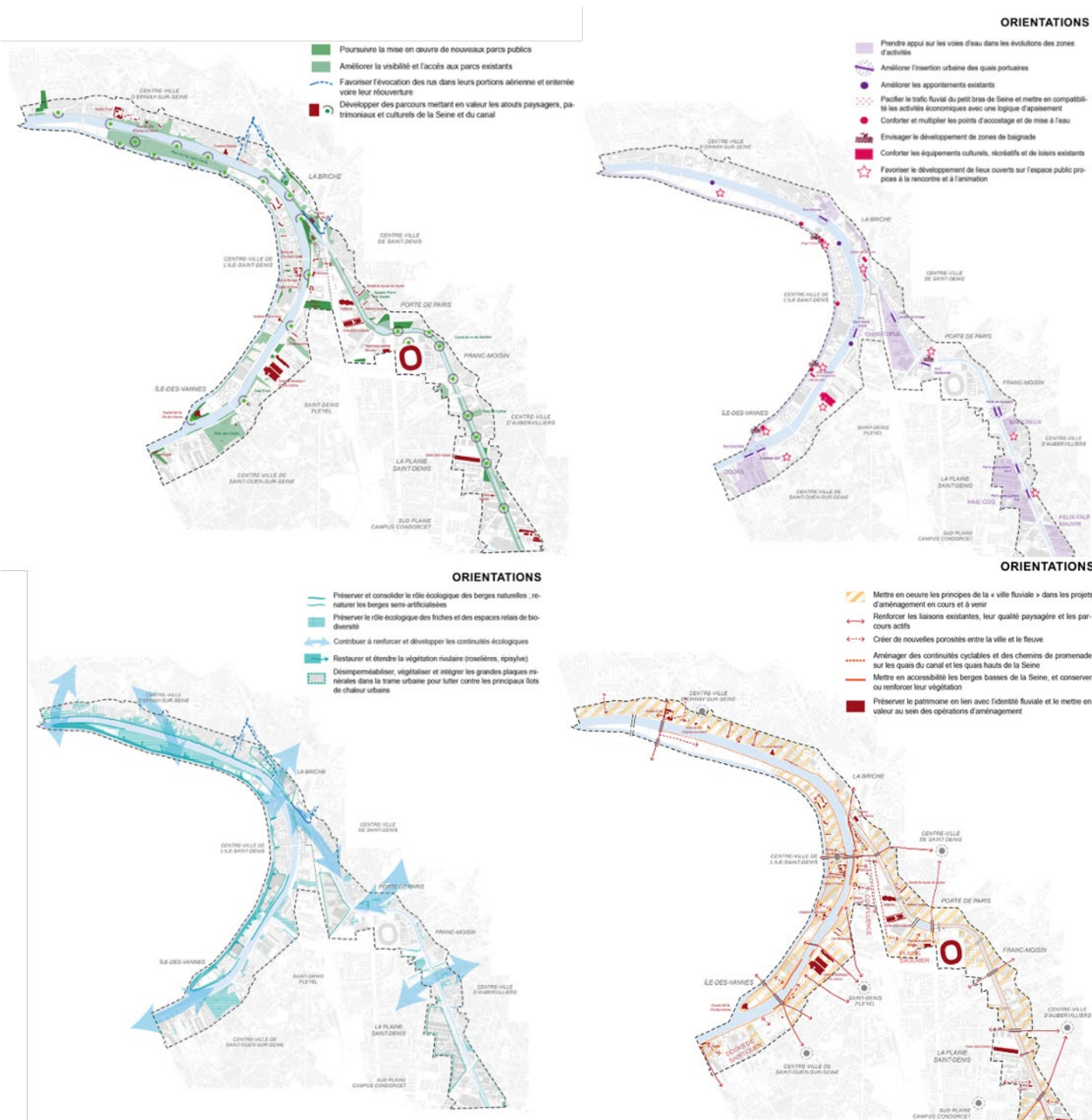


39 Les Franges de Seine au sein de la structure paysagère de Plaine Commune. Source: PLUi Plaine Commune (2025)

départemental et des tissus résidentiels composent une relation plus végétalisée au fleuve.

Les connexions avec les autres communes répondent elles aussi à une géographie précise : les ponts assurent quelques liaisons est-ouest entre l'île et les deux rives, tandis que la forme très allongée de la commune organise une grande partie des déplacements locaux selon un axe nord-sud. Les différentes séquences de l'île résultent ainsi de la rencontre entre une géographie fluviale très contrainte et des occupations successives qui ont produit des parcelles, des espaces publics et des rapports aux rives très différents.

⁴²https://plainecommune.fr/fileadmin/user_upload/Portail_Plaine_Commune/LA_DOC/PROJET_D_E_TERRITOIRE/PLUI/PLUi_Exutoire/TOME_3-



40 Reconnecter la Seine aux paysages, aux écosystèmes et à la vie urbaine. Source : PLUi Plaine Commune (2025).

À partir des années 2000, la fermeture de grands sites logistiques ouvre de nouvelles possibilités de transformation au centre de l'île. La ZAC de l'ÉcoQuartier fluvial, créée en 2009 sur les anciens sites du Printemps et des Galeries Lafayette, engage le réaménagement de ce secteur jusque-là fragmenté, en associant logements, activités, espaces publics et restauration des berges. Cette transformation est ensuite accélérée par les aménagements liés aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

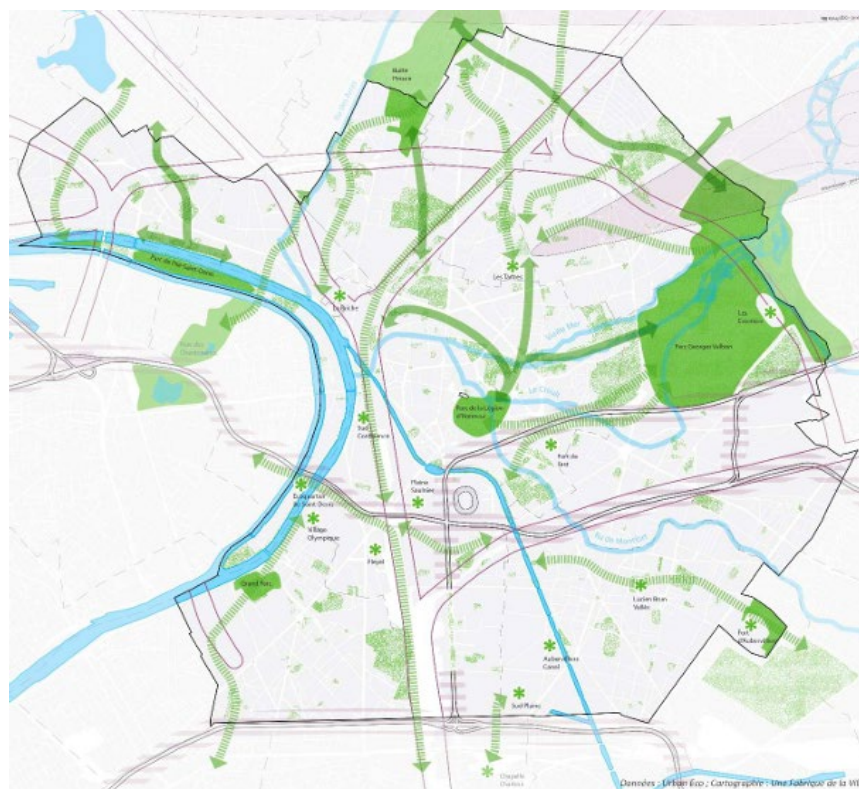
L'Île-Saint-Denis actuelle porte donc les traces de plusieurs manières successives d'occuper une île de Seine : transformation ancienne du lit du fleuve, village et usages récréatifs au nord, industrialisation et logistique au centre et au sud, puis reconversion de grandes emprises depuis les années 2000. Ces strates expliquent les différences que l'on rencontre aujourd'hui sur quelques kilomètres seulement et constituent le cadre matériel avec lequel les transformations futures doivent composer.

Une île au sein de Plaine Commune : gouverner et planifier à plusieurs échelles

Depuis 2016, L'Île-Saint-Denis appartient à Plaine Commune, un Établissement public territorial (EPT) de la Métropole du Grand Paris. Il regroupe aujourd'hui huit communes du nord de la Seine-Saint-Denis : Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Stains et Villetaneuse. Plaine Commune exerce notamment la compétence de planification urbaine : son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) fixe à l'échelle de l'ensemble du territoire les grandes orientations d'aménagement et les règles d'usage des sols qui s'appliquent ensuite aux projets et autorisations d'urbanisme. Le premier PLUi a été approuvé en 2020 ; sa révision générale, engagée en 2023, a été approuvée le 16 décembre 2025.

Cette échelle intercommunale est particulièrement importante pour une commune dont les principaux systèmes territoriaux franchissent immédiatement ses limites. À l'est, le grand bras de Seine met L'Île-Saint-Denis en relation avec Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine, également membres de Plaine Commune ; à l'ouest, le petit bras la sépare de Villeneuve-la-Garenne et Gennevilliers, qui appartiennent à un autre EPT, Boucle Nord de Seine, et au département des Hauts-de-Seine. Une même séquence fluviale peut donc mettre en présence plusieurs communes, deux EPT et deux départements.

En plus des collectivités locales, plusieurs organismes sont chargés de la navigation, du traitement des eaux usées, de la prévention des inondations, des infrastructures et des grands projets métropolitains. Leurs compétences se recoupent autour du fleuve : la qualité de l'eau dépend de réseaux d'assainissement s'étendant au-delà des limites municipales ; la baignade et les sports nautiques doivent respecter les règles de navigation ; les ponts relient les deux rives ; et les corridors écologiques suivent le cours du fleuve au-delà des frontières administratives. À l'inverse, le développement local peut avoir une incidence sur l'accès à la Seine, les sols, l'occupation des sols et la continuité du paysage au-delà du site lui-même. Le PLUi fournit un cadre commun à certaines de ces transformations, aux côtés du Plan local de mobilité, du Programme local d'habitat (PLH) et du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Son cœur politique, le PADD, structure le projet territorial autour de dix principes directeurs regroupés en trois priorités stratégiques.



DEVELOPPER LES ESPACES VERTS, VALORISER LES ATOUTS PAYSAGERS ET CONCRETISER LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Créer ou développer des espaces verts
- Préserver et relier à leur environnement les espaces de nature existants
- Favoriser la végétation en ville
- Maintenir et renforcer les continuités écologiques existantes
- Restaurer les corridors écologiques discontinus
- Faire vivre la trame bleue, valoriser la Seine, le canal et leurs abords
- Renaturer le réseau hydrographique ancien

PRESERVER LE BIEN-ÊTRE DES POPULATIONS

- Réduire l'exposition des populations aux pollutions générées par les autoroutes
- Préserver la population du bruit du réseau ferroviaire
- Limiter l'impact des nuisances aéroportuaires

41 Renforcer les trames vertes et bleues pour un territoire plus habitable. Source: PADD Plaine Commune (2025)

Cette organisation s'inscrit dans une histoire longue d'intervention publique à l'échelle intercommunale. Plaine Commune s'est structurée à partir des années 1980, dans un territoire fortement touché par la désindustrialisation, et a accompagné depuis lors sa reconversion urbaine et économique. La révision récente du PLUi prolonge cette tradition tout en déplaçant les priorités vers l'adaptation climatique, la qualité de vie et un développement économique davantage relié aux besoins locaux.

Les trois axes du PADD de Plaine Commune

· *Axe 1 – « Transition écologique, santé et résilience, pour aborder l'avenir avec confiance ».* Il regroupe l'adaptation climatique, la santé environnementale et la

place du vivant. Le PADD relie ces enjeux aux vulnérabilités propres à Plaine Commune : forte minéralité, chaleur, risques d'inondation, pollution de l'air, héritages industriels et précarité énergétique. Il met l'accent sur la pleine terre, la désimperméabilisation, les arbres, l'eau et la réduction de l'exposition aux risques et pollutions. La trame verte et bleue occupe une place centrale : préserver les noyaux de biodiversité, renforcer les espaces relais et « activer la trame bleue » pour la biodiversité, la promenade et les loisirs, en premier lieu sur la Seine et le canal.

· *Axe 2 – « Pour une vie intense et sereine, de l'échelle du logement jusqu'à celle du territoire ».* Il porte sur les conditions concrètes de l'habiter : logement, quartiers multifonctionnels, culture, hospitalité, espace public et mobilités. Plaine Commune

cherche à articuler densité de vie sociale et accès à des espaces de respiration, en s'appuyant notamment sur les voies d'eau et les grands paysages. Les quartiers doivent rapprocher logements, services, équipements, commerces, culture et espaces verts ; l'espace public est conçu comme un bien commun dont l'animation, l'accessibilité et les qualités paysagères doivent être renforcées. Pour L'Île-Saint-Denis, le PADD distingue explicitement les deux bras de Seine : le grand bras à l'est conserve une forte fonction logistique et portuaire, tandis que le petit bras à l'ouest reçoit une vocation davantage récréative et pédagogique, associée aux activités nautiques, aux loisirs et à une pacification du trafic fluvial.

· *Axe 3 – « Pour un développement économique au service de l'intérêt général ».*

Le PADD cherche à réorienter l'économie vers les besoins du territoire et de ses habitants, en privilégiant emplois locaux, économie sociale et solidaire, culture, économie circulaire et services, tout en limitant certaines activités très consommatrices de foncier ou générant peu d'emplois, comme le stockage longue durée. Le fleuve reste cependant une infrastructure économique majeure : Plaine Commune prévoit de préserver ses onze ports logistiques et de favoriser le report modal vers la voie d'eau. Cette orientation éclaire directement la transformation de L'Île-Saint-Denis, où les anciennes grandes emprises logistiques sont en reconversion tandis que les fonctions économiques de la Seine restent présentes à l'échelle territoriale.

Sur l'île, ces trois axes se superposent fortement. La Seine est à la fois milieu écologique et ressource d'adaptation, paysage, espace public et support de loisirs, et infrastructure économique. Les choix d'aménagement des berges, des espaces publics ou des nouveaux quartiers engagent donc plusieurs fonctions à la fois, avec des équilibres différents selon les secteurs et selon le bras du fleuve considéré.

Habiter avec le fleuve : des berges aux usages de l'eau



43 Partie sud de L'Île-Saint-Denis. Source: Explore Paris

À L'Île-Saint-Denis, habiter à proximité de la Seine recouvre des situations très différentes. La faible largeur de l'île place presque tous les quartiers à quelques centaines de mètres de l'eau, mais la relation entre la ville et le

fleuve dépend de la configuration des rives : hauteur et pente des berges, largeur disponible entre les constructions et l'eau, végétation, accès, usages des quais ou encore navigation. Ces caractéristiques varient le long de l'île et entre ses deux bras. Elles résultent à la fois de la morphologie du fleuve et des transformations successives des rives, depuis les usages récréatifs et industriels jusqu'aux opérations urbaines contemporaines.



42 Lil'Ô, un pôle d'activité écologique et citoyenne dans la zone Natura 2000 à L'Île-Saint-Denis. Source: Tourisme93.com

Le PLUi traduit cette diversité en attribuant des fonctions en partie différentes aux deux bras. Le petit bras, entre L'Île-Saint-Denis, Villeneuve-la-Garenne et Gennevilliers, est envisagé comme un espace de navigation plus apaisée, favorable aux loisirs nautiques et aux dynamiques écologiques. Le parc départemental de L'Île-Saint-Denis constitue l'une des entités du site Natura 2000 "Sites de Seine-Saint-Denis" et les portions de berges naturelles doivent notamment constituer les appuis d'un « musée à ciel ouvert de la biodiversité ». Sur le grand bras, vers Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine, les fonctions économiques et portuaires restent plus présentes et doivent cohabiter avec les nouveaux usages des berges.



44 La plage Thorez pendant la fête de l'eau 2023. Source: Ville de l'Île-Saint-Denis

Le projet territorial envisage parallèlement de développer les possibilités de baignade, les points de mise à l'eau et d'accostage et les équipements récréatifs et culturels. Cette répartition ne produit cependant pas deux rives spécialisées et homogènes. Les possibilités concrètes dépendent des configurations rencontrées localement. Deux secteurs permettent d'en saisir les implications : Jaurès–19 mars 1962, où la transformation intervient dans un tissu urbain déjà constitué entre les deux bras, et l'ÉcoQuartier fluvial, où la libération de grandes emprises logistiques a permis de recomposer simultanément quartier et berges.

- Jaurès–19 mars 1962 : transformer un îlot minéral dans une ville insulaire

Le secteur Jaurès–19 mars 1962 occupe environ 0,6 hectare au centre de L'Île-Saint-Denis, entre l'avenue Jean-Jaurès et la rue du 19-Mars-1962, à proximité de la rue Méchin. Il s'insère dans un tissu déjà constitué, où se côtoient logements, commerces, équipements et anciennes emprises d'activités. L'avenue Jean-Jaurès forme l'un des principaux axes nord-sud de la commune : elle accompagne la forme allongée de l'île et relie ses différents quartiers, tout en concentrant une partie de la vie commerciale et des déplacements quotidiens. En retrait de cet axe, l'îlot

présente une organisation plus fermée. Habitations, anciens entrepôts et halles d'activités occupent une grande partie d'une emprise longue, avec peu d'espaces ouverts à l'intérieur et peu de possibilités de la traverser d'une rue à l'autre. Cette configuration porte la trace de la coexistence, caractéristique de l'île, entre tissus résidentiels et activités économiques insérées au cœur des quartiers.

Cette occupation dense du sol a aussi des conséquences matérielles : la quasi-totalité de l'îlot est aujourd'hui imperméabilisée : bâtiments, cours et surfaces minérales laissent peu de pleine terre et peu de place à une végétation susceptible de former des espaces de fraîcheur. Les activités antérieures conduisent par ailleurs à prendre en compte l'état et les éventuelles pollutions des sols lors de leur transformation. Au sud, la proximité de la RD986 ajoute l'exposition au bruit et aux pollutions atmosphériques d'un axe routier important. Le projet intervient donc dans un environnement où la possibilité de construire de nouveaux logements et locaux d'activités dépend aussi de la manière dont seront traités les sols hérités et les interfaces avec les infrastructures voisines.

Cette minéralité prend une signification particulière dans le territoire insulaire de la commune. Le secteur est proche de la Seine et appartient à un territoire largement exposé aux crues ; lorsqu'il pleut, ses surfaces imperméables offrent peu de possibilités de retenir l'eau sur place. Celle-ci ruisselle vers les rues et les réseaux avant de rejoindre le fleuve, en pouvant entraîner avec elle une partie des polluants accumulés sur les surfaces urbaines. La transformation de l'îlot oblige ainsi à organiser ensemble ce qui sera bâti, ce qui restera ouvert et ce que ces espaces pourront absorber, accueillir ou laisser circuler.

Le projet s'appuie sur la réorganisation de la disposition des parcelles pour répondre à ces différentes dimensions. Un



45 Orientations d'aménagement pour le secteur Jaurès – 19 mars 1962.
Source: PLUi Plaine Commune (2025)

aménagement à usage mixte axé sur les activités commerciales, dont les locaux professionnels sont principalement situés au rez-de-chaussée, doit conserver une fonction productive au sein du centre-ville. La longue façade existante des bâtiments doit être segmentée par une nouvelle voirie et complétée par des passages piétons : les espaces vides et les ouvertures doivent offrir des perspectives sur l'intérieur des parcelles et favoriser les liens entre les rues, les bâtiments et les nouveaux centres de pôle de maisons. Les cœurs de pôle de maisons végétalisés s'intègrent dans cette nouvelle structure, recréant des surfaces capables d'accueillir des arbres et de la végétation, de retenir une partie des eaux de pluie et de réduire l'échauffement des espaces habités. La réorganisation de la disposition des parcelles sert ainsi également à redistribuer, sur seulement 0,6 hectare, les proportions respectives des surfaces bâties, des voies de circulation, des activités, de la végétation et de l'eau.

Le secteur Jean Jaurès permet ainsi de situer la relation à la Seine en amont du bord de l'eau. Depuis les rues du centre, le fleuve peut être proche sans être directement présent dans l'espace quotidien ; son fonctionnement se retrouve pourtant dans l'exposition aux crues et dans la destination des eaux qui ruissellent sur les sols urbains.

Réciproquement, la manière dont ces sols sont reconstruits détermine ce qu'ils retiennent avant que l'eau rejoigne les réseaux et la Seine, ainsi que la place qu'ils peuvent offrir à la végétation dans un centre dense. Les effets d'un îlot de 0,6 hectare restent ponctuels, mais leur multiplication et leur articulation avec les rues, espaces publics et berges donnent un contenu très

concret aux orientations de désimperméabilisation, de gestion des eaux pluviales et de renforcement de la trame verte et bleue portées à l'échelle de Plaine Commune.

- L'ÉcoQuartier fluvial : recomposer un morceau d'île autour de l'eau

Quelques centaines de mètres au sud du centre ancien, l'ÉcoQuartier fluvial occupe les anciennes emprises logistiques du Printemps et des Galeries Lafayette. Implantés au XXe siècle dans la partie centrale et méridionale de l'île, leurs grands entrepôts occupaient une part importante de sa largeur, entre les deux bras de Seine. Après leur fermeture, ces terrains ont formé une vaste friche séparant le centre ancien des quartiers situés plus au sud. La ZAC créée en 2009 engage donc la transformation d'un secteur qui avait été organisé pour le stockage et la logistique en un quartier associant logements, activités,

équipements et espaces publics. La taille des emprises libérées permet surtout une intervention rare sur une île déjà largement urbanisée : il devient possible de recomposer dans un même projet le parcellaire, les circulations, les sols et les relations avec les deux rives.

Cette disponibilité foncière ne fait pas disparaître les contraintes héritées du site. L'A86 traverse l'île d'est en ouest dans la partie sud de l'opération, en franchissant successivement les deux bras de Seine ; elle constitue à la fois une connexion métropolitaine et une source importante de bruit et de pollution pour les espaces habités qui l'entourent. Des lignes électriques à haute tension traversaient également le secteur avant leur enfouissement, tandis que les anciennes activités industrielles et logistiques ont laissé des sols pollués. À ces héritages s'ajoute la situation en zone inondable : le quartier est construit sur une bande de terre entourée par la Seine, dont les niveaux peuvent varier fortement lors des crues.

Dès son origine, le projet donne une place importante aux espaces ouverts. Environ 50% de l'emprise est consacrée aux espaces publics, largement réservés aux piétons,

tandis que la circulation et le stationnement automobiles sont fortement limités à l'intérieur du quartier. Deux centrales de mobilité regroupent stationnement et services liés aux déplacements (autopartage, recharge électrique, vélos et livraisons) afin de libérer rues et cœurs d'îlot d'une partie des fonctions habituellement occupées par la voiture.

Le projet travaille également les formes et orientations des bâtiments en fonction de l'ensoleillement, du confort d'été et des vents. Le bois occupe une place importante dans la construction : 16 des 22 bâtiments concernés utilisent une structure et/ou des murs à ossature bois, et environ 45 % des matériaux de construction sont en bois. Cette organisation laisse aussi davantage de place à l'eau : jardins de pluie, noues et dispositifs de rétention recueillent temporairement les précipitations, tandis que la topographie guide leur écoulement vers des espaces légèrement creusés et végétalisés. Dans cette ancienne friche industrielle, l'infiltration suppose toutefois une connaissance précise des sols pour éviter de mobiliser les pollutions présentes dans les terres. La reconversion associe ainsi dépollution, gestion des pluies, végétalisation



46 Vue aérienne de l'EcoQuartier fluvial de Île-Saint-Denis. Source: Plaine Commune (2026)

et dessin des espaces publics dans une même transformation matérielle du sol.

Cette relation devient particulièrement visible sur les berges du petit bras, à l'ouest de l'île. Les anciennes rives logistiques, largement artificialisées, établissaient une séparation nette entre les emprises terrestres et la Seine. Le projet en renature environ 300 mètres, en utilisant la topographie pour créer plusieurs situations : des espaces hauts restent praticables lors des variations ordinaires du fleuve, tandis que cheminements, grèves et espaces végétalisés descendent progressivement vers l'eau et peuvent être temporairement inondés. Belvédères, pontons et accès permettent ainsi, selon les endroits, d'observer le fleuve, de descendre vers lui ou d'atteindre directement l'eau.

Cette succession de niveaux permet de composer avec la hauteur des berges. Une berge haute protège davantage les espaces urbains des fluctuations ordinaires, mais rend l'accès à l'eau plus difficile et nécessite une longueur suffisante pour aménager une pente accessible, ou des dispositifs plus ponctuels. Une berge basse rapproche les usages de l'eau et favorise les végétations de milieux humides, mais est plus fréquemment atteinte par les variations de la Seine. Le projet combine donc plusieurs altitudes : les espaces proches du fleuve peuvent accepter une inondation temporaire, tandis que les cheminements et usages devant rester accessibles sont placés plus haut.

Cette topographie produit également différents milieux écologiques. À la place d'un quai vertical, les parties basses accueillent une végétation rivulaire soumise aux variations du fleuve, prolongée plus haut par des sols plantés moins fréquemment inondés. À l'intérieur du quartier, le parc d'environ 1,5 hectare, les jardins de pluie et les espaces de pleine terre poursuivent ce maillage. Les 300 mètres de berge renaturée s'insèrent ainsi dans une continuité végétalisée allant du milieu aquatique aux

espaces habités, donnant une traduction locale à la trame verte et bleue identifiée à l'échelle de Plaine Commune.

La faible largeur de l'île permet enfin de travailler d'un bras de Seine à l'autre, grâce à des parcours transversaux et des perspectives vers le fleuve. Les deux façades restent cependant différentes. Le petit bras, vers Villeneuve-la-Garenne et Gennevilliers, entretient ici une relation plus intime avec l'eau et s'inscrit dans la vocation écologique et récréative que le PLUi cherche à renforcer. Le grand bras, vers Saint-Denis et Saint-Ouen, est plus large et davantage marqué par les circulations fluviales et les infrastructures. Le projet s'appuie ainsi sur l'insularité sans uniformiser les deux rives : traverser le quartier permet de passer entre des séquences fluviales aux formes, usages et ambiances différents.

Lorsque Paris obtient l'organisation des Jeux de 2024, l'ÉcoQuartier est déjà engagé : la ZAC existe depuis 2009 et sa première phase est en cours. Le Village des athlètes, principalement développé à Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine, est étendu à L'Île-Saint-Denis en intégrant les phases suivantes du projet. Le secteur accueille environ 2 700 lits pendant les Jeux, dans des bâtiments conçus pour être ensuite transformés en logements, résidence étudiante, bureaux, commerces et équipements. L'événement olympique accélère ainsi un projet urbain préexistant tout en renforçant certaines ambitions environnementales : les constructions visent une réduction d'environ 30 % des émissions de carbone par rapport à une référence conventionnelle, grâce notamment au bois, aux matériaux bas carbone et à une conception bioclimatique.

La Seine participe elle-même au chantier : à l'échelle du Village, plus de 500 000 tonnes de déblais sont évacuées par voie fluviale, soit l'équivalent annoncé d'environ 25 000 trajets de camions, tandis que des modules préfabriqués en bois destinés à la résidence

étudiante de l'île sont acheminés par péniche. Le fleuve intervient donc jusque dans la logistique de fabrication du quartier, en complément de ses fonctions hydrauliques, écologiques et récréatives.

Les Jeux accélèrent surtout plusieurs infrastructures dont la portée dépasse l'ÉcoQuartier : enfouissement des lignes à haute tension, construction d'un mur antibruit le long de l'A86 et création d'une nouvelle passerelle sur le grand bras de Seine. Réservée aux piétons, vélos et bus, celle-ci relie directement L'Île-Saint-Denis au secteur du Village à Saint-Denis et ajoute un nouveau franchissement aux quelques ponts qui concentrent les déplacements entre l'île et les territoires voisins. Les accès aux berges associés à cet ensemble articulent en outre cette connexion transversale avec une descente vers le fleuve. De la reconversion des anciennes emprises logistiques à la passerelle et à la logistique fluviale des chantiers, l'ÉcoQuartier relie ainsi des transformations menées à l'échelle du sol, du

quartier, des berges et des réseaux métropolitains.

Cette expérience ne constitue toutefois pas un profil de berge reproductible sur toute l'île. Elle bénéficie de grandes emprises libérées et d'investissements exceptionnels, permettant de remodeler plusieurs dizaines de mètres entre bâtiments et fleuve. Dans les secteurs plus anciens, rues et constructions peuvent arriver beaucoup plus près d'une berge haute, laissant peu d'espace pour absorber le dénivelé par une pente douce ; ailleurs, une berge basse facilite le contact avec l'eau mais impose de composer davantage avec les crues et les milieux existants. Au-delà de l'ÉcoQuartier, l'enjeu est donc de travailler avec cette diversité de niveaux et d'épaisseurs, en maintenant les fonctions hydrauliques et écologiques des rives tout en développant, selon l'espace disponible, différentes manières de voir, longer ou atteindre la Seine.

47 Après les Jeux 2024: 10 exemples de transformations emblématiques. Illustration: Sandrine Martin. Source: Plaine Commune



- La Maison Fleuve et la place de la Batellerie : faire de l'insularité une identité vécue

À L'Île-Saint-Denis, la Seine reste toujours proche, mais les relations avec le fleuve varient considérablement d'un bout à l'autre de l'île. Le tissu urbain dense, les espaces verts, les berges basses ou hautes, les anciens sites logistiques et les infrastructures créent différentes formes d'accès, de visibilité et d'usage, reflétant les histoires successives des loisirs, de l'industrie et de l'urbanisation. Les projets contemporains redéfinissent ces relations à travers la réhabilitation d'anciens sites industriels, la revitalisation des accès et de la végétation le long des berges, ainsi que la création de nouvelles liaisons vers les quartiers voisins. L'insularité façonne ainsi un territoire dont les usages et les significations ne cessent d'évoluer au fur et à mesure que l'île se transforme.

La place de la Batellerie se situe dans l'ÉcoQuartier fluvial, au sud du centre ancien et au nord immédiat de l'A86. Elle prend place sur les anciennes emprises logistiques reconverties en quartier habité et se trouve à quelques centaines de mètres seulement de chacun des deux bras de Seine. À l'ouest, le petit bras la sépare de Villeneuve-la-Garenne

et présente, dans cette partie de l'île, les berges basses et progressivement renaturées décrites dans la section précédente. À l'est, le grand bras, plus large et davantage emprunté par la navigation, la sépare de Saint-Denis. C'est au-dessus de ce dernier que la nouvelle passerelle réalisée dans le cadre du Village des athlètes relie désormais directement l'ÉcoQuartier aux quartiers de Saint-Denis situés sur l'autre rive. La place occupe donc une position intermédiaire entre plusieurs géographies. Elle devient ainsi l'un des points où se rencontrent les parcours internes à l'île, les accès au fleuve et un nouveau franchissement métropolitain. Cette situation est renforcée par sa programmation : logements et résidence étudiante côtoient commerces, activités, hôtel, équipement culturel et base nautique. Le nom de place de la Batellerie inscrit par ailleurs cette nouvelle centralité dans une histoire fluviale plus ancienne. La référence à la batellerie maintient donc dans ce paysage transformé la trace d'une période durant laquelle le fleuve constituait directement une infrastructure de production et de transport. Elle côtoie d'autres histoires de la Seine - baignade, loisirs, crues, milieux écologiques - dont la programmation culturelle peut à son

tour assurer la présence dans les espaces contemporains.

La Maison Fleuve, initialement prévue sous le nom de « Cité des Arts Urbains », s'inscrit dans cette nouvelle dynamique. Conçu par le cabinet d'architecture Farid Azib, ce bâtiment d'environ 1 470 m² était initialement prévu pour l'ÉcoQuartier avant le programme olympique, puis intégré au Village des athlètes et



48 La place de la Batellerie et les nouvelles infrastructures reliant l'ÉcoQuartier à la Seine. Source : Plaine Commune, newsletter ÉcoQuartier fluvial (2020).

pensé pour être réaménagé après les Jeux⁴³. Il devient aujourd'hui la Maison Fleuve, un centre d'art contemporain et un pôle culturel destiné à rassembler des activités artistiques, culturelles et de recherche. Son rapport à la Seine tient en partie à son emplacement. La place de la Batellerie occupe un niveau urbain surélevé, propice aux bâtiments, aux terrasses et aux événements, tandis que les espaces publics descendent vers les promenades, les embarcadères et les berges végétalisées du petit bras. Cette succession d'espaces relie les activités culturelles autour de la Maison Fleuve aux activités aquatiques nécessitant un accès direct à la rivière. La place, les rues, les seuils et les promenades peuvent ainsi étendre les activités vers les berges tout en ramenant les usagers de la Seine vers ce pôle central.

Sur l'ensemble de l'île, les activités liées à l'eau doivent s'adapter aux conditions différentes des deux bras de la Seine. Le petit bras ouest, avec ses berges plus végétalisées et ses espaces de loisirs, offre des possibilités différentes de celles du bras principal est, où la navigation, les courants et les quais plus élevés jouent un rôle plus important. La baignade rend ces différences particulièrement visibles. L'amélioration de la qualité de l'eau dans l'agglomération parisienne, illustrée par les sites de baignade ouverts à Paris depuis l'été 2025, élargit les usages potentiels de la Seine, mais leur faisabilité dépend toujours des conditions locales d'accès, de sécurité, des courants et de la navigation. Ces conditions varient également dans le temps : de fortes précipitations peuvent rapidement dégrader la qualité de l'eau, tandis que les variations du niveau de la rivière affectent l'accès aux berges.



49 La Maison du Fleuve. Source: Plaine Commune, newsletter ÉcoQuartier fluvial (2020).

Cette diversité permet de mettre en place un programme différencié le long de l'île : des sports nautiques là où l'accès s'y prête, des activités culturelles là où le fleuve peut servir de cadre, et des usages plus calmes le long des tronçons plus végétalisés, certains espaces pouvant s'adapter aux crues saisonnières tandis que d'autres restent accessibles. Un principe similaire s'applique le long de la Vieille-Mer à Saint-Denis⁴⁴ : dans le parc Georges-Valbon, les tronçons réouverts associent des espaces de loisirs à des zones humides et des points d'observation, tandis que plus en aval, là où le tissu urbain dense empêche une réouverture physique, le fleuve peut être évoqué à travers des espaces publics, des parcours ou des interventions artistiques. À L'Île-Saint-Denis, le défi consiste plutôt à relier les différentes façons dont la Seine est déjà vécue - à travers les sports nautiques, les habitats et les fluctuations des berges, la mémoire des activités économiques ou l'interprétation culturelle. Le programme peut ainsi apporter une cohérence à ces expériences sans uniformiser les lieux qui les accueillent.

⁴³https://plainecommune.fr/fileadmin/user_upload/Portail_Pleine_Commune/2_Projets/Grands_projets/JournalEcoquartier_Janvier20.pdf

⁴⁴<https://www.apur.org/fr/climat-environnement/nature/redecouverte-une-riviere-urbaine-vieille-mer-parc-georges-valbon>

À L'Île-Saint-Denis, la revitalisation urbaine redéfinit également les fondements de l'identité de l'île. Dans l'ÉcoQuartier, de nouveaux espaces publics et équipements occupent d'anciens sites logistiques, tandis que la passerelle renforce les liens avec la rive opposée. Plutôt que de créer un rapport uniforme avec la Seine, ces transformations permettent de relier différentes expériences du fleuve - y vivre, naviguer, nager, observer ses habitats, le traverser ou passer du temps sur ses berges - aux histoires et aux quartiers de l'île. Ces expériences locales révèlent également des interdépendances plus larges: la qualité de l'eau dépend de l'assainissement et des rejets en amont, les crues s'inscrivent dans la dynamique hydraulique de toute la vallée, et les écosystèmes fluviaux s'étendent au-delà des limites municipales.

La Seine peut donc contribuer à une identité métropolitaine partagée, fondée sur les relations avec ce même fleuve plutôt que sur l'uniformité. Sur l'Île-Saint-Denis, la concentration des paysages, des pratiques, des fluctuations du niveau de l'eau et du trafic fluvial au sein d'un territoire restreint rend ces liens particulièrement tangibles. L'identité de l'île peut ainsi émerger non seulement de la singularité d'être une île, mais aussi du fait de vivre avec le fleuve et de rendre perceptibles ses interdépendances plus larges.

